

Tableaux de renseignements supplémentaires :

Rapport sur les résultats ministériels
2022-2023 d'Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

Pour publication électronique seulement



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada 

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Canada.ca/publications-ircc.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2022–23 Departmental Results Report

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](#) : @CitImmCanFR

[Facebook](#) : @CitImmCanFR

[Instagram](#) : @CitImmCanFR

[YouTube](#) : @CitImmCanada

[LinkedIn](#) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2023.

ISSN 3111-1521

Ci1-29/1F-PDF

IRCC 05-2026

Table des matières

Contexte opérationnel.....	1
Raison d’être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons.....	2
Rapports sur les achats écologiques	3
Renseignements sur les programmes de paiement de transfert.....	11
Dépenses réelles de 5 millions de dollars ou plus	12
Subvention versée en vertu de l’Accord Canada-Québec	12
Programme d’aide au logement provisoire	15
Programme d’établissement	18
Programme d’aide à la réinstallation.....	25
Dépenses réelles de moins de 5 millions de dollars	29
Contribution annuelle évaluée à l’Organisation internationale pour les migrations	29
Programme d’aide mondiale aux migrants irréguliers.....	32
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale.....	35
Analyse comparative entre les sexes plus	41
Section 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle de l’ACS Plus	41
Section 2 : Incidence sur le genre et la diversité, par programme	48
Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes.....	100
Réponse aux comités parlementaires	100
Réponse aux vérifications externes	104

Contexte opérationnel

Le Canada reste un premier choix pour les personnes qui cherchent un nouvel endroit où travailler, étudier et bâtir leur vie avec leur famille. Les nouveaux arrivants et les visiteurs alimentent l'économie canadienne et contribuent à la vitalité des collectivités du pays.

En 2022-2023, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a continué de renforcer le système d'immigration canadien en mettant l'accent sur les personnes, les familles et les collectivités. Le Canada tire parti de son avantage dans la course mondiale aux talents, appuie nos industries, nous permet de répondre avec souplesse aux crises humanitaires dans le monde, et aide les gens au moment où ils en ont le plus besoin.

Le Ministère s'est adapté à un environnement mondial marqué par la multiplication des crises humanitaires, notamment en Afghanistan depuis 2021 et en Ukraine dès 2022. Plus précisément, dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022, IRCC a mis en place des programmes spéciaux qui aident les ressortissants ukrainiens et les membres de leur famille à trouver refuge au Canada. En réponse à la chute de Kaboul en août 2021, IRCC s'est engagé à réinstaller au moins 40 000 ressortissants afghans d'ici la fin de 2023.

Le Ministère concilie des pressions concurrentes, comme la nécessité de réagir aux demandes du marché du travail national et à une main-d'œuvre de plus en plus mobile; de contribuer à la croissance économique globale; de participer aux efforts visant à simplifier la prestation des services; d'améliorer l'expérience client tout en s'attaquant à des problèmes de sécurité complexes.

IRCC interagit chaque année avec des millions de personnes qui cherchent à entrer au Canada en tant que résidents temporaires ou permanents et à intégrer par la suite la société canadienne, qui veulent obtenir la citoyenneté canadienne, qui souhaitent à titre de Canadiens se procurer un passeport canadien ou qui demandent des titres de voyages comme un certificat d'identité ou un titre de voyage pour réfugiés.

Afin d'assurer l'intégration réussie des nouveaux arrivants dans l'économie et la société canadiennes, IRCC collabore régulièrement et étroitement avec ses partenaires fédéraux, les provinces et territoires et d'autres intervenants sur divers sujets clés liés à l'immigration. Il s'agit notamment de la planification des niveaux d'immigration, de l'immigration économique, et de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants, dont les réfugiés et les personnes protégées.

IRCC s'efforce également d'offrir la meilleure expérience client qui soit grâce à un ensemble d'outils d'analytique avancée et en ligne conçus pour rendre l'expérience client positive et pour maintenir à la baisse les tendances ayant trait aux délais de traitement et au volume de demandes à traiter.

Depuis quelques années, sauf en 2020, le Ministère connaît des augmentations annuelles considérables dans certains de ses secteurs d'activité les plus importants, car de nombreuses personnes du monde entier cherchent à entrer au Canada de façon temporaire ou permanente.

IRCC compte accueillir un nombre record de nouveaux arrivants en 2023-2024. Au cours des dernières années, le Ministère a augmenté ses ressources, adopté de nouvelles technologies, simplifié ses méthodes de traitement et rendu d'autres processus accessibles en ligne. Ces changements représentent tous des améliorations importantes au système d'immigration canadien et appuieront les opérations d'IRCC en 2023-2024.

IRCC a pour défi de gérer efficacement l'augmentation du volume de demandes dans tous ses secteurs d'activité, tandis que les déplacements internationaux reviennent aux niveaux antérieurs à la pandémie et que la reprise économique du Canada se poursuit. Pour ce faire, il travaillera en collaboration avec les intervenants afin de veiller à ce que les nouveaux arrivants aient les meilleures chances de réussir dans une économie qui se remet des conséquences négatives de la COVID-19.

Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons

Raison d'être

Le Canada est un pays sur lequel l'immigration a eu une incidence positive. Il a accueilli 19 millions de personnes depuis la Confédération et compte plus de 200 communautés ethniques. L'immigration a largement contribué à façonner le pays diversifié et prospère d'aujourd'hui et, à l'avenir, elle pourrait être tout aussi essentielle à la cohésion sociale et à la prospérité économique du Canada. À cette fin, IRCC facilite l'entrée de résidents temporaires, gère la sélection, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, attribue la citoyenneté et délivre des passeports aux citoyens qui y ont droit. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté est responsable de cette organisation.

Remarque : Jusqu'à ce que la loi constitutive soit modifiée, l'appellation légale du Ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Mandat et rôle

IRCC sélectionne et accueille comme résidents permanents et temporaires des étrangers dont les compétences contribuent à la prospérité du Canada.

De plus, le Ministère réunit les membres des familles et perpétue la tradition humanitaire du Canada en accueillant des réfugiés et d'autres personnes qui ont besoin de protection, ce qui lui permet de respecter ses obligations internationales et de préserver sa réputation à l'échelle mondiale.

IRCC, en collaboration avec ses partenaires, soumet à un contrôle les candidats à la résidence temporaire et permanente afin de préserver la santé et la sécurité des Canadiens. Il est également responsable du Programme de passeport du Canada et de la délivrance d'autres titres de voyage qui facilitent les déplacements des citoyens canadiens, des résidents permanents et des personnes protégées.

Le Ministère renforce le Canada en aidant tous les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer dans la société et l'économie canadiennes, en les encourageant à obtenir la citoyenneté canadienne, en leur attribuant cette dernière et en leur fournissant une preuve de citoyenneté.

Enfin, IRCC formule des conseils stratégiques fondés sur des données probantes et des résultats concernant les questions d'immigration, d'établissement et d'intégration des immigrants francophones, ainsi que par l'entremise de son Plan d'action pour les langues officielles.

IRCC offre ses nombreux programmes directement ou au moyen d'ententes contractuelles ou d'ententes de subvention ou de contribution, ou encore en partenariat avec d'autres ministères.

Des services d'immigration sont offerts à partir du [site Web d'IRCC](#), par téléphone durant les heures d'ouverture locales au Canada ou par courriel, ainsi que dans 28 points de service au Canada et 61 points de service situés dans 50 pays. En août 2022, on comptait 166 centres de réception des demandes de visa situés dans 111 pays et fournissant des services aux clients, dont la collecte de données biométriques, 130 centres de soutien aux demandes (Application Support Centres) aux États-Unis¹, et un réseau d'un peu plus de 2 900 médecins désignés dispensant leurs services dans 178 pays.

Des services d'établissement et d'intégration sont offerts avant l'arrivée au Canada et dans tout le pays, sauf au Québec, par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 500 fournisseurs de services.

Au Canada, IRCC collabore également avec [Emploi et Développement social Canada](#) à la collecte de données biométriques et à la prestation de services de passeport, en faisant appel au vaste réseau de centres de traitement des passeports et de centres de services directs dont dispose ce ministère (24 Centres Service Canada – services de passeport et 318 Centres Service Canada, dont 11 proposent des services de passeport complets). En outre, IRCC travaille en partenariat avec [Affaires mondiales Canada](#), qui fournit à l'étranger des services de passeport dans 206 emplacements répartis dans 144 pays.

Rapports sur les achats écologiques

¹ Les centres de soutien aux demandes aux États-Unis offrent des services de collecte de données biométriques aux demandeurs de visa de résident temporaire.

Ce tableau de renseignements supplémentaires a pour objet de rendre compte des activités liées aux achats écologiques aux termes de la [Politique d'achats écologiques](#).

Contexte

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est assujéti à la [Loi fédérale sur le développement durable](#), mais n'a pas élaboré de rapport facultatif sur la SMDD 2022-2023. Pour se conformer aux exigences de production de rapports prévues dans la [Politique d'achats écologiques](#) pour 2022 à 2023, il a plutôt préparé le tableau de renseignements supplémentaires Rapports sur les achats écologiques et l'a indiqué dans le Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023.



Engagements

Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des activités écologiques à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques.

Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Point de départ, indicateur de rendement, cible	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025 et de 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050.	La gestion du parc automobile sera optimisée par l'application de la télématique à la collecte et à l'analyse des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	Élaboration d'un plan de réduction du parc automobile d'IRCC, afin d'en réduire les émissions de GES. Le plan consiste à : 1. installer la télématique sur tous les véhicules du parc automobile, dans le but de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation	Point de départ : Émissions de GES du parc automobile à l'exercice 2005-2006 (exercice de référence) = [0,094] kt d'éq. CO2 Cible : Réduire les émissions de GES de 40 % en 2025, par rapport à 2005 Indicateur de rendement : Pourcentage de l'écart des émissions de GES depuis l'exercice 2005-2006	- Émissions de GES du parc automobile à l'exercice 2022-2023 = 0,20 kt d'éq. CO2 - Écart en pourcentage des émissions de GES entre l'exercice de référence 2005-2006 et 2022-2023 = diminution de 78,72 % par rapport à l'exercice de référence - Aucun (zéro) véhicule éliminé en 2022-2023	SFDD : Un plan annuel du parc automobile est élaboré pour surveiller l'utilisation des véhicules, décider de leur élimination et en recommander le remplacement par des véhicules de technologie plus récente, tels que des véhicules hybrides rechargeables ou des groupes propulseurs entièrement électriques qui réduisent les émissions de GES. ODD-ONU : Cible 13.2 : LUTTE CONTRE LES

		des véhicules; 2. recycler ou éliminer les véhicules anciens ou moins utilisés (inutiles); 3. remplacer les véhicules énergivores actuels par des véhicules plus écoénergétiques, dont des modèles hybrides ou entièrement électriques.		• Aucun (zéro) véhicule acheté en 2022-2023	CHANGEMENTS CLIMATIQUES Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	Offrir une formation aux gestionnaires du parc automobile sur les pratiques exemplaires relatives au parc automobile	Point de départ : Au cours de l'exercice de référence 2018-2019, 5 gestionnaires du parc automobile sur 8, ou 63 %, ont reçu une formation sur les pratiques exemplaires relatives au parc automobile. Cible : D'ici 2023, 100 % des gestionnaires du parc automobile auront reçu cette formation. Indicateur de rendement : Nombre et pourcentage de gestionnaires du parc automobile ayant suivi une formation sur les	Point de départ : Au cours de l'exercice de référence 2018-2019, 5 gestionnaires du parc automobile sur 8, ou 63 %, ont reçu une formation sur les pratiques exemplaires relatives au parc automobile. Cible : D'ici 2023, 100 % des gestionnaires du parc automobile auront reçu cette formation. Indicateur de rendement : Nombre et pourcentage de gestionnaires du parc automobile ayant suivi une formation sur les	• Étant donné la suspension, depuis 2021, des cours pertinents donnés par l'École de la Fonction publique du Canada (EFPC), aucun (zéro) des 7 gestionnaires du parc automobile n'a reçu la formation sur les pratiques exemplaires relatives au parc automobile en 2022-2023 (les cours n'étaient pas offerts par l'EFPC).	SFDD : La formation sur le parc automobile et les messages décrivant la marche au ralenti destinés aux gestionnaires du parc automobile et aux conducteurs encourageaient la réduction des émissions de GES. ODD-ONU Cible 13.3 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur

			pratiques exemplaires relatives au parc automobile		impact et les systèmes d'alerte rapide
Posséder une flotte de véhicules administratifs composée d'au moins 80 % de véhicules à émission zéro (VEZ) d'ici 2030.	La gestion du parc automobile sera optimisée par l'application de la télématique à la collecte et à l'analyse des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	1. Toutes les nouvelles voitures de fonction achetées seront des véhicules à zéro émission (VZE) ou hybrides. 2. Au moins 75 % des nouveaux achats de véhicules utilitaires légers du parc seront des VZE ou des véhicules hybrides.	Point de départ : • À l'exercice de référence 2018-2019, le nombre de véhicules du parc d'IRCC était le suivant : • 0 véhicule doté de la télématique; • 0 véhicule électrique; • 12 véhicules à combustion interne conventionnels (57 %); • 9 véhicules hybrides (43 %). Cible : D'ici 2030, notre parc de véhicules utilitaires légers sera entièrement constitué de VZE. Indicateur de rendement : • Nombre et pourcentage de véhicules dotés de la télématique • Nombre et pourcentage de véhicules électriques • Nombre et pourcentage de véhicules classiques • Nombre et pourcentage de véhicules hybrides	D'ici la fin de 2022-2023 • Nombre de véhicules dotés de la télématique : 11/11 (100 %) • Nombre de véhicules électriques : 0/11 (0 %) • Nombre de véhicules conventionnels : 6/11 (55 %) • Nombre de véhicules hybrides : 5/11 (45 %)	SFDD : La gestion du parc automobile est conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur les véhicules utilitaires légers et les voitures de fonction au moment de l'acquisition de nouveaux véhicules ou du remplacement de véhicules existants. Les offres à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) sont utilisées pour obtenir la solution la plus écoénergétique en réponse à une demande (hybride ou entièrement électrique). L'acquisition réduit l'intensité en carbone et les émissions de GES. IRCC a réussi à réduire son parc de véhicules, ce qui s'est traduit par une réduction directe de ses émissions de GES. ODD-ONU : Cible 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
D'ici 2022, les ministères doivent avoir	Accroître la formation et le soutien relatifs	D'ici 2022-2023, IRCC	Point de départ : IRCC poursuivra son évaluation	Déjà avancée, l'évaluation des risques	SFDD : Il importe d'inclure la variabilité et les

élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités.	à l'évaluation des répercussions des changements climatiques, à la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons retenues.	s'emploiera à comprendre et à évaluer les risques liés aux effets des changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur ses biens, ses services et ses activités à l'échelle nationale et, au besoin, il établira des mesures pour réduire ces risques.	des risques liés aux changements climatiques. Cible : D'ici 2022-2023, réaliser une évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques et, au besoin, élaborer des mesures pour réduire les risques cernés. Indicateurs de rendement : Achèvement de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour IRCC et, au besoin, élaboration de mesures visant à réduire de tels risques qui menacent les biens, les services et les opérations	climatiques et de la vulnérabilité (ERCV) d'IRCC renfermera un plan d'action et des mesures et stratégies d'atténuation visant à réduire l'effet des mauvaises conditions météorologiques sur les opérations et les services essentiels à l'échelle du pays. Plusieurs réunions ont été tenues avec le consultant et tous les intervenants concernés, et les travaux entourant l'ERCV sont déjà amorcés. Au cours de l'exercice 2023-2024, bien d'autres réunions auront pour seul objectif de : mettre la touche finale à l'ERCV et à toutes ses composantes d'ici la fin de l'exercice 2023-2024.	changements climatiques dans les politiques, programmes et opérations, afin de s'adapter à un climat changeant, comme le veut l'approche de gestion des risques du gouvernement qui consiste à accroître la protection des actifs et des ressources et à renforcer la planification et la prise de décisions. ODD-ONU : Cible 13.2 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
Mesures à l'appui de l'objectif : écologisation du gouvernement [Cette section porte sur les mesures qui soutiennent l'objectif	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les effets sur l'environnement et garantir une valeur optimale aux	Achat de papier regraphique et d'impression commerciale contenant au moins 30 % de matières recyclées	Point de départ : À l'exercice de référence 2018-2019, 100 % du papier acheté par IRCC contenait au moins 30 % de matières recyclées.	100 % du papier acheté au moyen d'offres à commandes principales et nationales contenait au moins 30 % de matières recyclées.	SFDD : Les activités d'approvisionnement appuient le passage à une économie à faible émission de carbone grâce à l'achat d'articles écologiques au moyen d'offres à

d'écologisation du gouvernement , mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD.]	décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement.		Cible : 100 % du papier acheté au moyen de l'offre à commandes principale et nationale concernant les fournitures de bureau contient au moins 30 % de matières recyclées. Indicateur de rendement : Pourcentage du papier reprographique et d'impression commerciale acheté qui contient au moins 30 % de matières recyclées et est certifié conforme à une norme environnementale reconnue visant la réduction des effets de sa fabrication sur l'environnement		commandes principales et nationales qui incitent les fournisseurs à proposer du papier contenant au moins 30 % de matières recyclées. Ces pratiques favorisent la réduction de l'empreinte écologique d'IRCC et contribuent à réduire les émissions de GES. ODD-ONU : Cible 12.7 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
	Prôner des activités durables en milieu de travail en réduisant le nombre d'imprimantes pour atteindre la cible de huit (8) employés par imprimante	Point de départ : Ratio employés/imprimante en 2015-2016 (exercice de référence) = 3,86 employés/imprimante (3,86:1) Ratio employés/imprimante en 2018-2019 = 8,86 employés / imprimante (8,86:1) Cible : Ayant atteint un ratio de 8 employés par imprimante en mars 2019, un	Ratio employés/imprimante en 2022-2023 = 20,56	SFDD : En réussissant à réduire le nombre d'imprimantes grâce à des projets tels que la modernisation des services d'impression et à l'adoption de nouveaux outils (p. ex. signature électronique), IRCC a réduit ses émissions de GES. ODD-ONU : Cible 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	

			nouvel objectif fixé en 2020 consiste à atteindre un ratio de 15 employés/imp rimante en 2023. Indicateur de rendement : Ratio employés/imprim ante		
		Encourager des activités durables en milieu de travail en atteignant ou en dépassant la cible de réduction fixée à 20 % pour la consommation de papier	Point de départ : Nombre de feuilles utilisées par employé en 2010-2011 (exercice de référence) = 5 996 feuilles/em ployé Nombre de feuilles utilisées par employé en 2018-2019 = 1 251 feuilles/em ployé Cible : Réduction de 20 % Indicateur de rendement : Écart en pourcentage (%) de la consommation de papier depuis l'exercice 2010-2011 Écart en pourcentage (%) de la consommation de papier entre 2010-2011 et 2018-2019 = diminution de 79 % par rapport à l'exercice de référence	• Nombre de feuilles par employé en 2022-2023 = 262 feuilles/e mployé • Écart en pourcentage (%) de la consommation de papier entre l'exercice de référence 2010-2011 et 2022-2023 = réduction de 95,64 % par rapport à l'exercice de référence	SFDD : IRCC encourage des pratiques écologiques et des activités durables en milieu de travail à l'aide de messages et de programmes qui invitent les employés à réduire leur consommation de papier, ce qui entraîne une réduction des émissions de GES découlant de la fabrication et du transport du papier. ODD-ONU : Cible 12 : CONSOM MATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
	L'approvisionn ement écologique sera mieux soutenu à	Veiller à ce que tous les agents d'approvisionn ement et décideurs aient	Point de départ : Au cours de l'exercice de référence 2018-2019, tous	• Dans une proportion de 93 %, les spécialistes de	SFDD : L'approvisionnement t écologique et la formation sur l'approvisionnement

	l'aide, entre autres, de conseils, d'outils et de formation proposés aux fonctionnaires.	la formation et les connaissances nécessaires pour encourager l'approvisionnement écologique	les spécialistes de l'approvisionnement et les spécialistes de la gestion du matériel ont reçu une formation sur l'approvisionnement écologique. Cible : 100 % des spécialistes de l'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement et de spécialistes de la gestion du matériel qui ont suivi une formation sur l'approvisionnement écologique	l'approvisionnement et l'équipe de Surveillance et conformité ont reçu une formation sur l'approvisionnement écologique. • 100 % des spécialistes de la gestion du matériel ont reçu une formation sur l'approvisionnement écologique.	écologique encouragent l'application de critères environnementaux aux décisions d'achat, ce qui a directement pour effet de réduire les émissions de GES produits par les biens et services acquis. Les agents d'approvisionnement formés pour l'application de ces critères peuvent attribuer des marchés à des fournisseurs dont les émissions de GES ont une empreinte réduite. Les fournisseurs devraient ainsi être motivés à réduire les émissions de GES produites par leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement. ODD-ONU : Cible 12.7 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
		Voir à ce que les principaux responsables prévoient, dans leurs ententes de gestion du rendement (EGR), de contribuer aux objectifs de la Politique	Point de départ : À l'exercice de référence 2018-2019, tous les principaux responsables ont prévu, dans leur EGR, de contribuer aux objectifs de la Politique	• L'évaluation du rendement des 9 (100 %) gestionnaires et administrateurs fonctionnels de l'approvisionnement et de la	SFDD : Les évaluations du rendement des gestionnaires et administrateurs fonctionnels de l'approvisionnement renferment des objectifs relatifs aux achats écologiques, afin de sensibiliser

		d'achats écologiques du gouvernement du Canada et de les appuyer	d'achats écologiques du gouvernement du Canada et de les appuyer – 6 sur 6 (100 %). Cible : 100 % des principaux responsables Indicateur de rendement : Pourcentage d'administrateurs fonctionnels et de gestionnaires de l'approvisionnement et de la gestion du matériel dont l'évaluation du rendement comprend la contribution et l'appui à l'approvisionnement écologique pendant l'exercice en cours	gestion du matériel évoque la contribution et l'appui à l'approvisionnement écologique. Les 9 gestionnaires et administrateurs comprennent : • 1 directeur général; • 1 directeur; • 3 directeurs adjoints; • 4 gestionnaires.	les agents d'approvisionnement et de veiller à ce que, dans la mesure du possible, ils insèrent des critères d'approvisionnement écologique dans les demandes de soumissions. ODD-ONU : Cible 12.7 : CONSUMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
--	--	--	---	---	---

Rapport sur l'intégration du développement durable

IRCC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) au moyen de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'une proposition de politique, de plan ou de programme contient une analyse des effets de cette proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Des déclarations publiques indiquant les résultats des évaluations d'IRCC sont publiées chaque fois qu'une initiative a fait l'objet d'une [EES](#) détaillée. La déclaration publique vise à montrer que les répercussions sur l'environnement, y compris les effets sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, les politiques, les plans ou les programmes approuvés, ont été prises en compte au moment de préparer la proposition et de prendre des décisions.

Renseignements sur les programmes de paiement de transfert

Dépenses réelles de 5 millions de dollars ou plus

Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec

Renseignements généraux

Titre du programme :

Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec : Votée

Date de début :

L'indemnité financière versée à la province (sous forme de subvention) se fonde sur *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, lequel est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991.

Date de fin :

Continu

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

En continu

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Établissement, Réinstallation

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Conformément à l'Accord Canada-Québec, le Canada a transféré au Québec la responsabilité des services d'établissement et de réinstallation, laquelle était assortie

d'une subvention comprenant une indemnité raisonnable pour les coûts. Cette subvention versée au Québec couvre les coûts des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique, pourvu qu'ils soient comparables aux services financés par le gouvernement fédéral ailleurs au pays. L'Accord a pour objectif de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'assurer l'intégration des immigrants dans la province tout en respectant l'identité distincte du Québec. Selon l'Accord, la sélection des immigrants qui s'établiront au Québec (sauf les cas de regroupement familial et de personnes protégées au Canada) relève exclusivement de la province, de même que l'accueil et l'intégration linguistique et culturelle de ces immigrants (y compris la réinstallation des réfugiés). Aux termes de l'Accord, le Canada est responsable de définir les objectifs généraux en matière d'immigration, les niveaux nationaux et les critères d'admissibilité, de sélectionner les personnes de la catégorie du regroupement familial et les personnes protégées au Canada, et d'attribuer la citoyenneté. Ce programme a recours au financement par paiements de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration.

Le Québec s'occupe de sélectionner des immigrants, de les accueillir et de les intégrer dans la province. Aux termes de l'article 26 et de l'annexe B de l'Accord Canada-Québec, le Canada est tenu d'indemniser le Québec pour les services d'accueil et d'intégration que fournit la province, pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans la province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Résultats obtenus en 2022-2023 :

Le gouvernement du Québec voit à l'élaboration et à la publication de ses propres lois et politiques en matière d'immigration. Il rend compte à l'Assemblée nationale de la province de ses propres résultats attendus au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence sur l'accueil et l'intégration des immigrants qui s'établissent dans la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays. À cette fin, le Comité mixte formé d'IRCC et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) du Québec a pour mandat « d'étudier, au moins une fois l'an, les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » [[annexe A](#), paragraphes 3g) et 23b)] et de s'assurer que des services comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants dans tout le pays.

Depuis 2014, le Comité mixte a déposé six études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants que dispensent le Canada et le Québec sont généralement comparables et satisfont ainsi aux exigences de l'Accord.

La dernière étude comparative de la période de référence 2020-2021 a été déposée à la réunion du Comité mixte du 1^{er} novembre 2022. Les efforts déployés pour composer avec la pandémie de COVID-19 ont influencé l'étude, si bien qu'il a fallu ajuster la portée et la structure de la prestation des services. Par conséquent, l'étude comparative de 2020-2021 présentait un survol de la façon dont le secteur de l'établissement a réagi à la perturbation des cycles économiques habituels en restructurant la prestation des services et en exploitant l'innovation au sein du secteur dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une nouvelle méthode assortie d'indicateurs de comparaison a été appliquée pour la première fois à l'étude, dans le but de mieux comprendre la comparabilité des services offerts par les deux administrations et d'en faire à l'avenir une base de référence pour d'autres comparaisons. En 2020-2021, comme pour les études précédentes, la comparabilité générale des systèmes d'intégration (services d'accueil et d'intégration) des gouvernements du Canada et du Québec se heurtait à des problèmes similaires générés par l'instauration de mesures de santé publique, la fermeture des frontières et les interruptions de services. La prochaine étude semestrielle de la période de référence 2022-2023 sera réalisée à l'automne 2023.

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

Il n'y a pas eu de mission de vérification de l'Accord Canada-Québec en 2022-2023.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

Il n'y a pas eu d'évaluation en 2022-2023.

La prochaine évaluation devrait être terminée en 2025-2026.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

IRCC et le MIFI (autrefois le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) se réunissent annuellement, au sein du Comité mixte IRCC-MIFI, pour coordonner la mise en œuvre des politiques du Canada et du Québec relativement à leurs objectifs d'immigration et d'intégration énoncés dans l'Accord.

IRCC et le MIFI se réunissent également chaque semestre, au sein du Comité d'application, pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord et élaborer les modalités de fonctionnement nécessaires.

Les travaux bilatéraux du Comité mixte, que coprésident les sous-ministres adjoints d'IRCC et du MIFI, continuent de veiller à ce que le Canada et le Québec offrent des services d'accueil et d'intégration comparables. Les sous-ministres adjoints approuvent la portée, les domaines clés de l'examen et le calendrier de comparaison, et ils délèguent la mise au point de la comparaison au groupe de travail mixte composé de directeurs. En 2021, IRCC et le MIFI ont créé ensemble un groupe de travail formé d'experts des deux administrations, dans le but de concevoir une nouvelle méthode et une série d'indicateurs aux fins de l'étude comparative des services d'établissement et d'intégration de

2020-2021. Ces travaux sont terminés, et les résultats de l'étude ont été déposés à la réunion du Comité mixte de novembre 2022.

Données financières (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	650 270 000	697 030 000	697 030 000	726 729 000	726 729 000	29 699 000
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	650 270 000	697 030 000	697 030 000	726 729 000	726 729 000	29 699 000

Justification de l'écart :

Les dépenses réelles étaient supérieures à celles prévues en raison de la modification du paiement final. Ce dernier est calculé d'après une formule contenue dans l'Accord Canada-Québec sur l'immigration.

Programme d'aide au logement provisoire

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide au logement provisoire (PALP)

Date de début :

21 mars 2019

Date de fin :

31 mars 2023

Type de paiement de transfert :

Subventions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2020-2021

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Depuis 2017, le Canada observe une hausse du nombre de demandeurs d'asile qui entrent soit par les points d'entrée ou entre les points d'entrée (c.-à-d. migration irrégulière). Les provinces ont demandé de l'aide pour gérer l'incidence en aval des afflux de demandeurs d'asile, y compris les pressions relatives à l'hébergement provisoire. Même si les mesures appliquées aux voyages et aux frontières durant la pandémie de COVID-19 ont eu pour effet de réduire le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile au Canada en 2020 et en 2021, l'élimination graduelle de ces mesures, à compter de novembre 2021, a généré une hausse du nombre de demandeurs d'asile qui entrent au Canada. Des pressions additionnelles pèsent donc sur les réseaux de refuges provinciaux et municipaux, dont les coûts ont été exacerbés par les exigences attribuables à la COVID-19 (p. ex. distanciation physique et nettoyage), et où la pénurie de logements abordables à l'échelle nationale a prolongé la durée moyenne des séjours.

À titre de programme temporaire, le PALP aide le gouvernement fédéral à fournir le soutien financier ponctuel qu'il s'est engagé à offrir aux provinces et aux municipalités pour compenser les coûts extraordinaires associés à l'hébergement temporaire des demandeurs d'asile qui entrent au Canada en plus grand nombre depuis quelques années. Le Programme a été prolongé jusqu'en 2022-2023, afin de continuer d'absorber les coûts d'hébergement provisoire engagés par les provinces et les municipalités, compte tenu des volumes sans précédent de demandeurs d'asile.

Résultats obtenus en 2022-2023 :

Le PALP permet aux provinces et aux municipalités de continuer d’offrir un lieu d’hébergement provisoire à un nombre accru de demandeurs d’asile, en plus de fournir des services à d’autres Canadiens vulnérables. La levée, à partir de novembre 2021, des mesures frontalières liées à la COVID-19 imposées aux demandeurs d’asile a fait en sorte que des volumes sans précédent de demandeurs d’asile ont été enregistrés en 2022-2023. Ces demandeurs s’élèvent 106 657 personnes, dont la plupart continuent d’arriver au Québec et en Ontario. Cette situation a exercé des pressions additionnelles sur les réseaux de refuges et les services de soutien connexes des partenaires provinciaux et municipaux.

En 2022-2023, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a accordé au total 164,3 millions de dollars par le biais de six subventions, afin d’aider la Ville de Toronto, la Ville d’Ottawa et la Province de Québec à assumer les coûts de l’hébergement temporaire des demandeurs d’asile en 2021 et en 2022, y compris les dépenses courantes générées par la pandémie. Les paiements ont été versés en 2022-2023, puisque le PALP n’a été renouvelé qu’à la fin de 2021, les fonds ayant été reçus dans le cadre du Budget principal des dépenses de 2022-2023.

Paievements versés dans le cadre du Programme d’aide au logement provisoire en 2022-2023

Provinces/municipalités	Montant payé (en dollars)	Application		
		2021	2022	2023
Province de Québec	17,6 millions	x		
	49,3 millions		x	
Ville de Toronto	17,1 millions	x		
	39,9 millions (premier paiement)		x	
	31,4 millions (deuxième paiement)		x	
Ville d’Ottawa	9 millions		x	
Total	164,3 millions			

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

Il n’y a pas eu de mission de vérification du Programme d’aide au logement provisoire en 2022-2023.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

Le Programme d’aide au logement provisoire n’a fait l’objet d’aucune évaluation.

La prochaine évaluation devrait être terminée en 2026-2027, dans le cadre de l'évaluation du Programme d'asile.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

Ayant reçu une demande écrite dans laquelle les provinces et les municipalités exposaient les dépenses admissibles qu'elles avaient affectées à l'hébergement temporaire des demandeurs d'asile, les représentants du Ministère ont invité les demandeurs à évaluer la demande d'indemnisation et à participer aux discussions concernant le montant définitif du financement de l'aide temporaire. Se servant des tribunes existantes, IRCC continue également de dialoguer avec les provinces, afin de mieux comprendre et d'alléger les pressions qu'elles subissent en raison de l'hébergement temporaire des demandeurs d'asile.

Données financières (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	163 000 000	0	173 000 000	173 000 000	164 300 000	(8 700 000)
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	163 000 000	0	173 000 000	173 000 000	164 300 000	(8 700 000)

Justification de l'écart :

Les paiements de transfert versés dans le cadre du PALP étaient inférieurs aux dépenses prévues. Les discussions continues avec les provinces et les municipalités à propos des dépenses admissibles ont fait en sorte que les paiements étaient moindres que ceux auxquels on s'attendait au départ.

Programme d'établissement

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'établissement

Date de début :

15 mai 2008

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2019

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Pour que le Canada puisse bénéficier des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent s'intégrer avec succès à la société canadienne. L'intégration est un processus bidirectionnel qui suppose, d'une part, un engagement de la part des immigrants à s'adapter à la vie au Canada, et d'autre part, un engagement de la part du Canada à accueillir de nouvelles personnes et de nouvelles cultures et à s'y adapter. Par établissement, on entend une brève période d'adaptation réciproque entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, au cours de laquelle le gouvernement offre du soutien et des services aux nouveaux arrivants.

Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle déterminant dans l'intégration des nouveaux arrivants en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles qui

les empêchent de participer pleinement à la vie sociale, culturelle, civique et économique du Canada. Le Programme fournit aux nouveaux arrivants un soutien avant leur arrivée au Canada. Après leur arrivée, le Programme évalue leurs besoins et leurs atouts, leur fournit les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et pour aiguïser et mettre à profit leurs compétences professionnelles et linguistiques, et les aide à établir des réseaux dans leur nouvelle communauté. Le Programme soutient également l'intégration des nouveaux arrivants francophones à l'aide du Parcours d'intégration francophone, qui consiste en une série de services d'établissement offerts en français par les communautés francophones hors Québec dans le but de faciliter l'accueil, le soutien et l'intégration économique et socioculturelle des nouveaux arrivants ainsi que la création de liens durables entre eux et les communautés francophones. IRCC finance l'exécution de programmes d'établissement partout au Canada et à l'étranger, et contribue au renforcement des capacités des organismes bénéficiaires.

Résultats obtenus en 2022-2023 :

IRCC investit environ 1 milliard de dollars en 2022-2023 pour répondre aux besoins d'établissement des nouveaux arrivants (hors Québec) au moyen du Programme d'établissement. Les services d'établissement comprennent des services d'information et d'orientation qui aident les nouveaux arrivants à prendre des décisions éclairées au sujet de leur établissement et à mieux comprendre les lois et institutions du Canada; de la formation linguistique visant à faciliter l'intégration dans les collectivités et sur le marché du travail; des services de connexions communautaires qui favorisent un sentiment d'appartenance; des services liés à l'emploi (p. ex. orientation dans la recherche d'emploi); la mise en contact avec des employeurs; de l'information sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers. En 2022-2023, le Programme d'établissement a appuyé l'offre de services d'établissement à 607 866 nouveaux arrivants au Canada, au moyen de services directs dispensés par plus de 550 fournisseurs de services pour aider les nouveaux arrivants à se préparer à la vie au Canada et à réussir leur intégration. De ce nombre, près de 80 fournisseurs de services francophones appuient l'intégration des nouveaux arrivants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire. Des mesures de soutien personnalisées sont aussi proposées aux populations de nouveaux arrivants à qui l'accès aux services pose des obstacles supplémentaires et qui risquent davantage d'être marginalisés, notamment les nouveaux arrivants racisés, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes 2SLGBTQI+.

Pour les comprendre et y répondre, une évaluation complète des besoins a été réalisée pour 295 269 nouveaux arrivants afin d'orienter leur parcours d'établissement. La plupart des clients du Programme d'établissement ont été aiguillés vers divers services financés par IRCC et d'autres services communautaires, dont des services de santé mentale et des services juridiques. Des services d'information et d'orientation ont été fournis à 504 129 nouveaux arrivants, afin d'approfondir leur connaissance de la vie au Canada sur des

sujets tels que les ressources communautaires, la recherche d'un logement, la création d'une communauté, les possibilités d'études et la recherche d'un emploi.

En outre, 100 325 nouveaux arrivants ont reçu une [formation linguistique financée par IRCC](#) dans le but d'améliorer leur connaissance et leur maîtrise des langues officielles du Canada. Les services de formation linguistique étaient offerts en personne, en ligne et en mode hybride.

En 2022-2023, 68 825 nouveaux arrivants ont eu recours à une série de services liés à l'emploi pour se familiariser avec le marché du travail et y accéder. Au moyen des activités du volet [Connexions communautaires](#), 103 680 clients ont accédé à des services leur permettant d'échanger avec des pairs canadiens, d'apprendre à utiliser les services dans la collectivité et de créer des liens avec des organismes locaux. IRCC a lancé l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées en 2018, dans l'optique de financer des services d'emploi ciblant ces femmes à même le Programme d'établissement. Même si l'Initiative pilote a officiellement pris fin en mars 2023, le [financement de certains projets est prolongé jusqu'au 31 mars 2025](#) pour répondre au besoin continu.

Afin d'offrir un environnement accueillant aux nouveaux arrivants, IRCC a soutenu 86 partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) en 2022-2023, de sorte que la coordination des services et la planification communautaire tiennent compte des besoins locaux des nouveaux arrivants. IRCC a aussi appuyé les efforts de neuf nouveaux partenariats de zone en matière d'immigration (PZI) pour attirer, accueillir et garder les nouveaux arrivants dans les petits centres ruraux. Depuis son lancement en 2020, le Secrétariat national des PLI (SNP) continue d'encourager l'établissement de partenariats et de renforcer la collaboration et l'échange de renseignements entre les PLI et les PZI partout au pays. Le SNP agit comme point de contact et porte-parole des PLI aux tables nationales, y compris aux consultations préalables à l'appel de propositions de 2024. Par ailleurs, IRCC continue d'aider les PLI en élargissant l'éventail de leurs activités admissibles de façon à inclure les initiatives de lutte contre le racisme et la discrimination, et en appuyant la mobilisation des partenaires communautaires clés en prévision de l'arrivée d'Afghans et d'Ukrainiens au Canada.

IRCC a aussi aidé 13 Réseaux en immigration francophones (RIF) à attirer, à recruter, à accueillir et à intégrer de nouveaux arrivants d'expression française. En 2022, le modèle logique des RIF a été révisé de manière à renforcer et à accroître le rôle que jouent les RIF dans la mobilisation communautaire, le renforcement des capacités communautaires et la promotion de l'immigration francophone. En 2022-2023, les 14 collectivités (hors Québec) participant à l'[Initiative des communautés francophones accueillantes](#) ont poursuivi la réalisation des activités décrites dans leurs plans communautaires, afin de créer des espaces où les nouveaux arrivants d'expression française se sentent accueillis et peuvent créer des liens durables avec leur collectivité d'accueil. En novembre 2022, IRCC a aussi expérimenté le financement d'une délégation de 20 organismes communautaires francophones à [Destination Canada Forum Mobilité](#), à Paris (France) et à Rabat (Maroc). Le Forum encourageait l'immigration dans les collectivités francophones

hors Québec, et aidait les candidats à l'immigration à prendre des décisions éclairées à propos de la région où ils souhaitent s'installer et à tisser leurs premiers liens avec leur future collectivité d'accueil, avant même d'entamer leur parcours d'immigration au Canada.

En août 2021, [IRCC a annoncé un investissement de 100 millions de dollars](#) sur 3 ans (2021-2021) dans les initiatives d'[amélioration de la prestation de services – archivé](#) (APS), afin d'améliorer l'accès des nouveaux arrivants aux services d'établissement et de les aider, eux et l'ensemble du secteur de l'établissement, à se remettre des effets de la pandémie de COVID-19. À l'issue d'un processus de déclaration d'intérêt, le financement de 78 projets retenus a été approuvé. Tous en cours, les projets se termineront au plus tard le 31 mars 2024. Au moyen de la demande de devis en matière d'équité de 2022-2023, IRCC finance 17 projets de lutte contre le racisme, d'intégration de l'égalité entre les genre et d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). Les projets financés au moyen des volets de la recherche et du renforcement des capacités feront ressortir les lacunes et les obstacles à l'intégration des nouveaux arrivants, et ils financeront des initiatives de renforcement des capacités des petits organismes racisés. D'autres projets financés dans le volet de la prestation des services renforceront la capacité des fournisseurs de services de lutter contre le racisme dans la prestation des services aux nouveaux arrivants.

Des efforts ont été déployés pour renforcer le Parcours d'intégration francophone (PIF), une gamme de services d'établissement offerts en français par des organismes francophones, afin de créer des liens durables entre les nouveaux arrivants et les collectivités francophones hors Québec. En 2022-2023, 61 % des clients d'expression française nouvellement arrivés ont accédé à au moins un service offert par un fournisseur de services francophone financé par IRCC, comparativement à 57 % au cours de l'exercice précédent.

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

Un examen de la gestion du taux administratif fixe par le Réseau de l'établissement est actuellement à l'étape de la production du rapport, qui sera déposé en septembre 2023.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

Le Programme d'établissement n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

La prochaine évaluation prévue devrait être terminée en 2026-2027.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

En 2022-2023, IRCC a utilisé de stratégie en invitant des partenaires internes et externes clés à collaborer à différents éléments du Programme d'établissement, en prévision de l'appel de propositions de 2024, afin de les informer de l'approche adoptée par IRCC pour modifier le Programme et de donner aux intervenants l'occasion de formuler des

commentaires compte tenu du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'expérience d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants.

De plus, la correspondance et les communications avec les fournisseurs de services se sont poursuivies sur une base régulière au sujet de la gestion des ententes, des activités en personne ou en mode virtuel et des contrôles financiers, de même que des rapports qualitatifs et quantitatifs des fournisseurs de services. Elles ont aussi eu lieu au cours de réunions communautaires organisées par les organismes-cadres, les PLI, les RIF et d'autres intervenants concernés.

IRCC a par ailleurs terminé l'examen des résultats de la quatrième Enquête sur les résultats des nouveaux arrivants (ERNA) annuelle, qui contenant des questions sur la race. Seule source de données recueillies par le Ministère sur les nouveaux arrivants, l'ERNA est un outil essentiel à la compréhension des résultats globaux au chapitre de l'intégration des nouveaux arrivants au Canada. Elle produit aussi des données sur les tendances et les obstacles qui étoffent les politiques et le processus décisionnel du Programme d'établissement.

La consultation continue des intervenants et des partenaires de la prestation des services et aide IRCC à atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels du Programme, qui consistent à mettre au point et à proposer des programmes adaptés aux besoins des clients et des collectivités. Le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI) est le véhicule principalement utilisé par IRCC pour fournir des renseignements, faire le bilan et communiquer des pratiques innovatrices et prometteuses au secteur de l'établissement, aux établissements, à d'autres partenaires, à des intervenants clés du domaine de l'établissement, de la réinstallation et de l'intégration, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et à d'autres ministères fédéraux. En 2022-2023, IRCC a organisé deux réunions du CNEI par vidéoconférence, afin de discuter des problèmes émergents des groupes confrontés à de multiples obstacles et inégalités, et de solliciter le point de vue des membres du CNEI sur les façons d'accroître le recours aux avantages fiscaux par les nouveaux arrivants, et d'approfondir leurs connaissances à cet égard. Avec les dirigeants du secteur de l'établissement, IRCC a également revu son modèle actuel de consultation, dans le but d'approfondir à l'avenir le dialogue bidirectionnel entre le secteur de l'établissement et le Ministère.

En 2022-2023, IRCC a continué de consulter son [Groupe consultatif des jeunes](#) (GCJ), un forum de discussion entre les jeunes (de 16 à 24 ans) et les fonctionnaires sur une série de questions et de priorités ministérielles. Depuis l'automne 2022, le GCJ se concentre sur la réinstallation des réfugiés pour faire des recommandations au Ministère. Au cours d'une vidéoconférence tenue le 10 novembre 2022, la Direction générale des politiques de réinstallation a fait une présentation sur le Programme de réinstallation des réfugiés du Canada et demandé aux membres du GCJ ce qu'ils en pensaient. Le 7 février 2023, le ministre Fraser a rencontré le Groupe et lui a fait part de ses réflexions en réponse aux questions des membres sur la réinstallation des réfugiés, la réunification des familles et les attitudes de la population à l'égard des réfugiés. À cette réunion, le GCJ s'est aussi

engagé avec la Direction générale de l'établissement pour l'Afghanistan à discuter du logement en lien avec le parcours d'établissement (de réinstallation) et les arrivées massives. Réuni à Ottawa les 15 et 16 mai 2023, le GCJ a discuté de divers sujets avec les hauts fonctionnaires et a continué d'élaborer ses recommandations adressées au Ministère sur la réinstallation des réfugiés, qui seront présentées à l'été 2023.

Communauté francophone

En 2022-2023, le Comité consultatif national en établissement francophone (CCNEF), codirigé par IRCC, a poursuivi ses discussions sur les programmes d'établissement francophone et sur les façons de mieux soutenir le secteur de l'établissement francophone. Un rapport préliminaire produit en juin 2022 en exposait les principales conclusions. En janvier 2023, le CCNEF s'est réuni en personne à Ottawa afin de discuter de ces conclusions, de les valider et de poursuivre l'analyse des principaux thèmes associés aux programmes d'établissement francophone. Le rapport définitif, y compris les recommandations adressées à IRCC, devrait être soumis à la fin du printemps 2023.

De mai à août 2022, Patrimoine canadien a mené des consultations pancanadiennes sur le [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028](#), y compris une séance thématique sur l'immigration francophone dirigée par IRCC le 22 juin 2022, à laquelle participaient des intervenants communautaires. Ces consultations ont permis à des intervenants communautaires, nationaux et régionaux, à des représentants provinciaux et territoriaux et au grand public de s'exprimer sur des questions clés et d'étoffer l'élaboration des initiatives proposées.

Données financières (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	14 433 955	15 817 311	55 000 000	17 468 920	17 155 774	(37 844 226)
Total des contributions	786 481 494	832 413 887	971 022 398	1 046 184 896	956 360 675	(14 661 723)
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	800 915 449	848 231 198	1 026 022 398	1 063 653 816	973 516 449	(52 505 949)

Justification de l'écart :

Le financement du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration 2022-2024, à l'appui de l'engagement humanitaire envers l'Afghanistan et des mesures spéciales en matière d'immigration à l'intention des ressortissants ukrainiens, ne figurait pas aux dépenses prévues de 2022-2023.

Les dépenses réelles étaient inférieures à celles prévues en raison du report en fin d'exercice des sommes inutilisées, lequel s'explique par la nature des activités, dont les retards chez les fournisseurs de services pour le recrutement du personnel en raison des pénuries de main-d'œuvre et la réalisation tardive des activités prévues.

Programme d'aide à la réinstallation

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide à la réinstallation (PAR) : Voté

Date de début :

1951 sous le titre de Programme d'aide à l'adaptation; dans sa forme actuelle, le Programme d'aide à la réinstallation a été instauré en 1998.

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2022-2023

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Programme de réinstallation des réfugiés

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

L'objectif du PAR est de répondre aux besoins en réinstallation des clients en accordant un soutien financier direct et en finançant la prestation de services immédiats et essentiels, ainsi que des activités et services de réinstallation préalables à l'arrivée des réfugiés. Les clients admissibles sont les réfugiés pris en charge par le gouvernement et certaines personnes vivant des situations semblables à celle des réfugiés et admises au Canada pour des raisons d'intérêt public. Dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, le Québec reçoit un financement distinct qui lui permet d'offrir des services similaires aux réfugiés admissibles ayant cette province pour destination.

Des services avant le départ sont fournis aux clients du PAR au moyen d'ententes de financement conclues avec des partenaires internationaux comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Des services immédiats et essentiels sont offerts grâce à des ententes de contribution conclues avec des fournisseurs de services du PAR. Entre autres services, le PAR propose des séances d'orientation au Canada et à l'étranger; des services aux points d'entrée; un lieu d'hébergement temporaire et une aide pour accéder à un logement permanent; une aide pour l'ouverture d'un compte bancaire; une formation en compétences de base; des liens vers les programmes fédéraux et provinciaux obligatoires; des liens vers les programmes d'établissement.

Le Ministère administre directement le soutien du revenu, lequel peut être offert pour une période maximale de 12 mois si le revenu du client du PAR ne suffit pas à répondre à ses besoins et à ceux des personnes à sa charge qui l'accompagnent. Dans la plupart des cas, les clients du PAR reçoivent également une allocation initiale qui leur permet de se procurer des meubles et d'autres articles ménagers.

Dans le cadre du PAR, des services limités (services au point d'entrée) sont offerts à tous les réfugiés réinstallés. Les réfugiés réinstallés au titre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) peuvent recevoir jusqu'à six mois de soutien du revenu du PAR.

Au Canada, le PAR finance également certaines activités qui appuient le parrainage privé de réfugiés (p. ex. Programme de formation sur le parrainage privé de réfugiés).

Résultats obtenus en 2022-2023 :

À l'aide du PAR, IRCC a continué en 2022-2023 de répondre aux besoins immédiats et essentiels des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et de certains autres clients admissibles. Un nombre accru de RPG nouvellement arrivés, dont les ressortissants afghans, ont reçu le soutien du Programme. L'offre de services avant le

départ a été maintenue auprès de tous les réfugiés réinstallés (RPG, réfugiés parrainés par le secteur privé, RDBV et réfugiés visés par le Programme d'aide conjointe) et de tous les autres clients admissibles au PAR qui ont choisi de s'en prévaloir. En 2022-2023, les clients afghans se trouvant dans des pays de transit ont aussi eu droit à des mesures exceptionnelles d'hébergement temporaire.

En 2022-2023, 23 759 RPG ont été admis aux quatre coins du pays, comparativement à 14 526 en 2021-2022. Au cours de cette période, 20 843 RPG ont reçu des services du PAR (sauf au Québec), ce qui correspond à un taux d'utilisation de 95 %. Pour les aider encore davantage à accéder aux outils favorisant leur autonomie dans la société canadienne, 93 % des RPG à l'extérieur du Québec ont eu recours aux services d'établissement d'IRCC au cours de la première année de leur arrivée au Canada.

Les conditions difficiles du marché locatif ont persisté dans les collectivités du Canada, et le PAR a subi des pressions attribuables aux séjours prolongés des clients dans les lieux d'hébergement temporaire et à leur installation tardive dans des logements plus permanents. Pour y faire face, le PAR a accordé du financement aux fournisseurs de services afin qu'ils instaurent des mesures de soutien supplémentaires pour la recherche de logements, mettent à l'épreuve de nouvelles façons d'offrir une aide au logement temporaire et aident davantage les clients dans les marchés les plus concurrentiels qui se heurtent à des obstacles supplémentaires lorsqu'il s'agit de trouver un logement (p. ex. grandes familles ou personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité ou de sécurité).

Au cours de cette période, des efforts ont été constamment déployés pour accroître l'empreinte communautaire de la réinstallation, de manière à inclure les petites collectivités reculées. Ce travail visait à alléger les pressions exercées sur les fournisseurs de services par le nombre accru d'arrivées de RPG, et à mieux appuyer la réinstallation et l'intégration des clients en tenant compte du coût de la vie.

Par l'entremise des initiatives canadiennes à l'intention des Afghans, IRCC a facilité la réinstallation au Canada de 10 734 RPG et de 1 283 autres clients dans le cadre de la politique sur les membres de la famille élargie des interprètes afghans, pour un total de 12 016 clients en 2022-2023. De ce nombre, 11 943 clients afghans ont été réinstallés dans 60 villes canadiennes de petite et moyenne taille, sauf au Québec. Tous les RPG réinstallés au Canada ont reçu jusqu'à 12 mois de soutien du revenu du PAR, et les clients visés par la politique sur les membres de la famille élargie des interprètes afghans ont reçu un paiement ponctuel équivalant à trois mois de soutien du revenu.

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

Il n'y a pas eu de mission de vérification pour le PAR en 2022-2023.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

Le PAR n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

La prochaine évaluation prévue est en cours et devrait se terminer en 2023-2024.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

En 2022-2023, IRCC a régulièrement consulté les fournisseurs de services d'établissement du PAR à des tables nationales et régionales de consultation, en vue d'appuyer le renforcement des capacités en matière de prestation de services immédiats et essentiels auprès de réfugiés provenant, entre autres, de l'Afghanistan. Pour faciliter la réinstallation des réfugiés afghans, le coordonnateur national du PAR joue toujours un rôle déterminant dans la planification centralisée et la communication avec les fournisseurs de services du PAR et les fournisseurs de services au Canada. Le Comité directeur national sur la réinstallation des réfugiés afghans a organisé une réunion en personne en octobre 2022 discuter des progrès et faire avancer la planification à l'appui de [l'engagement du gouvernement du Canada](#) en vue d'accueillir au moins 40 000 réfugiés afghans d'ici la fin de 2023.

Données financières (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	12 000 000	29 000 000	25 433 896	569 035 458	495 718 572	470 284 676
Total des contributions	68 066 132	185 498 417	190 489 718	626 544 596	415 603 358	225 113 640
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	80 066 132	214 498 417	215 923 614	1 195 580 054	911 321 930	695 398 316

Justification de l'écart :

Le financement du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration 2022-2024, à l'appui de l'engagement humanitaire envers l'Afghanistan et des mesures spéciales en matière d'immigration destinées aux ressortissants ukrainiens, n'était pas inclus dans les dépenses prévues de 2022-2023.

Une demande a été approuvée pour reporter de 2022-2023 à 2023-2024 la somme de 20 millions de dollars prévue au financement du PAR à l'appui des arrivées attendues des Afghans.

Dépenses réelles de moins de 5 millions de dollars

Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) :
Votée

Date de début :

L'OIM est l'organisation phare des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant jointe au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. En 1951, le Canada faisait partie des membres fondateurs de l'OIM, mais il s'en est retiré en 1962. Le Canada a par la suite réintégré l'organisation en 1991 à titre de membre à part entière, et il lui verse depuis des quotes-parts annuelles.

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Contribution²

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2010-2011

Lien avec les résultats ministériels :

² Le taux de quote-part du Canada correspond à un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, et est établi par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État, et le taux de quote-part qui en résulte, l'OIM s'appuie sur les taux de quote-part établis par les Nations Unies par voie de résolution (aussi fondés sur la capacité de payer).

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Les contributions à l'OIM permettent au Canada de faire ce qui suit :

- participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les pratiques d'évaluation, de vérification et d'établissement du budget;
- approfondir ses connaissances au sujet des tendances migratoires mondiales et des approches appliquées à la migration gérée;
- donner suite à ses priorités internationales au titre de la migration et de la protection, lesquelles consistent entre autres à encourager des systèmes de migration bien gérés; à décourager la migration irrégulière; à faciliter la croissance économique et à répondre aux besoins du marché du travail; à appuyer les efforts que d'autres États consentent à l'établissement et à l'intégration; à favoriser un discours public équilibré sur les migrants et les réfugiés; à contribuer aux efforts internationaux de protection des réfugiés; à réagir aux tendances émergentes et aux enjeux stratégiques sur la scène mondiale;
- exécuter les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités;
- apporter une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (priorité d'Affaires mondiales Canada).

Étant membre de l'OIM, le Ministère est mieux placé pour atteindre ses objectifs, dont :

- une migration gérée qui favorise les intérêts canadiens et préserve la santé et la sécurité des Canadiens;
- la reconnaissance et l'acceptation, par la communauté internationale, des principes de la migration gérée, conformément aux grands objectifs de la politique étrangère du Canada.

Résultats obtenus en 2022-2023 :

IRCC a maintenu son étroite collaboration avec l'OIM en 2022-2023, dans le but de coordonner des déplacements, de faciliter les examens médicaux aux fins de l'immigration et de fournir des bilans de santé avant l'embarquement, d'autres services médicaux avant le départ et des séances d'orientation culturelle à tous les réfugiés prêts à voyager. IRCC travaille aussi en étroite partenariat avec l'OIM au renforcement des

capacités, afin d'améliorer les systèmes et les résultats des pays et des régions en matière de migration.

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

En 2022-2023, il n'y a pas eu de mission de vérification concernant la quote-part annuelle à l'OIM.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

La quote-part annuelle à l'OIM n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

La prochaine évaluation prévue devrait se terminer en 2026-2027.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

À titre de ministère responsable de la relation en général entre l'OIM et le gouvernement du Canada, IRCC siège à deux organes de gouvernance, soit le Conseil de l'OIM et le Comité permanent des programmes et des finances, permettant ainsi au Canada de participer aux processus décisionnels et de gouvernance de l'Organisation. Puisque l'OIM est dirigée par des États, le Canada est tenu de faire preuve de diligence quant à la façon dont l'Organisation obtient et utilise ses ressources et fait concorder ses activités avec le système onusien auquel elle est affiliée.

En 2022-2023, les États membres de l'OIM ont mené à bien une réforme budgétaire qui a donné lieu à un accord par consensus visant à augmenter les quotes-parts pour remédier à l'insuffisance chronique du budget administratif de l'Organisation.

IRCC fait aussi partie des groupes de travail officiels de l'Organisation sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles ainsi que sur la réforme budgétaire. Par ailleurs, IRCC reste présent à toutes les consultations officielles organisées par l'OIM, et il participe activement au Dialogue international sur la migration, une conférence biennale internationale sur les politiques de migration et la gouvernance dirigée par l'OIM. En outre, les représentants du gouvernement du Canada rencontrent régulièrement la direction de l'OIM pour discuter de leurs priorités communes et trouver des moyens d'améliorer les relations bilatérales.

Données financières (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	0	0	0	0	0	0

Total des contributions	2 105 966	2 109 858	2 200 000	2 682 654	2 657 574	457 574
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	2 105 966	2 109 858	2 200 000	2 682 654	2 657 574	457 574

Justification de l'écart :

Le montant équivaut au paiement de la quote-part annuelle à l'OIM, et l'écart s'explique par les taux de change.

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

Date de début :

Avril 2013

Date de fin :

31 mars 2024

Type de paiement de transfert :

Contribution

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2018-2019

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le programme a pour objectif de répondre rapidement et efficacement aux crises internationales liées à la migration irrégulière, afin d'assurer une migration gérée qui favorise les intérêts du Canada et préserve la santé et la sécurité des Canadiens.

Le programme verse des paiements de transfert sous forme de contributions à des organismes internationaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux de confiance (p. ex. l'Organisation internationale pour les migrations). Il contribue à décourager le passage de clandestins et la migration irrégulière, tout en répondant aux besoins essentiels des migrants interceptés (logement, eau, nourriture, soins médicaux d'urgence, etc.); en les traitant conformément aux principes internationaux des droits de la personne, notamment la protection contre le refoulement; en renvoyant dans leur pays d'origine ceux qui, en vertu du droit international des réfugiés, ne sont pas considérés comme ayant besoin de protection.

Le programme s'inscrit dans la Stratégie canadienne de prévention du passage de clandestins, une initiative interministérielle que gère Affaires mondiales Canada.

Résultats obtenus en 2022-2023 :

En 2022-2023, le Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI) a accordé 2 365 150 \$ en contributions, et a aidé 156 migrants interceptés. Ces fonds ont servi au rapatriement, à l'hébergement, à l'alimentation et aux soins médicaux des migrants en détresse, ainsi qu'à la poursuite des campagnes de migration sûre au Sri Lanka. Cette assistance a contribué à décourager le passage de clandestins et la migration illégale, tout en répondant aux besoins essentiels des migrants interceptés (p. ex. logement, eau, nourriture et soins médicaux d'urgence); en les traitant dans le respect des principes internationaux de protection, comme la protection contre le refoulement; en renvoyant dans leur pays d'origine ceux qui, en vertu du droit international des réfugiés, ne sont pas considérés comme ayant besoin de protection.

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

À l'issue de la vérification qu'il a réalisée en 2022-2023, le service des contrôles internes recommandait la saisie de la prochaine entente de contribution dans le Portail des partenaires du Système de subventions et de contributions.

En 2022-2023, l'équipe de gestion financière des subventions et des contributions a effectué un contrôle financier et, pour la période visée, elle n'a relevé aucun paiement en trop ni point nécessitant un suivi.

En 2022-2023, la Direction générale de la vérification interne et de la responsabilisation n'a réalisé aucune mission de vérification interne du PAMMI.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

Une [évaluation du Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers](#) a pris fin en octobre 2022.

La prochaine évaluation planifiée devrait être terminée en 2027-2028.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

Des réunions mensuelles avec l'OIM visent à surveiller continuellement les activités et à veiller à ce que le programme reste fidèle à l'esprit et à la lettre de l'entente de contribution. Le PAMMI renferme des éléments qui exigent de l'OIM qu'elle obtienne l'approbation d'IRCC avant d'entreprendre de nouvelles activités importantes. En outre, des activités de liaison ponctuelles sont aussi menées régulièrement selon les besoins opérationnels. Ce travail auprès de l'organisme bénéficiaire, l'OIM, et d'autres activités de surveillance du programme sont effectués par Migration irrégulière et renseignement sur le risque du Réseau international d'IRCC.

La consultation des bénéficiaires finaux de l'aide, c'est-à-dire les personnes entrées clandestinement – qui sont distinctes des demandeurs d'IRCC – est assurée par l'OIM et supervisée par IRCC.

Données financières (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	0	0	0	0	0	0
Total des contributions	1 141 197	1 273 773	3 000 000	3 000 000	2 365 150	(634 850)
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	1 141 197	1 273 773	3 000 000	3 000 000	2 365 150	(634 850)

Justification de l'écart :

Le PAMMI obtient 3 millions de dollars chaque année en prévision de l'éventuel besoin de rapatrier les migrants clandestins et interceptés ou de leur offrir d'autres mesures d'aide. Le montant de l'entente de contribution est sciemment plus élevé que les dépenses annuelles, car les fonds sont rapidement accessibles au besoin.

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale**Renseignements généraux****Titre du programme de paiements de transfert :**

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale : Voté

Date de début :

Le Programme d'élaboration de politiques en matière de migration a été lancé en février 2003, puis a été renommé le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) en 2019.

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2022-2023

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le PRCMI finance des initiatives qui font progresser les politiques et les programmes mondiaux de migration et appuient les objectifs migratoires et humanitaires du Canada.

Le PRCMI vise principalement à appuyer la mise au point de systèmes de migration bien gérés qui favorisent une migration sûre, ordonnée et régulière grâce à :

- a. l'adhésion à des organisations internationales liées à la migration;
- b. la progression des efforts de renforcement des capacités;
- c. l'acquisition et l'échange accrus de renseignements et d'expertise en matière de migration.

Résultats obtenus en 2022-2023 :

Le PRCMI compte plusieurs volets de financement : financement de base du PRCMI, enveloppe pour la coopération et l'engagement en matière de migration (ECEM), enveloppe du programme de renforcement des capacités à l'égard de la crise vénézuélienne, soutien du Plan d'action global de l'OIM pour l'Afghanistan et les pays voisins et enveloppe affectée au renforcement des capacités dans les Amériques.

En 2022-2023, les projets du PRCMI d'IRCC ont contribué à forger et à raffermir les systèmes de migration et de protection de différents pays, permettant ainsi aux migrants et aux réfugiés se trouvant dans des situations et communautés vulnérables et éprouvant des problèmes de mobilité de recevoir soutien et protection et d'améliorer leur sort. Dans les pays et régions ciblées, ce soutien s'est manifesté par une aide technique, de la formation et des ressources nécessaires, dont des outils technologiques et de l'équipement, proposées aux autorités et organismes d'État, en vue d'améliorer la prestation des services de migration, les capacités de gestion et la gouvernance. Par l'entremise du PRCMI, IRCC a contribué au renforcement des capacités institutionnelles afin d'assurer une migration internationale régulière plus sûre et ordonnée. Le Canada a entretenu et resserré ses relations bilatérales et multilatérales avec des organisations internationales et les autorités d'État concernées, dans le cadre de diverses tribunes internationales, conférences et réunions visant à approfondir le dialogue ouvert et la collaboration, la consultation stratégique et la mise en commun de données probantes sur la migration internationale et la protection. Une meilleure collaboration en matière de migration internationale et de protection des réfugiés est essentielle au succès des projets, et elle contribue à adapter les efforts du Canada aux besoins internationaux actuels en matière de migration et de protection.

Dans les Amériques, le Canada s'est associé à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et à l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour appuyer les travaux favorisant une migration sûre,

ordonnée et régulière, tout en s'attaquant à la migration irrégulière et aux déplacements forcés dans l'hémisphère. Il s'agit entre autres d'offrir un soutien ciblé aux pays accueillant des réfugiés et migrants vénézuéliens. Les initiatives visaient le renforcement des systèmes de gouvernance de la migration, d'asile et de protection, l'intégration socioéconomique des migrants, des réfugiés et des étrangers renvoyés, et l'adoption de discours positifs à propos des contributions des migrants et des réfugiés à la vie de leurs collectivités.

Les activités suivantes ont été réalisées en 2022-2023 au moyen de projets financés par le PRCMI :

- En Amérique centrale, l'OIT a aidé des pays adhérant au Cadre global régional de protection et de solutions (MIRPS) à élaborer et à approuver une stratégie régionale de reconnaissance des compétences, un élément clé facilitant la mobilité régionale et l'intégration des migrants au marché du travail.
- Au Panamá et en Colombie, l'OIT a appuyé l'intégration socioéconomique des réfugiés et migrants vénézuéliens. L'OIT a entrepris la cartographie et l'étude des difficultés qu'ont les femmes réfugiées et migrantes et les personnes LGBTQI+ pour accéder à une formation professionnelle et faire reconnaître leurs compétences en Colombie et au Panamá. L'étude étoffera une publication renfermant des recommandations stratégiques à court et à moyen terme.
- Le Canada s'est associé à l'OIT pour favoriser l'intégration des migrants au Venezuela et au Panamá, en prônant la régularisation de leur situation et l'accès à l'emploi. Au nombre des résultats préliminaires, notons l'expansion du système national d'inscription des travailleurs migrants temporaires dans d'autres secteurs de production tels que la construction et le transport. Le secteur des transports pourrait à lui seul créer une voie d'accès régulière pour environ 2 000 migrants.
- En partenariat avec le HCR, le Canada a continué de soutenir les efforts déployés par la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) pour renforcer le système d'octroi de l'asile du Mexique. En 2022-2023, les travaux de numérisation se sont intensifiés dans les bureaux principaux au Mexique dans le but d'accélérer le traitement et le règlement des dossiers, et d'installer des bureaux mobiles devant accroître la présence de la COMAR dans les régions où les mouvements migratoires sont élevés.
- De concert avec les gouvernements du Mexique et de la Colombie-Britannique, l'OIT s'est employée à encourager le recrutement éthique depuis le Mexique au Canada, au moyen d'une approche multipartite novatrice. Ce projet a contribué à accroître la sensibilisation et à renforcer la capacité de régler efficacement une série de problèmes liés au recrutement éthique à l'international et aux risques connexes qui se posent aux travailleurs migrants. Il a aussi contribué à sensibiliser les recruteurs du Mexique au recrutement éthique à l'international, à renforcer leurs capacités en la matière et à créer des liens entre eux et les employeurs de la Colombie-Britannique.

- L'OIT a aidé les intervenants et autorités gouvernementales du Panamá et du Costa Rica à améliorer la coordination transfrontalière, à mieux cerner les besoins en protection des migrants vulnérables qui franchissent les frontières, et à y répondre.

Le Canada a aussi continué de soutenir des projets ciblés dans d'autres régions, comme l'instauration de mesures au Pakistan et au Nigeria pour offrir de la formation et de l'équipement aux gouvernements des deux pays, et ainsi renforcer leurs capacités de gestion des frontières et contrer le passage de clandestins et la traite de personnes :

- Grâce au soutien que le Pakistan reçoit du Canada et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), plus de 200 fonctionnaires ont reçu une formation sur la gestion des données, les enquêtes et la protection des victimes, ce qui a permis d'identifier plus de 1 900 victimes de la traite de personnes et du passage de clandestin (TPPCM) et de faire passer le nombre d'enquêtes et de poursuites à cet égard à plus de 1 900 enquêtes et 1 000 poursuites.
- Au Nigeria, le soutien du Canada au projet de gestion des frontières de l'OIT a permis de numériser le titre de voyage de plus de 1,3 million de voyageurs internationaux aux aéroports d'Abuja et de Lagos, en utilisant – par l'entremise de nos projets – le système d'analyse des données sur la migration conçu par l'OIM. Grâce à ce système, les autorités nigérianes ont décelé plus d'une centaine de victimes potentielles de la traite de personnes.

En 2022-2023, IRCC a continué d'investir dans des projets nouveaux et existants à l'aide du PRCMI, de sorte que le Canada puisse contribuer à renforcer les systèmes de migration et de protection, coordonner une migration sûre, ordonnée et régulière tout en décourageant la migration irrégulière, et promouvoir un discours ouvert et éclairé sur les enjeux touchant la migration et les réfugiés. Ces investissements continueront d'appuyer les priorités diplomatiques du Canada en matière de migration et de protection, ainsi que son rôle de leadership. Les dépenses du PRCMI pour 2022-2023 ont atteint les 19,6 millions de dollars, et les projets financés contribueront à ce qui suit :

- appuyer la gestion nationale et locale de la migration et de la protection, en vue d'élargir l'accès des réfugiés afghans aux services de protection à l'extérieur de leur pays d'origine; ces mesures peuvent, entre autres, élargir leur accès au marché du travail ainsi qu'aux services de santé de base, favoriser une meilleure intégration sociale et permettre la collecte de données sur les conditions de vie des réfugiés afghans et sur les tendances des déplacements;
- appuyer les projets en cours dans les Amériques et financer de nouveaux projets pour remédier à divers problèmes de migration et de protection, y compris le renforcement des systèmes de gouvernance de la migration, d'octroi de l'asile et de protection, et l'intégration socioéconomique des migrants, des réfugiés et des étrangers renvoyés;
- appuyer les projets d'autres régions ou de portée internationale, de façon à resserrer la gouvernance de la migration et de la protection à l'international, par

exemple, les travaux visant à encourager un discours équilibré sur la migration et à faire connaître les voies d'accès complémentaires.

Les projets financés en 2022-2023 feront l'objet de rapports au cours d'exercices ultérieurs.

Conclusions issues des vérifications faites en 2022-2023 :

Il n'y a pas eu de mission de vérification concernant le PRCMI en 2022-2023.

Conclusions issues des évaluations faites en 2022-2023 :

En 2022-2023, le PRCMI n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

La prochaine évaluation prévue devrait se terminer en 2024-2025, et elle portera sur l'enveloppe pour la coopération et l'engagement en matière de migration.

Consultation des demandeurs et des bénéficiaires en 2022-2023 :

De pratique courante, les échanges entre les responsables de projet d'IRCC et les organismes bénéficiaires, comme le HCR, l'OIM et l'OIT, se sont poursuivis tout au long de la mise en œuvre de chaque projet, dans le but de surveiller les progrès et la conformité aux ententes de subvention. Conformément aux ententes de subvention, les bénéficiaires devaient rendre compte de l'état d'avancement de leurs activités à l'étape de la mise en œuvre de leur projet, ainsi que des résultats une fois leur projet terminé.

IRCC a aussi mené à bien des missions de reconnaissance et de surveillance en Inde, au Nigeria, au Mexique, au Costa Rica, au Guatemala et au Honduras, afin d'évaluer les résultats préliminaires de chacun des projets en fonction des résultats proposés, de discuter avec les intervenants concernés et de cerner de nouvelles initiatives utiles auxquelles le Canada pourrait le plus contribuer.

Par l'entremise du PRCMI, IRCC continue de payer sa quote-part aux organismes internationaux du domaine de la migration, dont la Conférence régionale sur les migrations, le Forum mondial sur les migrations et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile, de réfugiés et de migrations (CIG). La quote-part d'IRCC et sa participation active aux activités de ces organismes permettent au Canada de se prononcer sur l'orientation à prendre et l'aident à donner suite à ses priorités diplomatiques liées à la migration et à la protection, à resserrer ses liens avec d'autres pays et intervenants, et à permettre la mise en commun de renseignements sur les pratiques exemplaires.

- En décembre 2022, la Conférence régionale sur les migrations a organisé sa 27^e réunion des sous-ministres au Salvador. Sa participation à cette réunion a permis au Canada de tenir des discussions multilatérales et bilatérales avec des pays de l'Amérique centrale, en vue d'encourager la collaboration régionale, des

mesures courantes pour remédier à des problèmes communs de migration, dont la migration irrégulière, et l'expansion des voies d'accès régulières à la migration temporaire et permanente. Le Canada a saisi cette occasion pour tenir des discussions bilatérales avec des pays et des organismes internationaux clés qui travaillent activement dans la région; il souhaitait ainsi discuter d'éventuels secteurs de collaboration et se faire une idée de leurs problèmes les plus pressants.

- En 2022-2023, le président du Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD) a lancé des discussions en table ronde, dans le but de renforcer la collaboration internationale et l'élaboration de politiques sur six sujets clés : les effets des changements climatiques sur la mobilité des personnes, les droits de la personne et la migration, les diasporas, la migration des travailleurs, le discours public sur la migration et la gouvernance à plusieurs niveaux. En tant que membre du FMMD, le Canada s'est employé à encourager un discours public équilibré et éclairé sur les migrants et les réfugiés, reconnaissant les effets plus vastes que ce discours peut avoir sur la cohésion sociale, le soutien de la diversité, la croissance économique et l'innovation. Le Canada copréside le groupe de travail du FMMD sur les discours publics entourant la migration, qui réunit des représentants de gouvernements locaux et nationaux, d'organismes internationaux, de la société civile, du secteur des affaires et de la communauté des jeunes, et qui, pour encourager un discours public équilibré et éclairé sur les migrants et les réfugiés, expose leurs riches contributions aux collectivités.
- L'adhésion du Canada aux CIG a permis des échanges entre les hauts fonctionnaires et agents et les États membres des CIG sur une foule de questions utiles concernant les programmes d'immigration, d'asile et de gestion des frontières. Le Canada a eu l'occasion de discuter des pratiques exemplaires et des difficultés qui concernent les programmes de protection temporaire et la planification à long terme du déplacement des Ukrainiens après l'invasion de leur pays par la Russie en février 2022, au moyen d'une série de réunions et d'ateliers qui ont généré des documents utiles aux États membres, comme des compilations de questionnaires, des rapports de référence et des comptes rendus de réunion sur les interventions et les plans visant les Ukrainiens déplacés. Les représentants du Canada ont aussi participé à des discussions ciblées sur des sujets tels que la diplomatie des migrations et les dernières percées et difficultés des programmes d'octroi de l'asile, d'immigration, de technologie et de gestion des frontières.

Le Canada a alimenté les travaux de l'Institut des politiques de migration (IPM), y compris ceux du Conseil transatlantique sur les migrations. Sa participation aux activités de l'IPM a eu pour effet de resserrer sa collaboration avec les États et les intervenants, en plus de lui donner accès aux conseils et à l'expertise de l'IPM au cours, par exemple, de discussions ciblées.

Données financières (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles de 2020-2021	Dépenses réelles de 2021-2022	Dépenses prévues en 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2022-2023	Dépenses réelles de 2022-2023 (autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles de 2022-2023 moins dépenses prévues en 2022-2023)
Total des subventions	1 699 449	7 999 922	9 650 000	19 650 000	19 650 000	10 000 000
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total des programmes	1 699 449	7 999 922	9 650 000	19 650 000	19 650 000	10 000 000

Justification de l'écart :

Le financement visant à appuyer le Plan d'action global pour l'Afghanistan et les pays voisins de l'OIM et l'enveloppe consacrée au renforcement des capacités dans les Amériques ne faisaient pas partie des dépenses prévues pour 2022-2023.

Analyse comparative entre les sexes plus

Section 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle de l'ACS Plus

La diversité et l'intersectionnalité sont des considérations importantes pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) lorsqu'il coordonne l'arrivée des immigrants, assure la protection des réfugiés, propose des programmes d'établissement aux nouveaux arrivants, octroie la citoyenneté et fournit des services de passeport. En vertu de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR), IRCC a l'obligation de rendre compte des activités d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans le [Rapport annuel au Parlement sur l'immigration](#).

Gouvernance

IRCC a renforcé ses mécanismes de soutien des employés en 2022-2023, misant sur des initiatives instaurées durant l'exercice précédent.

En décembre 2021, IRCC a mis sur pied le Sous-comité sur l'inclusion, la diversité et l'équité en matière d'emploi, lequel relève du Comité national de consultation patronale-syndicale des ressources humaines, une table consultative coprésidée par un représentant de la haute direction et un représentant syndical afin de favoriser une

communication efficace entre la direction d'IRCC et les agents négociateurs. Ce forum aborde divers sujets se rapportant aux groupes en quête d'équité au sein de l'effectif.

En 2021, IRCC a aussi créé le Bureau du soutien du personnel pour en faire un centre d'expertise et faciliter le traitement de toute demande ayant trait à l'[obligation de prendre des mesures d'adaptation](#) en fonction des [13 motifs de distinction illicite](#) prévus dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, de sorte que les employés disposent des bons outils et des bonnes solutions pour s'acquitter de leurs tâches et réussir au même titre que tous leurs collègues. Le Bureau du soutien du personnel travaille aussi au renforcement des capacités au sein du Ministère, afin de cerner et d'éliminer les obstacles qui se posent aux personnes handicapées et à d'autres groupes visés par l'équité en matière d'emploi (EE) et en quête d'équité. De plus, les forums au Ministère demeurent des endroits sûrs où le personnel peut discuter de diversité et d'inclusion, notamment des initiatives de lutte contre le racisme, des engagements et des questions d'actualité.

Également en 2022, le Secteur de l'établissement et de l'intégration (SEI) a mis sur pied un groupe de travail chargé d'intégrer l'ACS Plus et l'égalité des genres dans les travaux affectés aux programmes d'établissement. Maintenant à sa deuxième année d'existence, le groupe de travail du SEI est une communauté de pratique établie qui travaille au renforcement des capacités en mettant en commun des ressources, en concevant des outils et des directives utiles au Secteur, et en organisant une série annuelle d'activités d'apprentissage dans lesquelles des universitaires et des spécialistes abordent des enjeux de migration.

Lutte contre le racisme

En 2022-2023, IRCC a augmenté sa capacité de gouvernance dans la lutte contre le racisme, de façon à s'attaquer plus efficacement au racisme systémique et à rendre plus inclusifs les programmes, les politiques, les opérations et les pratiques de gestion des personnes. Au Ministère, le Groupe de travail voué à la lutte contre le racisme (GTLR), qui relève directement de la sous-ministre, s'est employé avec tous les secteurs d'IRCC à éliminer le racisme dans trois domaines clés : milieu de travail équitable, conception de politiques et de programmes, et prestation de services. Pour réaliser ses travaux, le GTLR reçoit l'appui de son conseil consultatif interne, des responsables sectoriels de la lutte contre le racisme et des groupes de travail des secteurs d'activité qui agissent comme principaux agents de coordination des initiatives de lutte contre le racisme dans les secteurs.

Publiée en juillet 2022, la [Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 2021-2024](#) d'IRCC a été mise au point en collaboration avec les réseaux et intervenants voués à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, notamment les syndicats. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre, la socialisation et le peaufinage de la Stratégie grâce à la participation accrue d'intervenants internes et externes. Des mesures clés achevées en 2022-2023 ont permis de faire avancer la lutte contre le racisme pour chacun des cinq piliers de la Stratégie, soit :

- **Responsabilisation des dirigeants :** Mise au point d'un prototype d'indice de lutte contre le racisme, d'équité et d'inclusion, afin de doter les dirigeants d'outils leur permettant d'atteindre leurs objectifs d'équité en matière d'emploi et d'accélérer leurs travaux de lutte contre le racisme. Présentation, au Cabinet du ministre, de rapports trimestriels qui soulignent les progrès et l'attention que met le Ministère à éliminer le racisme et les préjugés de la culture du travail, des politiques, des programmes et de la prestation des services.
- **Milieu de travail équitable :** Lancement du deuxième sondage d'IRCC sur la lutte contre le racisme auprès des employés, en vue de recueillir des indicateurs et de connaître les opinions que génèrent les progrès et les reculs du Ministère en ce qui a trait à la culture du travail et à la prestation des services depuis le premier sondage réalisé en 2020.
- **Conception de politiques et de programmes :** Réalisation de projets pilotes d'examen de l'équité raciale qui sont améliorés grâce à l'application de l'Outil d'évaluation des répercussions raciales (OERR), l'ACS Plus et des filtres intersectionnels, dans le but d'acquérir une meilleure compréhension de base des préjugés et de formuler des recommandations pour l'élimination du racisme systémique des domaines ciblés de politique et de programme. Élaboration de la méthode de détermination des préjugés et du racisme dans l'organisation, afin d'éliminer les préjugés et le racisme des processus décisionnels et de la gestion des risques. À IRCC, diffusion de renseignements sur l'équité dans les interventions humanitaires.
- **Prestation de services :** Mise à l'essai d'une évaluation des causes, lacunes et préjugés qui ressortent des résultats différentiels des populations de pays majoritairement peuplés de Noirs, au moyen de la Méthode d'identification des préjugés et du racisme institutionnels (MIPRI). Conception d'une façon d'appliquer la MIPRI à d'autres charges de travail comparatives, afin de cerner les lacunes de la gestion des risques en 2023-2024. Soutien de 17 nouveaux projets de lutte contre le racisme et d'intégration de l'ACS Plus au Secteur de l'établissement et de l'intégration, à l'aide de la demande de devis en matière d'équité de 2022-2023, de manière à relever les lacunes et les obstacles qui nuisent à l'intégration des nouveaux arrivants et à financer des initiatives de renforcement des capacités des petits organismes racisés.
- **Données et recherche :** Mise au point de la directive sur les données désagrégées et l'analytique d'IRCC, de sorte que les normes régissant la collecte, l'utilisation et l'analyse des données désagrégées, y compris les données sur la race et l'origine ethnique issues des examens des résultats des clients réalisés par le Ministère, soient cohérentes, éthiques et rigoureuses sur le plan méthodologique. Achèvement de l'examen des conclusions du quatrième Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants, lequel renferme des données désagrégées sur la race et l'origine ethnique.

Collecte de données

IRCC est un ministère axé sur les données qui, pour traiter les demandes, recueille des renseignements personnels sur les immigrants, les résidents temporaires, les réfugiés, les demandeurs d’asile et les candidats à la citoyenneté et les demandeurs de titre de voyage³. Ces données font état du genre, de l’âge, de la langue maternelle, du pays de naissance et du pays de citoyenneté. De plus, IRCC réalise chaque année des sondages sur l’expérience client à l’égard de ses programmes de citoyenneté, d’immigration et de passeport, notamment par la collecte de renseignements personnels que fournissent volontairement des clients à leur sujet (genre, langue parlée, groupe d’âge, incapacités, groupe racial et orientation sexuelle). Les données dépersonnalisées servent à réaliser des travaux de recherche et des analyses intersectionnelles aux fins de l’élaboration des politiques, des programmes et des services d’IRCC.

Le Secteur de l’établissement et de l’intégration dispose d’un solide système qui mesure le recours au Programme d’établissement et ses résultats, en plus d’en rendre compte. À titre d’exemple, les Rapports annuels sur le rendement des projets et l’iEDEC fournissent des données fondées sur l’exécution des programmes, leur portée et leur utilisation, tandis que le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants relève et analyse la progression des parcours d’établissement et d’intégration des clients (et des non-clients). Les résultats de l’iEDEC et du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants sont associés aux dossiers administratifs d’IRCC, afin d’obtenir des données démographiques désagrégées à l’aide desquelles les résultats sont examinés.

Pour mieux appuyer la conception de politiques fondées sur des données probantes et la prestation améliorée des services, IRCC travaille à l’élaboration d’une directive sur les données désagrégées et l’analytique (DDDA), auparavant le Cadre de données désagrégées et d’analytique, afin de mettre au jour et d’éliminer les préjugés systémiques, les inégalités et les écarts sur le plan des résultats de divers groupes (p. ex. Autochtones, groupes racisés, genre, situation de handicap, orientation sexuelle, langue officielle, enfants, jeunes et personnes âgées). L’élaboration de la DDDA est possible grâce aux vastes fonds de données d’IRCC et de son partenariat stratégique de longue date en matière de données avec Statistique Canada et d’autres partenaires clés, dont les provinces et territoires, les organisations non gouvernementales et les universitaires.

La pièce maîtresse de la DDDA est une politique sur les données désagrégées qui renfermera des lignes directrices et des normes pour la conception, la mise en œuvre et l’utilisation des données de divers groupes à IRCC. La DDDA est aussi assortie d’outils tels qu’une liste des sources internes et externes de données, une liste de vérification pour l’intégration de questions identitaires, un soutien assurant la constance de la collecte et de l’utilisation (analytique) des données, et la comparabilité conceptuelle des sources de données.

³ Les renseignements personnels communiqués à IRCC sont utilisés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Charte canadienne des droits et libertés.

La DDDA s'harmonisera au [Plan d'action sur les données désagrégées](#) de Statistique Canada, à la politique d'IRCC concernant les données et aux normes en matière de données de Statistique Canada⁴. Ces principes et normes, ainsi que les exigences de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) et de la [Charte canadienne des droits et libertés](#), fournissent les directives à suivre pour produire des données fiables, accessibles et interopérables destinées à un usage éthique. Pour ce plan évolutif, les consultations visant l'élaboration du Cadre se poursuivront en 2023. Le Cadre commencera à produire des résultats en 2022-2023; la DDDA devrait entrer en vigueur avant la fin de 2022-2023.

Le protocole d'entente (PE) conclu par IRCC avec Statistique Canada, et qui autorise l'échange de données entre les ministères, a été renouvelé en mai 2023. Entre autres mises à jour, le PE renouvelé donne à l'entente un cadre de gouvernance interministériel que se partagent la Direction de la statistique juridique, de la diversité et de la population de Statistique Canada et la Direction générale de la recherche et des données d'IRCC.

Capacités

Autres activités de sensibilisation et de renforcement des capacités

Le Ministère a beaucoup travaillé à renforcer sa capacité d'ACS Plus en 2022-2023.

En février 2022, l'équipe affectée à la politique d'équité et à l'ACS Plus a été créée à IRCC, afin de fournir des conseils sur les initiatives stratégiques et opérationnelles et, le cas échéant, de réviser les aspects pertinents des mémoires au Cabinet, des présentations au Conseil du Trésor et des propositions budgétaires fédérales. Pour démontrer en quoi l'ACS Plus peut favoriser des politiques, des programmes et des initiatives plus solides qui contribuent à réduire les inégalités, l'équipe a dirigé trois séances d'information conçues sur mesure auprès du personnel et de la direction d'IRCC, y compris du personnel des missions à l'étranger.

IRCC a dynamisé la diversité au sein de l'organisme en ayant recours à des réseaux ministériels d'employés, à des programmes de mentorat à l'intention des groupes en quête d'équité/meritant l'équité, et à des activités de formation sur la diversité.

Les travaux du Ministère dans ce domaine reçoivent l'appui des champions de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au niveau de la haute direction, ainsi que de réseaux d'employés tels que le Réseau des femmes, le Réseau des employés noirs, le Réseau et le Comité des personnes handicapées, le Réseau des employés juifs, le Réseau des employés racisés et des alliés, le Réseau des employés hispaniques, le Cercle des peuples autochtones et Fierté@IRCC.

IRCC augmente sa capacité ministérielle en matière de diversité et d'ACS Plus au moyen d'un programme [Mentorat Plus](#). Le Ministère a élaboré son propre programme Mentorat

⁴ IRCC veillera à l'harmonisation avec les normes en matière de données de Statistique Canada, conformément à la définition et à la dérivation des variables énumérées ici.

Plus en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). Lancé en mai 2021, ce programme répond aux appels à l'action lancés par les groupes visés par l'équité en matière d'emploi (EE) et les groupes en quête d'équité/méritant l'équité⁵, concernant leur manque de possibilités d'avancement professionnel. Le programme vise à accroître les taux de représentation des groupes visés par l'EE et des groupes en quête d'équité aux échelons supérieurs de la fonction publique en leur donnant accès à des possibilités de perfectionnement et à des réseaux, et ce, à l'aide du mentorat et des activités de soutien et de perfectionnement dirigées par des cadres supérieurs – qu'on appelle « parrainage ». La première cohorte a été lancée en octobre 2021, la deuxième en octobre 2022, et le tout devrait prendre fin en octobre 2023. La cohorte actuelle faisait initialement l'objet de quatre parrainages par des cadres supérieurs, mais après quelques départs, il n'en reste que deux. En outre, des programmes de parrainage et de mentorat ont été lancés à l'échelle du Ministère, en vue de soutenir le personnel débutant racisé.

IRCC participe au [Programme de perfectionnement en leadership Mosaïque](#), élaboré conjointement par le [Centre sur la diversité et l'inclusion](#) du SCT, à l'intention des employés appartenant à des groupes en quête d'équité qui sont sous-représentés dans la haute direction de la fonction publique. Le Programme offre du parrainage, un volet d'apprentissage, de l'encadrement et de bonnes occasions d'acquérir de l'expérience.

Par ailleurs, IRCC participe à deux programmes de leadership de la firme [McKinsey's Leadership Academies](#) [en anglais seulement], proposés aux employés qui s'identifient comme noirs, asiatiques, latino-américains ou hispaniques. Le [Programme de leadership des cadres supérieurs](#) [en anglais seulement] vise à améliorer les capacités de leadership et à établir des réseaux au moyen de séances virtuelles animées par des experts et de discussions en petits groupes. Le [Programme d'accélération de la gestion](#) [en anglais seulement] vise à renforcer les compétences en leadership et en gestion générale, ainsi qu'à élargir les connaissances interfonctionnelles au moyen de cours numériques immersifs, de projets individuels et de groupe, et d'ateliers virtuels.

IRCC a conçu et donné à plus de 500 employés chargés du traitement des dossiers des ateliers de type séminaire sur les thèmes que sont la lutte contre le racisme, la diversité, l'équité et l'inclusion aux fins de la gestion des effectifs et de la prestation des services. Les sujets de discussion aux ateliers de formation étaient, entre autres, les préjugés teintant la prise de décisions au cas par cas, la tolérance au risque et la sensibilité interculturelle.

⁵ Le terme « groupes visés par l'équité en matière d'emploi » fait précisément référence aux quatre groupes nommés et désignés dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, à savoir : les Autochtones, les membres des minorités visibles qualifiées de personnes racisées, les personnes handicapées et les femmes. La terminologie concernant les personnes en quête d'équité, ou parfois appelées les personnes méritant l'équité, ne figure pas dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il existe cependant un groupe de personnes qui, en raison de la discrimination systémique, se mesurent à des obstacles qui les empêchent de jouir du même accès aux ressources et aux possibilités offertes aux autres membres de la société.

En 2021-2022, l'équipe des communications internes a régulièrement prôné une formation à grande échelle (p. ex. formation sur la façon de surmonter les préjugés, sur les pratiques d'embauche inclusives pour un effectif diversifié, sur la prévention du harcèlement et de la violence et sur la lutte contre le racisme à l'intention des cadres intermédiaires, et encadrement proposé aux cadres supérieurs sur la lutte contre le racisme). L'équipe a également fait la promotion de périodes commémoratives tout au long de l'année, comme la Journée internationale de la femme, la Semaine de l'ACS Plus, le Mois de l'histoire autochtone, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, la Journée nationale des Autochtones, le Mois de l'histoire des Noirs, le Mois du patrimoine asiatique, la Journée de la dualité linguistique et la Journée internationale des personnes en situation de handicap. Elle a notamment planifié une réunion de tout le personnel à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, ainsi que quatre activités de lutte contre le racisme envers les Noirs destinées aux cadres supérieurs d'IRCC. Des conférenciers ont été invités dans le but d'accroître la sensibilisation au racisme et à la discrimination systémiques auxquels fait face la communauté noire au Canada.

Le Secteur de l'établissement et de l'intégration a aussi mené une série d'activités de formation sur l'ACS Plus, dans le but de mieux sensibiliser le personnel du secteur de l'établissement d'IRCC et de renforcer ses capacités.

L'équipe des communications internes d'IRCC a continué de créer et de mettre à jour du contenu intranet sur l'ACS Plus, les personnes en situation de handicap, la lutte contre le racisme, le Réseau des employés noirs, le Réseau des employés racisés et des alliés, le Réseau de la fierté, le Réseau des employés juifs, le Réseau des femmes et le Cercle des peuples autochtones. Des récits personnels d'employés concernant l'origine ethnique, le genre et les capacités ont également été affichés sur le site intranet d'IRCC, et l'intérêt des employés (c.-à-d. les commentaires) à l'égard de ces articles a augmenté en 2021-2022.

IRCC fait connaître à tous les employés le module de formation en ligne intitulé Introduction à l'ACS Plus. Le Secteur de la stratégie, des services et de l'innovation numériques (SSSIN) produit un calendrier de diversité, d'équité et d'inclusion qui indique les dates importantes à souligner ou à célébrer, affecte un capitaine de l'équipe à la culture dans le but de prôner et de mettre en valeur l'égalité des genres, et compte un conseiller principal en diversité et inclusion chargé de diriger l'équipe de lutte contre le racisme du SSSIN et le Comité consultatif de lutte contre le racisme.

Contributions internationales

Sur la scène internationale, IRCC continue de faire valoir une approche sexospécifique à la mise en œuvre du [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) (PMM). En tant que ministère qui dirige la participation du Canada à l'initiative des pays champions du PMM, IRCC a établi plusieurs priorités pour orienter ses activités internationales de collaboration au PMM, notamment l'adoption de programmes et de politiques de migration sexospécifiques. IRCC continuera de s'appuyer sur ses travaux antérieurs pour encourager une approche inclusive à la migration. Ces travaux consistaient, entre autres, à organiser une activité complémentaire pour encourager la

mise en œuvre sexospécifique du Pacte mondial pour les migrations lors du Forum d'examen des migrations internationales (FEMI) tenu au printemps 2022, où le Canada a présenté les travaux de la [Plateforme genre + migration](#) du [Centre de recherche sur les migrations internationales](#) et le point de vue des femmes migrantes, en plus d'avoir fourni aux intervenants une plateforme où présenter des exemples de pratiques et de ressources sexospécifiques applicables à la mise en œuvre du PMM. Au FEMI, le Canada a aussi exercé le rôle officieux de rapporteur sur les questions de sexospécificité.

Par l'entremise du [Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale](#), IRCC a continué d'appuyer les travaux internationaux sur la migration sexospécifique, dont les travaux de recherche réalisés par l'[Organisation internationale pour les migrations](#) sur les effets de la COVID-19 sur la migration et les migrants, du point de vue du genre, afin d'éclairer les solutions qu'offrent les politiques et les programmes à court et à long terme. IRCC a par ailleurs appuyé les travaux du [Gender and Migration Research Policy Action Lab](#) [en anglais seulement], une initiative de l'OIM qui fait appel à de multiples intervenants et se concentre sur des travaux de recherche qui favorisent des politiques, des opérations, des programmes et des pratiques de migration sexospécifiques. À l'aide de cette initiative, IRCC espère resserrer la collaboration internationale entourant la migration sexospécifique.

Le Canada prône par ailleurs l'intégration de l'égalité entre les genres, l'équité et l'inclusion dans l'exercice de son leadership à titre de membre du Groupe de travail sur les migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ici, le Canada appuie l'ordre mondial régi par des règles et les valeurs que partagent les membres de l'OCDE.

Le Canada a présidé la Plateforme de soutien du Cadre régional global de protection et de solutions (connue sous l'abréviation espagnole MIRPS) de juillet 2021 à septembre 2022. Remplacé par les États-Unis à la présidence, le Canada maintient sa participation en tant qu'ancien président. La Plateforme de soutien du MIRPS consiste en une application régionale du Pacte mondial sur les réfugiés. Le thème de la présidence du Canada, « Protection et autonomisation des femmes et des filles en déplacement », visait à mettre en lumière les besoins internationaux en protection et en éducation des femmes et des filles réfugiées, ainsi que la nécessité de protéger les droits des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQI+ en situation de vulnérabilité qui ont été déplacées. Ce thème a chapeauté des activités et événements clés pendant toute la durée du mandat du Canada à la présidence, y compris plusieurs événements de haut niveau. Lors d'une activité de solidarité tenue en septembre 2022, la Banque mondiale, dont l'adhésion à la Plateforme de soutien du MIRPS est la plus récente, a annoncé qu'elle comptait travailler avec le HCR, l'OIM et d'autres institutions aux problèmes que soulève la violence fondée sur le sexe et le genre et à l'accroissement de l'accessibilité des services pour les femmes et les filles en déplacement.

Section 2 : Incidence sur le genre et la diversité, par programme

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Programme : Visiteurs

Buts du programme

Le Programme des visiteurs facilite l'entrée des voyageurs au Canada afin de favoriser des avantages économiques, sociaux et culturels. Leur venue a des retombées sociétales et culturelles pouvant découler des expériences partagées et du transfert de connaissances entre les visiteurs et les Canadiens. Quand le Canada accueille le monde dans le cadre de grands événements ou qu'il permet d'établissement de liens internationaux entre des amis, des familles et des collectivités, c'est le pays au complet qui grandit sur les plans social et culturel. Et n'oublions pas les effets résiduels positifs des visiteurs qui reviennent au Canada en tant qu'étudiants, travailleurs ou résidents permanents.

Public cible : Étrangers admissibles cherchant à entrer au Canada en tant que visiteurs

Répartition des avantages : Délivrance de visas de résident temporaire et d'autorisations de voyage électroniques (AVE)

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Majorité : 18 à 65 ans

Répercussions principales du programme selon le genre et la diversité

Le Programme des visiteurs facilite les voyages au Canada grâce à la délivrance de visas ou d'AVE aux visiteurs. Les conditions d'admissibilité à ces titres de voyage ne reposent pas sur le genre ou d'autres facteurs identitaires en lien avec la diversité.

Résumé des grandes tendances

- Les données sur les visiteurs indiquent que plus de femmes que d'hommes ont présenté une demande de super visa (visa permettant de multiples entrées pour une période maximale de 10 ans). En juillet 2022, la [période](#) pendant laquelle le titulaire d'un super visa peut demeurer au Canada est passée à cinq ans par entrée afin de favoriser la réunification des familles.
- Même si les demandeurs de visa de visiteur qui ne s'identifient pas comme des hommes ou des femmes représentent moins de 0,01 % des VRT et AVE délivrés, le nombre de demandeurs qui sélectionnent « Autre genre (X) » dans leur demande ne cesse d'augmenter depuis l'introduction des options élargies.
- Près de la moitié des super visas ont été délivrés à des personnes qui ne peuvent communiquer ni en français ni en anglais.

Statistiques sur les principales répercussions des programmes

Statistiques	Résultats observés en 2002	Source des données	Commentaires
Pourcentage de visas de résident temporaire (VRT) délivrés, par genre	Femmes : 53 % Hommes : 47 % Autre genre : < 1 %	Système mondial de gestion des cas (SMGC)	Selon l'évolution sur cinq ans depuis 1998, avant la pandémie, on délivrait un peu plus de VRT à des femmes qu'à des hommes. Les données de 2022 sont presque revenues aux niveaux antérieurs à la pandémie, un peu plus de femmes que d'hommes ayant obtenu des VRT. Depuis l'introduction de l'option non binaire en juin 2019, moins de 1 % des VRT ont été délivrés à des demandeurs ayant choisi l'indicateur de genre X. Cependant, le nombre de ces demandeurs qui choisissent l'indicateur de genre X ne cesse d'augmenter.
Pourcentage de VRT délivrés, par groupe d'âge	0-17 ans : 15 % 18-65 ans : 76 % 65 ans ou plus : 9 %	SMGC	En 2022, la majorité des VRT ont été délivrés à des adultes (18-65 ans). Cependant, le pourcentage de VRT délivrés à des personnes de 0 à 17 ans et de 65 ans ou plus a augmenté légèrement par rapport aux années précédentes.
Pourcentage de VRT délivrés à des personnes dont l'état matrimonial est célibataire	Femmes : 36 % Hommes : 42 %	SMGC	En 2022, un pourcentage légèrement plus élevé d'hommes qui se sont déclarés célibataires ont reçu un VRT par rapport aux femmes célibataires. Les niveaux durant la pandémie (2020 et 2021) montraient une proportion plus grande de VRT délivrés à des hommes célibataires (moyenne de 56 %) et à des femmes célibataires (moyenne de 45 %).
Pourcentage de VRT délivrés, selon la capacité de communiquer en français ou en anglais	Français : 4 % Anglais : 75 % Ni l'un ni l'autre : 19 % Non précisé : 2 %	SMGC	Une grande majorité de VRT a été délivrée à des clients qui ont indiqué être en mesure de communiquer en anglais. Les VRT délivrés à des clients qui peuvent communiquer en français correspondent aux niveaux antérieurs à la pandémie. Les VRT délivrés à des personnes qui ne parlent ni anglais ni français reviennent

			aux niveaux antérieurs à la pandémie, qui s'établissaient en moyenne à 27 %.
Pourcentage de super visas délivrés, par genre	Femmes : 60 % Hommes : 40 %	SMGC	Les femmes ont reçu plus de super visas que les hommes. En juillet 2022, la période pendant laquelle le titulaire d'un super visa peut demeurer au Canada est passée à cinq ans par entrée afin de favoriser la réunification des familles. Le nombre de super visas délivrés à des femmes a atteint son niveau le plus élevé (moyenne de 65 %) pendant les années de la pandémie (2020 et 2021).
Pourcentage de super visas délivrés, par groupe d'âge	0-17 ans : < 1 % 18-65 ans : 78 % 65 ans ou plus : 22 %	SMGC	En 2022, un pourcentage plus élevé de super visas a été délivré à des personnes de 18 à 65 ans (78 %) que tout autre groupe d'âge. Soulignons qu'IRCC a annoncé des changements au programme des super visas le 4 juillet 2022 pour permettre aux titulaires de super visa de rester au Canada pendant cinq ans par entrée, ce qui peut avoir entraîné une hausse du nombre de demandes.
Pourcentage de super visas délivrés à des personnes dont l'état matrimonial est marié	Femmes : 69 % Hommes : 93 %	SMGC	Un pourcentage beaucoup plus élevé d'hommes qui se sont déclarés mariés ont reçu un super visa que de femmes s'étant déclarées mariées. Le taux de super visas délivrés à des femmes mariées pendant la pandémie a légèrement reculé.
Pourcentage de super visas délivrés, selon la capacité de communiquer en anglais ou en français	Français : 1 % Anglais : 54 % Ni l'un ni l'autre : 45 %	SMGC	La plupart des super visas ont été délivrés à des clients qui ont indiqué être en mesure de communiquer en anglais. En 2022, IRCC a enregistré le nombre le plus faible de super visas délivrés à des personnes en mesure de communiquer en français. Le pourcentage de super visas délivrés à des personnes qui ont indiqué ne pas être en mesure de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles est revenu aux niveaux antérieurs à la pandémie, après un déclin pendant la pandémie.

Pourcentage des autorisations de voyage électroniques (AVE) délivrées, par genre	Hommes : 52 % Femmes : 48 % Autre genre : < 1 %	SMGC	Selon l'évolution sur cinq ans depuis 2018, les données indiquent un équilibre entre les genres pour la délivrance des AVE aux personnes célibataires. Toutefois, pendant la pandémie, on a constaté un léger écart, car plus d'hommes que de femmes ont obtenu une AVE (par quelques points de pourcentage). Les données actuelles pour 2022 indiquent que les AVE par genre reviennent aux niveaux antérieurs à la pandémie. Moins de 1 % des AVE ont été délivrées à des demandeurs ayant choisi l'option X pour le genre depuis que l'option non binaire a été mise en place en juin 2019. Toutefois, plus d'AVE sont délivrées à des personnes de genre « X » qu'avant, même si les chiffres ne sont pas encore revenus aux niveaux antérieurs à la pandémie.
Pourcentage d'AVE délivrées, par groupe d'âge	0-17 ans : 13 % 18-65 ans : 78 % 65 ans ou plus : 9 %	SMGC	La majorité des AVE ont été délivrées à des adultes (18-65 ans). La délivrance des AVE en 2022 est revenue aux niveaux antérieurs à la pandémie.
Pourcentage d'AVE délivrées à des personnes dont l'état matrimonial est célibataire, par genre	Femmes : 48 % Hommes : 47 % Autre genre : < 1 %	SMGC	Les données indiquent un équilibre entre les genres pour la délivrance des AVE aux personnes célibataires.

Autres répercussions principales du programme

Les restrictions de voyage liées à la COVID-19 ont continué d'avoir des répercussions sur le nombre de visiteurs qui ont présenté une demande pour venir au Canada en 2022-2023, en raison des arriérés, et ce, même si ces restrictions ont été levées en 2022. Avec la reprise des voyages, un programme des visiteurs modernisé est essentiel pour répondre aux attentes des clients et maintenir l'intégrité du programme.

Le 6 juin 2023, IRCC a levé l'obligation de visa pour les voyageurs admissibles provenant de 13 pays qui se rendent au Canada ou qui y transitent en avion (expansion de l'AVE), ce qui se traduit par une expérience client plus rapide, facile et équitable pour les visiteurs racisés au Canada. Cette mesure contribue à la réalisation de l'engagement permanent d'IRCC qui vise à améliorer l'accès équitable pour les visiteurs d'origines diverses.

Programme temporaire d'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU)

En réponse à la guerre en Ukraine, IRCC a pris une série de mesures pour aider les Ukrainiens qui fuient la guerre à trouver refuge. Le 17 mars 2022, l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) a été mise en place comme mesure de facilitation de la résidence temporaire afin d'accélérer la délivrance de titres de voyage sans frais aux ressortissants ukrainiens et aux membres de leur famille, et de documents de statut qui leur permettent de vivre, de travailler et d'étudier pour une période maximale de trois ans au Canada. Certains clients sont dispensés de l'obligation de fournir des données biométriques et de subir l'examen médical aux fins de l'immigration à l'étranger. En date du 25 mars 2023, près de 973 000 demandes au titre de l'AVUCU avaient été reçues, dont plus de 626 000 ont été approuvées. Par ailleurs, depuis l'introduction de l'AVUCU en mars 2022, un pourcentage important de titulaires de ces visas sont des femmes et des filles.

Depuis le 2 juin 2022, les Ukrainiens qui arrivent au pays dans le cadre de l'AVUCU peuvent faire une demande d'aide financière transitoire. Ces fonds aident les Ukrainiens et les membres de leur famille à subvenir à leurs besoins de base – comme le transport et le logement à plus long terme – à leur arrivée dans les collectivités du pays et à trouver un emploi. Cette aide prend la forme d'un montant ponctuel de 3 000 \$ par adulte et 1 500 \$ par enfant (17 ans ou moins). En date du 25 mars 2023, plus de 141 000 personnes avaient demandé et obtenu ce paiement.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

En 2022, le Programme des visiteurs a effectué un examen interne pour évaluer son cadre de stratégie de mesure du rendement du point de vue de l'ACS Plus et de la lutte contre le racisme. Le Programme continuera à explorer les facteurs identitaires des visiteurs et la façon par laquelle la diversité garantit une base de données probantes adéquate pour orienter la conception et l'élaboration des politiques. Le Ministère continuera à utiliser les données relatives à l'ACS Plus provenant du sondage sur l'expérience client d'IRCC pour déterminer si l'expérience de certains groupes de client ou groupes démographiques avec le Programme des visiteurs est différente.

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires.

Programme : Étudiants étrangers

Public cible : Étrangers admissibles cherchant à entrer au Canada en tant qu'étudiants étrangers

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
-------------	--------

Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Jeunes, enfants et adultes

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Pourcentage de permis d'études délivrés, par genre	Femmes : 48 % (262 861) Hommes : 52 % (287 265) Autres genres : < 1 % (48) Non précisé : < 1 % (13)	SMGC	Aucun changement majeur n'a été constaté dans la répartition entre les genres en ce qui concerne la délivrance des permis d'études depuis 2021.
Nombre et pourcentage d'admissions de résidents permanents qui ont déjà eu un permis d'études, par genre	Total : 94 552 Femmes; 47 % (44 518) Hommes : 53 % (50 032)	SMGC	Les données comprennent la résidence permanente dans tous les volets d'immigration. Les données indiquent une augmentation de 1 % des admissions de résidentes permanentes détenant un permis d'études comparativement à 2021.
Nombre et pourcentage d'admissions de résidents permanents qui ont déjà eu un permis d'études, par groupe d'âge	Total : 94 552 0-14 ans : 6 399 (7 %) 15-29 ans : 61 154 (64 %) 30-44 ans : 24 233 (26 %) 45-59 ans : 2 677 (3 %) 60+ : 89 (< 1 %)	SMGC	Un pourcentage plus élevé de résidents permanents âgés de 15 à 29 ans avaient déjà eu un permis d'études.

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Programmes : Travailleurs temporaires

Buts des programmes

IRCC facilite l'entrée des étrangers qui souhaitent vivre temporairement au Canada par deux volets principaux : le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale.

Par le biais du Système mondial de gestion des cas (SMGC), IRCC recueille plusieurs variables socioéconomiques, comme l'âge, le pays de naissance, le pays de résidence et la langue officielle, sur les titulaires de permis de travail. Ces renseignements lui

permettent de surveiller et d'analyser les répercussions du programme selon le genre et la diversité et d'en rendre compte.

Public cible : Travailleurs vulnérables au Canada

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	60 à 79 % d'hommes
Par niveau de revenu	Avantageux dans une certaine mesure pour les personnes à faible revenu (légèrement en progression)
Par groupe d'âge	Touche la génération entre les jeunes et les personnes âgées (74 % des clients ont entre 30 et 60 ans)

Résultats par groupe démographique

Les travailleurs détenant un permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTOTV) sont venus au Canada au titre d'un permis de travail lié à un employeur donné, et ont ensuite demandé un permis de travail ouvert pour travailleurs vulnérables afin d'échapper aux mauvais traitements qu'ils subissaient au travail. Les titulaires d'un PTOTV ne sont pas tous des salariés à faible revenu, mais beaucoup sont venus au Canada pour occuper des emplois peu spécialisés ou peu rémunérés qui correspondent généralement aux codes C et D de la Classification nationale des professions (CNP). Il s'agit par exemple des secteurs des métiers, des transports et de l'agriculture. Les travailleurs de ces secteurs sont vulnérables en raison de leur dépendance envers leur employeur et, particulièrement s'il s'agit d'emplois peu spécialisés, de leur manque d'information, de leurs compétences linguistiques insuffisantes et de l'absence de soutien pour exercer leurs droits sans crainte de représailles.

Principales répercussions des programmes selon le genre et la diversité

Statistiques sur les principales répercussions des programmes

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Nombre et pourcentage de titulaires de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables, par genre	Total : 750 Femmes : 204 (27 %) Hommes : 546 (73 %)	SMGC	
Nombre de titulaires de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables, par groupe d'âge	Total : 750 15-29 ans : 197 30-44 ans : 461 45-60 ans : 92	SMGC	74 % des titulaires ont entre 30 et 60 ans.

Autres grandes répercussions des programmes

Le permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTOTV) a aidé des travailleurs étrangers temporaires à quitter un emploi où ils subissaient de mauvais traitements au Canada et à travailler pour un autre employeur sans compromettre leur autorisation de travail au Canada. En 2022, on recensait 750 titulaires de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Une analyse de données anonymisées par genre, âge, pays de citoyenneté, capacité à communiquer en français ou en anglais et lieu de travail (au Canada) a été effectuée afin de mieux comprendre les obstacles liés au programme pour les clients. L'analyse montre qu'il manque encore des données utiles sur les études et la race ou l'origine ethnique, et comment ces données peuvent jouer sur les travailleurs étrangers qui demandent et obtiennent un PTOTV.

De plus, l'analyse des demandes et des approbations de PTOTV sert à améliorer la formation interne tenant compte des traumatismes à l'intention des agents d'immigration qui traitent ces demandes. La prestation continue de cette formation aide les agents d'immigration en créant un cadre décisionnel et des procédures de suivi auprès des clients pour éliminer les obstacles systémiques qui empêchent les travailleurs étrangers vulnérables de demander et d'obtenir un PTOTV.

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Programmes : Travailleurs temporaires

Buts des programmes

Grâce à la négociation d'accords sur la mobilité des jeunes, Expérience internationale Canada (EIC) favorise les occasions de travailler à l'étranger pour les jeunes de 18 à 35 ans dans les pays partenaires du monde entier. Quand ils cherchent de nouveaux pays partenaires potentiels, les responsables d'EIC évaluent les possibilités et d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le travail et les voyages pour divers groupes, notamment les femmes, les jeunes autochtones, les jeunes racisés et les jeunes 2ELGBTQI+, et ils poursuivront ces efforts.

Public cible : Jeunes Canadiens et étrangers (18-35 ans), citoyens de pays et territoires partenaires d'EIC

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
-------------	--------

Par groupe d'âge	Jeunes
------------------	--------

Résultats par groupes démographiques

Jeunes Canadiens et jeunes étrangers (18-35 ans), citoyens de pays et territoires partenaires d'EIC.

Les autres grandes répercussions des activités de promotion et d'engagement du programme EIC en 2022-2023 comprennent sept événements s'adressant aux jeunes Autochtones et aux organisations autochtones, et six événements destinés aux jeunes et aux organisations de la communauté 2ELGBTQI+.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Des échanges de données anonymisées par des pays partenaires, notamment sur l'âge et le genre, sont compris dans chaque accord sur la mobilité des jeunes d'EIC. Au printemps 2023, EIC a amorcé l'échange annuel de données avec les pays partenaires pour la saison 2022.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Programmes : Immigration économique fédérale

Buts des programmes

Les programmes d'immigration économique du Canada choisissent les immigrants qui ont plus de chances de réussir leur établissement économique au pays. Les critères varient, mais il s'agit généralement de seuils concernant l'expérience de travail, les études postsecondaires et la formation, et les compétences linguistiques.

Les voies d'accès fédérales gérées par le biais d'Entrée express comprennent le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), la catégorie de l'expérience canadienne et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral). Les critères minimaux pour ces programmes doivent être atteints pour qu'un candidat soit admissible au bassin d'Entrée express. Une partie de la catégorie des candidats des provinces est également gérée par le biais d'Entrée express.

Misant sur le capital humain et d'autres facteurs, le Système de classement global (SCG) d'Entrée express recense les candidats ayant obtenu les meilleures notes dans un bassin de candidats admissibles et les invite à présenter une demande de résidence permanente dans l'un des programmes précités. Des données ventilées par genre et des données sur le pays de citoyenneté et le pays de résidence des demandeurs, la connaissance des langues officielles, les études et autres sont recueillies et analysées pour comprendre le profil sociodémographique des candidats dans le bassin et des personnes admises et

déterminer si les politiques de sélection produisent des résultats fondés sur l'équité sans privilégier de groupes en particulier.

Outre les programmes d'Entrée express ci-dessus, il y a plusieurs autres programmes réguliers et programmes pilotes qui favorisent l'admission des immigrants économiques pour atteindre les objectifs du gouvernement relativement à une immigration économique qui suit les données ventilées selon le genre. Il s'agit notamment de programmes régionaux (Programme d'immigration au Canada atlantique, Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord) et de programmes pilotes, dont deux qui concernent les aides familiaux (Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et Programme pilote des aides familiaux à domicile) et le Programme pilote sur l'agroalimentaire. Les programmes pilotes sont des voies d'accès temporaires au volume limité qui servent à mettre à l'essai de nouvelles approches et de nouveaux partenariats pour atteindre des objectifs d'immigration économique précis.

De plus, la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, d'une durée limitée, qui a été en vigueur de mai à novembre 2021, avait pour but d'aider à conserver les talents des personnes qui vivent et travaillent déjà au Canada, afin de soutenir la reprise économique. Elle s'adressait aux nouveaux diplômés et aux travailleurs étrangers dans plus de 130 professions essentielles, notamment dans des secteurs comme les soins de santé, la prestation de soins, l'agriculture, le secteur manufacturier, le secteur des services, les métiers et les transports. Des voies d'accès réservées aux résidents temporaires francophones et bilingues étaient également incluses, et un nombre illimité de demandes était accepté. Les admissions se poursuivent en 2023. Des renseignements ventilés selon le genre sont suivis pour cette voie d'accès aussi.

Les programmes d'immigration économique du Canada comprennent en outre deux programmes d'immigration pour gens d'affaires : le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme d'immigration des travailleurs autonomes. Ces deux programmes visent à favoriser la croissance économique et la compétitivité en facilitant l'accès à la résidence permanente pour les entrepreneurs et les personnes exceptionnelles dans des activités culturelles ou sportives. Ils offrent une voie d'accès direct à la résidence permanente aux propriétaires d'entreprises et à leur famille. En 2022, IRCC a admis 1 364 entrepreneurs étrangers et membres de leur famille pour qu'ils deviennent résidents permanents et lancent des entreprises au Canada. En mars 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu le Canada comme le pays le plus attrayant pour le démarrage d'entreprise, en raison principalement du Programme de visa pour démarrage d'entreprise.

Public cible : Étrangers d'âge actif

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence considérable sur le plan de la répartition

Par groupe d'âge	Adultes
------------------	---------

Résultats par groupes démographiques

Dans la catégorie de l'expérience canadienne, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), 49 % des personnes admises sont des femmes et 51 % sont des hommes, avec un certain écart selon le programme.

En 2022, 48 % des personnes admises comme résidents permanents dans le cadre des programmes pilotes et permanents d'immigration économique au niveau fédéral (catégorie de l'expérience canadienne, programmes pilotes pour les aides familiaux, Programme des travailleurs qualifiés [fédéral], Programme des travailleurs de métiers spécialisés [fédéral], catégorie des gens d'affaires [fédéral], Programme d'immigration au Canada atlantique, Programme pilote sur l'agroalimentaire, Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente) étaient des femmes et 52 % étaient des hommes.

Comme Entrée express et les programmes qu'il gère exigent une expérience de travail dans un domaine spécialisé et favorisent les candidats plus scolarisés, il profite aux personnes qui ont des revenus plus élevés. Les personnes admises dans le cadre d'autres programmes d'immigration économique qui ne sont pas gérés dans le système de demandes d'Entrée express ont des niveaux de revenu variés, étant donné que les compétences et les études exigées varient.

En 2022, la majorité des personnes admises dans le cadre des programmes pilotes et permanents d'immigration économique au niveau fédéral (catégorie de l'expérience canadienne, programmes pilotes pour les aides familiaux, Programme des travailleurs qualifiés [fédéral], Programme des travailleurs de métiers spécialisés [fédéral], catégorie des gens d'affaires [fédéral], Programme d'immigration au Canada atlantique, Programme pilote sur l'agroalimentaire, Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente) avaient entre 15 et 29 ans (41 %) et entre 30 et 44 ans (41 %).

Comme il est indiqué dans le tableau de répartition des avantages, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) exigent une expérience de travail dans un domaine spécialisé et ils favorisent donc les personnes plus scolarisées. En conséquence, ces programmes profitent aux personnes ayant des revenus plus élevés. Et même si les programmes sont ouverts aux adultes, les personnes de 20 à 29 ans (sans conjoint) obtiennent une note maximale de 110 points, tandis que le nombre de points diminue chez les plus de 29 ans. Aucun point n'est accordé aux personnes de 45 ans ou plus. En 2021, 64 % des personnes invitées à présenter une demande de résidence permanente avaient entre 20 et 29 ans. En conséquence, les écarts dans l'attribution des points en fonction de l'âge peuvent jouer négativement sur la note dans le Système de classement global (SCG) des personnes de plus de 30 ans; leurs chances d'être invitées à présenter une demande de résidence

permanente diminueront donc. Par ailleurs, même si les avantages sont globalement répartis de façon égale entre les genres, les hommes admis au Canada sont généralement plus susceptibles que les femmes de ne pas être accompagnés.

Pour les autres programmes d'immigration économique fédéraux, l'âge n'est pas toujours un facteur (p. ex. programmes pilotes pour les aides familiaux, Programme pilote sur l'agroalimentaire et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente). La tranche d'âge est donc légèrement supérieure à celle des programmes exigeant une expérience plus spécialisée qui sont gérés dans le cadre d'Entrée express. De plus, les études et les compétences exigées par les autres programmes d'immigration économique varient, d'où les niveaux de revenu différents. Près de moitié des personnes (45 %) admises dans le cadre des programmes d'immigration économique fédéraux étaient mariées.

Principales répercussion des programmes selon le genre et la diversité

Statistiques sur les principales répercussions des programmes

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Admissions au titre des programmes fédéraux d'immigration économique, par genre	Total : 115 641 Femmes : 48 % Hommes : 52 %	SMGC	Ce sont 4 % plus d'hommes qui ont été admis au titre des programmes fédéraux d'immigration économique. En général, les hommes qui présentent une demande au titre d'un programme fédéral d'immigration économique dans le cadre d'Entrée express sont plus susceptibles que les femmes de ne pas être accompagnés.
Admissions au titre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	Total : 460 Femmes : 46 % Hommes : 54 %	SMGC	Répartition plutôt égale; une proportion un peu plus élevée d'hommes admis que de femmes admises.
Admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), par genre	Total : 41 014 Femmes : 49 % Hommes : 51 %	SMGC	Répartition plutôt égale; une proportion un peu plus élevée d'hommes admis que de femmes admises.
Admissions relatives à la catégorie de l'expérience	Total : 28 702 Femmes : 49 % Hommes : 51 %	SMGC	Répartition plutôt égale; une proportion un peu plus élevée d'hommes admis que de femmes admises.

canadienne, par genre			
Admissions relatives à la catégorie de l'expérience canadienne, par langue officielle, genre et situation familiale	Total : 28 702 Anglais Femmes – demandeuses principales : 42 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 58 % Hommes – demandeurs principaux : 58 % Hommes –époux ou personnes à charge : 42 % Français Femmes – demandeuses principales : 45 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 56 % Hommes – demandeurs principaux : 55 % Hommes – époux ou personnes à charge : 44 % Français et anglais Femmes – demandeuses principales : 46 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 56 % Hommes – demandeurs principaux : 54 % Hommes – époux ou personnes à charge : 44 % Ni l'un ni l'autre Femmes – demandeuses principales : 43 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 50 % Hommes – demandeurs principaux : 57 % Hommes – époux ou personnes à charge : 50 %	SMGC	
Admissions au titre du Programme des Travailleurs qualifiés (fédéral), par langue officielle, genre et situation familiale	Total : 41 014 Anglais Femmes – demandeuses principales : 50 % Femmes – époux ou personnes à charge : 44 % Hommes – demandeurs principaux : 50 % Hommes – épouses ou personnes à charge : 56 %	SMGC	

	Français Femmes – demandeuses principales : 54 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 49 % Hommes – demandeurs principaux : 46 % Hommes – époux ou personnes à charge : 51 % Français et anglais Femmes – demandeuses principales : 56 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 44 % Hommes – demandeurs principaux : 44 % Hommes – époux ou personnes à charge : 56 % Ni l'un ni l'autre Femmes – demandeuses principales : 25 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 50 % Hommes – demandeurs principaux : 75 % Hommes – époux ou personnes à charge : 50 %		
Admissions au titre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), par langue officielle, genre et situation familiale	Total : 460 Anglais Femmes – demandeuses principales : 23 % Femmes – épouses ou personnes à charge : 69 % Hommes – demandeurs principaux : 77 % Hommes – époux ou personnes à charge : 31 % Français Hommes – époux ou personnes à charge : 100 % Français et anglais Femmes – épouses ou personnes à charge : 100 % Hommes – demandeurs principaux : 100 % Ni l'un ni l'autre Femmes – épouses ou personnes à charge : 33 % Hommes – époux ou personnes à charge : 67 %	SMGC	

Catégorie de l'expérience canadienne, cinq premiers pays de citoyenneté, par genre	Femmes – demandeuses principales : 1. Inde, 2. Corée, 3. Chine, 4. Philippines, 5. Royaume-Uni – citoyens britanniques Homme – demandeurs principaux : 1. Inde, 2. Chine, 3. Royaume-Uni – citoyens britanniques, 4. États-Unis, 5. Brésil	SMGC	Il y avait des écarts entre les genres pour les cinq premiers pays de citoyenneté.
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), cinq premiers pays de citoyenneté, par genre	Femmes – demandeuses principales : 1. Inde, 2. Nigeria, 3. Pakistan, 4. Liban, 5. Chine Hommes – demandeurs principaux : 1. Inde, 2. Nigeria, 3. Pakistan, 4. Chine, 5. Liban	SMGC	Il n'y avait pas d'écarts entre les genres pour les trois premiers pays de citoyenneté.
Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), cinq premiers pays de citoyenneté, par genre	Femmes – demandeuses principales : 1. Inde, 2. Corée, 3. Chine, 4. Pakistan, 5. Iran Hommes – demandeurs principaux : 1. Inde, 2. Corée, 3. Nigeria, 4. Iran, 5. Chine	SMGC	Il y avait de légers écarts entre les genres pour les pays de citoyenneté, mais les deux premiers sont les mêmes.
Programmes pour les aides familiaux (sauf Québec), par genre	Total : 4 058 Femmes : 54 % Hommes : 46 %	SMGC	Les demandeurs principaux étaient majoritairement des femmes; 93 % des aides familiaux admis étaient des femmes, et 7 % étaient des hommes.
Programme pilote sur l'agroalimentaire, par genre	Total : 999 Femmes : 44 % (443) Hommes : 56 % (556) Demandeurs principaux Femmes : 22 % (90) Hommes : 78 % (320) Époux et personnes à charge Femmes : 60 % (353) Hommes : 40 % (236)	SMGC	Dans ce programme pilote, de manière générale, plus d'hommes que de femmes ont été admis (écart de 12 points de pourcentage. Cet écart s'explique en partie par le fait que la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire – sur lequel est axé le programme – est principalement constituée d'hommes. Alors que la majorité (78 %) des demandeurs principaux étaient des hommes, la majorité (60 %) des époux et

			personnes à charge étaient des femmes.
Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente	Total : 39 044 Femmes : 45 % (17 510) Hommes : 55 % (21 534) Demandeurs principaux Femmes : 44 % (12 590) Hommes : 56 % (15 914) Époux et personnes à charge : Femmes : 47 % (4 920) Hommes : 53 % (5 620)	SMGC	Dans cette voie d'accès, de manière générale, plus d'hommes que de femmes ont été admis (écart de 10,4 points de pourcentage).
Catégorie des gens d'affaires (fédéral) (Programme de visa pour démarrage d'entreprise et Programme d'immigration des travailleurs autonomes)	Total : 1 364 Femmes : 49 % Hommes : 51 % Demandeurs principaux Femmes : 36 % Hommes : 64 % Époux et personnes à charge Femmes : 57 % Hommes : 43 %	SMGC	Dans le cadre de ce programme, la plupart des demandeurs principaux étaient des hommes.

Autres grandes répercussions du programme

Les programmes d'immigration économique fédéraux appuient les objectifs de prospérité du Canada par l'immigration en sélectionnant les personnes qui sont susceptibles de réussir leur établissement au Canada – ce qui est mesuré par des indicateurs comme les revenus et l'emploi. Ces programmes font donc de la discrimination en ciblant les personnes susceptibles de pouvoir subvenir à leurs besoins après leur admission au pays. Cependant, dans ce profil d'immigrants admis, il reste une diversité considérable au chapitre des compétences, des revenus et des études.

En février 2022, IRCC a examiné le modèle d'immigration canadien axé sur un capital humain élevé dans une optique de lutte contre le racisme et d'ACS Plus. Ces travaux comprenaient une analyse des critères liés au capital humain, comme les compétences linguistiques et les études. Les voies d'accès fédérales pour les immigrants hautement qualifiés favorisent généralement des personnes qui peuvent accumuler des niveaux élevés de capital humain à l'étranger ou au Canada, une capacité qui peut être touchée par le genre et la race. Les décisions sur la composition, les volumes et les priorités du programme peuvent atténuer ou, au contraire, accentuer le risque de normalisation de certains préjugés dans la sélection. Par exemple, l'utilisation de facteurs comme l'emploi ou l'offre d'emploi réservé et certains emplois où la demande de travailleurs est élevée (aides familiaux et travailleurs de la construction) peut avoir des résultats particuliers sur le plan des genres et de l'équité. À titre de comparaison, le recours à des facteurs de base, comme les compétences linguistiques et les études postsecondaires (qui utilisent des examens et des évaluations de tiers) peut effectivement contrer les préjugés

(comparativement aux facteurs liés au marché du travail), et il s'est généralement révélé avantageux pour certains groupes, notamment les francophones et les femmes.

En 2022, dans le cadre de la [Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente](#), d'une durée limitée, 55 % des personnes admises étaient des hommes (demandeurs principaux et personnes à charge) et 45 % étaient des femmes. La majorité des personnes admises en 2022 avaient de 15 à 29 ans (63 %), tandis que les 30 à 44 ans représentaient 26 % des admissions. Cet afflux de jeunes résidents permanents est également une solution au vieillissement de la population active du Canada.

Les admissions d'aides familiaux en 2022-2023 proviennent de plusieurs programmes pour les aides familiaux, notamment l'ancien programme réglementaire des aides familiaux résidants, deux programmes pilotes fondés sur les instructions ministérielles de 2014, la politique d'intérêt public en 2019 intitulée Voies d'accès provisoire pour les aides familiaux et les actuels programmes pilotes des gardiens d'enfants en milieu familial et des aides familiaux à domicile, lancés en 2019. Les programmes pour les aides familiaux offrent des voies d'accès à la résidence permanente aux personnes du secteur des soins, et ils comptent donc en majorité des femmes. Après l'ACS Plus de 2014 du Programme des aides familiaux résidants, on a retiré l'obligation de résidence des programmes pilotes pour 2014. Par ailleurs, les caractéristiques des programmes pilotes actuels visent à remédier aux vulnérabilités associées au travail dans des ménages privés et à garantir des voies d'accès claires à la résidence permanente. Le 1er janvier 2023, des mesures spéciales ont été mises en place pour faire en sorte que les demandeurs qui ne peuvent faire une demande en ligne au titre du programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial – lequel suscite un grand nombre de demandes – en raison par exemple d'une incapacité ou de problèmes d'accès, aient une possibilité raisonnable de présenter une demande. La surveillance des résultats des programmes pilotes actuels se poursuivra en vue d'examiner les effets de la conception des programmes sur les aides familiaux et leur famille, y compris les considérations liées à l'ACS Plus.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Programmes : Immigration économique régionale

Buts des programmes

Les programmes d'immigration économique régionale, c'est-à-dire le Programme des candidats des provinces, le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, sont conçus pour permettre aux partenaires d'exécution (les provinces, les territoires et les collectivités) de sélectionner des immigrants qui possèdent les compétences et l'expérience requises pour répondre aux besoins en main-d'œuvre locaux et régionaux. Ces programmes favorisent la pleine participation des femmes et des groupes issus de la diversité à l'économie, ce qui contribue à l'atteinte des résultats prévus dans le Cadre des

résultats relatifs aux genres, en particulier en ce qui a trait au pilier en lien avec la participation et la prospérité économiques.

Population cible : Étrangers d'âge actif

Répartition des avantages : Nombre total d'admissions de résidents permanents, par rapport au plan annuel des niveaux d'immigration

Répartition	Groupe
Par genre	60 à 79 % d'hommes
Par niveau de revenu	Aucune incidence considérable sur le plan de la répartition
Par groupe d'âge	Adultes

Statistiques sur les principales répercussions des programmes

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Admissions de demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces (PCP), par genre	Total : 38 688 Hommes : 23 221 (60 %) Femmes : 15 467 (40 %)	SMGC	Un pourcentage plus élevé d'hommes (60 %) que de femmes (40 %) ont été admis dans le cadre du PCP en 2022. L'écart entre les genres dans les admissions de demandeurs principaux du PCP est attribuable en grande partie aux tendances sexospécifiques du marché du travail canadien, plutôt qu'au programme. Tous les demandeurs du PCP continuent à être évalués selon un ensemble défini de critères de sélection, sans égard au genre, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à d'autres facteurs de la diversité. Puisque ce programme est géré par les provinces et territoires (PT), les étrangers sont trouvés, sélectionnés et nommés par les PT en fonction de leurs besoins en main-d'œuvre, plutôt que par le gouvernement du Canada. Le PCP permet aux PT d'adapter leurs volets de programme à l'évolution de leurs besoins en main-d'œuvre respectifs. En conséquence, les nombres peuvent varier selon les emplois des demandeurs principaux. Par exemple, dans le secteur des

			métiers et des transports, il y avait 50 femmes (1,45 %) parmi les demandeurs, comparativement à 3 406 hommes (98,55 %). Cependant, dans le secteur des soins de santé, il y avait 1 074 femmes parmi les demandeurs (74,74 %), comparativement à 363 hommes (25,26 %). Bien que les admissions de demandeurs principaux soient à faible prédominance masculine, les proportions des admissions du PCP, y compris les personnes à charge, sont beaucoup plus rapprochées. En 2021, 45 % des admissions du PCP étaient des femmes, et 47 % en 2022. Puisque les personnes à charge figurent sur les mêmes demandes de RP que les demandeurs principaux, elles obtiennent aussi la résidence permanente et peuvent accéder au marché du travail. Des 19 admissions de demandeurs principaux du PCP dans le cadre du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique dans la période de référence, 16 étaient des hommes (84 %) et 3 étaient des femmes (16 %).
Admissions de demandeurs principaux du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA), par genre	Total : 2 180 Hommes : 57 % Femmes : 43 %	SMGC	Un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes ont été admis dans le cadre du PICA en 2022. Le PICA est un programme axé sur l'employeur qui permet aux entreprises de combler leurs besoins en main-d'œuvre par l'embauche de travailleurs qualifiés qui répondent aux exigences du programme, dans des professions correspondant aux catégories de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FEER) 0 à 4. Comme dans le PCP, les provinces de l'Atlantique délivrent les certificats de désignation aux candidats qui ont des offres d'emploi d'employeurs désignés, ce qui leur permet ensuite de présenter une demande de résidence permanente.

			Bien que les admissions de demandeurs principaux dans le cadre du PICA soient à faible prédominance masculine, elles correspondent aux tendances sexospécifiques actuelles sur le marché du travail canadien, comme dans le cas du PCP. Tous les demandeurs du programme sont et continueront d'être évalués de manière égale selon un ensemble défini de critères de sélection, sans égard au genre, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à d'autres facteurs de diversité. Qui plus est, 46 % des admissions du PICA étaient des femmes en 2021 et 47 % en 2022. Le pourcentage est plus faible (43 %) lorsque les époux et les personnes à charge sont exclus. Ainsi, les époux et personnes à charges obtiennent le statut de résident permanent et peuvent accéder au marché du travail. Comme le programme est axé sur l'employeur, les demandeurs sont sélectionnés par l'employeur, pas par le gouvernement du Canada. De plus, les employeurs désignés doivent suivre une formation en compétence interculturelle dans le cadre de leur engagement; ils apprennent notamment à surmonter les préjugés implicites dans l'embauche et la gestion des employés.
Admissions de demandeurs principaux du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN), par genre	Total : 728 Hommes : 424 (58 %) Femmes : 304 (42 %)	SMGC	Un pourcentage plus élevé d'hommes (58 %) que de femmes (42 %) ont été admis dans le cadre du PPICRN en 2022. Bien que les admissions de demandeurs principaux du PPICRN soient à faible prédominance masculine, elles correspondent aux tendances sexospécifiques du marché du travail canadien, comme le PICA et le PCP. Tous les demandeurs du programme pilote sont et continueront d'être évalués de manière égale selon un ensemble défini de critères de sélection, sans

		égard au genre, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à d'autres facteurs de diversité. Par ailleurs, en 2022, les femmes (demandeurs principaux) constituaient la majorité du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) (84 %), et 89 % des éducateurs à la petite enfance.
--	--	---

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Programme : Regroupement familial

Buts du programme

Les citoyens canadiens et les résidents permanents du Canada peuvent parrainer certains membres de leur famille⁶ afin qu'ils viennent au Canada comme résidents permanents, ce qui engendre de nombreux avantages économiques, sociaux et culturels dans les collectivités du pays. En 2022, 97 338 personnes ont été admises dans la catégorie du regroupement familial; 58 % étaient des femmes et 42 %, des hommes. Les catégories les plus importantes sont de loin celles des époux et conjoints de fait (66 % de ces admissions en 2022) et des parents et grands-parents (28 % de ces admissions en 2022).

Public cible : Bien que le public cible soit celui des étrangers qui ont de la famille au Canada (citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada), des membres de la famille du demandeur principal peuvent l'accompagner au Canada (adultes ou personnes à charge).

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Adultes

Résultats par groupe démographique

⁶ Les membres de la famille comprennent les époux et conjoints, les enfants (adoptés et en voie d'être adoptés), les parents, les grands-parents et certains autres membres de la famille (c.-à-d. orphelin de moins de 18 ans et dernier survivant de la famille).

Pour ce qui est des parents et grands-parents, compte tenu des exigences de revenu liées au parrainage des parents et grands-parents, et du fait que les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, les femmes (particulièrement les célibataires) peuvent être touchées plus négativement par les exigences liées au revenu. Aucune exigence relative au revenu ne s'applique au programme des époux et conjoints de fait.

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Principales statistiques ventilées relatives au **programme des époux et conjoints** (55 394 admissions de demandeurs principaux – adultes)

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Pourcentage des admissions, par genre	Femmes : 60 % Hommes : 40 % Autre genre : < 1 %	SMGC	La majorité des personnes admises étaient des femmes.
Pourcentage des admissions, par groupe d'âge	18-29 ans : 40 % 30-44 ans : 46 % 45 ans ou plus : 14 %	SMGC	La grande majorité des personnes admises étaient d'âge actif et avaient entre 18 et 44 ans.
Pourcentage des admissions, pour les trois premiers pays sources (pays de naissance)	Inde : 22 % Chine : 6 % États-Unis : 6 %	SMGC	L'Inde est le premier pays source.

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Principales statistiques ventilées relatives au **programme des parents et grands-parents** (27 262 admissions de demandeurs principaux et d'époux/conjoints adultes qui accompagnent le demandeur principal – adultes)

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Pourcentage, par genre	Femmes : 59 % Hommes : 41 % Autre genre : 0 %	SMGC	La majorité des personnes admises étaient des femmes.
Pourcentage, par groupe d'âge	59 ans ou moins : 20 % 60 ans ou plus : 80 %	SMGC	La majorité des personnes admises avaient plus de 60 ans.
Pourcentage, par trois premiers pays sources (pays de naissance)	Inde : 42 % Chine : 22 % Philippines : 5 %	SMGC	L'Inde et la Chine sont les premiers pays sources.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Pour le programme de groupement familial, comme pour d'autres programmes d'immigration, l'absence de collecte de données sur la race constitue une importante lacune dans les données. Le Ministère recueille actuellement des données sur le pays de citoyenneté, le pays de naissance et le pays de résidence, mais cela ne fournit qu'un substitut quand il s'agit d'analyser l'incidence d'un programme sur les groupes racisés. Comme il est mentionné dans la section sur la collecte de données de la section sur la lutte contre le racisme du présent rapport, le Ministère travaille sur une directive sur les données désagrégées et l'analyse, qui sera un outil utile.

Comme IRCC s'est engagé à examiner ses politiques pour détecter les préjugés et mieux connaître l'effet des préjugés sur ses clients, le Ministère a sollicité des commentaires dans le cadre d'un sondage sur l'opinion publique et d'activités de consultation du public. Par exemple, lors de la consultation sur les niveaux d'immigration de 2022 d'IRCC, on a demandé aux intervenants de formuler des commentaires sur la façon d'améliorer l'accès équitable aux possibilités de résidence permanente par l'immigration économique. Les intervenants ont aussi eu l'occasion de s'exprimer par le biais d'une plateforme de collaboration en ligne appelée « Parlons immigration » et durant des séances de discussion publiques avec le ministre et la secrétaire parlementaire.

Dans le sondage de 2022 auprès des nouveaux arrivants sur leur expérience de la discrimination dans leurs collectivités, on a demandé aux clients d'IRCC de formuler des commentaires sur discrimination fondée sur des facteurs identitaires de diversité des répondants.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Programme : Réinstallation de réfugiés

Buts du programme

Les réfugiés sont des personnes qui vivent à l'extérieur de leur pays d'origine et qui ne peuvent y retourner par crainte d'être persécutées du fait de leur race, leur religion, leur nationalité, leurs opinions politiques ou leur appartenance à un groupe particulier, qui ont été gravement touchées par la guerre civile ou un conflit armé, ou qui sont constamment privées de leurs droits de la personne fondamentaux. Les réfugiés réinstallés arrivent au Canada comme résidents permanents et ils obtiennent une aide financière et sociale qui facilite leur établissement et leur intégration.

Les agents d'IRCC à l'étranger évaluent la vulnérabilité en fonction de facteurs d'identité intersectionnels ainsi que des conditions dans le pays. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV) sont recommandés par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres partenaires, qui recommandent en priorité les personnes et les familles qui sont confrontées à un risque important, comme les survivants de violence et

de torture, les membres de la communauté LGBTQI+, les femmes et les enfants vulnérables, les défenseurs des droits de la personne et d'autres.

Dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), le gouvernement du Canada aide les RPG et les autres clients admissibles au moment de leur arrivée au Canada en leur offrant une aide financière directe et en finançant la prestation de services immédiats et essentiels. En 2022-2023, le PAR a continué à aiguiller et à orienter les clients vers les ressources communautaires, notamment des séances d'information sur l'emploi, l'école et les services de garde d'enfants, et sur les lois, les droits et les responsabilités au Canada. On a notamment informé les clients qu'au Canada, les femmes et les hommes ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités, et que la violence sous toutes ses formes (physique, psychologique ou sexuelle) est un crime. Les activités d'orientation comprenaient également l'aiguillage vers les services spécialisés pour s'attaquer aux obstacles particuliers que doivent surmonter les réfugiés LGBTQI+, pour aider les nouveaux arrivants en situation de handicap, les personnes âgées et les jeunes, et pour contrer la violence fondée sur le genre.

Public cible : Réfugiés réinstallés

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Jeunes, adultes, personnes âgées

Résultats par groupe démographique

Le Ministère a mis en place plusieurs mesures de facilitation pour les réfugiés vulnérables qui sont à risque en raison de facteurs identitaires intersectionnels. Le Programme de protection d'urgence (PPU) du Canada accorde la réinstallation accélérée aux personnes persécutées dont la vie, la liberté ou la sécurité physique est menacée dans l'immédiat. En 2022, 269 personnes sont arrivées au Canada dans le cadre du PPU.

La persécution fondée sur le genre est l'un des motifs pour lesquels le Canada accorde la protection à titre de réfugié. Après un déplacement forcé, les femmes et les filles réfugiées sont particulièrement exposées à un risque accru de violence. Même si les réfugiées sont persécutées pour les mêmes raisons que les hommes, les types de persécution à leur endroit peuvent prendre différentes formes. Dans certains cas, les femmes sont persécutées uniquement parce qu'elles sont des femmes. Les organismes de recommandation et les agents d'IRCC peuvent ajouter la mention « femmes en péril » aux recommandations et aux dossiers de cas pour indiquer que ces femmes ou ces filles vivent des situations dangereuses ou d'instabilité permanente, et dans les situations exigeant un traitement urgent ou accéléré. Les femmes vulnérables peuvent bénéficier du Programme d'aide conjointe et d'une période de soutien plus longue pour s'intégrer et

s'établir au Canada. En 2022, 2 087 réfugiés réinstallés avaient été identifiés comme des femmes en péril.

Par ailleurs, dans de nombreux pays du monde, des personnes sont victimes de graves atteintes aux droits de la personne et d'autres formes de persécution, dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (OSIGEGCS), perçues ou réelles. Les personnes qui fuient la persécution pour des raisons liées à leurs OSIGEGCS peuvent se qualifier comme réfugiés du fait de leur appartenance à un groupe social particulier. Les agents de migration canadiens évalueront la vulnérabilité du candidat à la réinstallation dans son pays d'asile pour déterminer si sa demande doit être traitée de manière accélérée. Il peut s'agir de personnes dont la sécurité légale ou physique est à risque en raison de leurs OSIGEGCS.

Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents du Canada qui veulent parrainer des réfugiés LGBTQI+ à titre privé, le [Rainbow Refugee Assistance Partnership](#), établi en collaboration avec la Rainbow Refugee Society, encourage les Canadiens à soutenir les réfugiés de la communauté 2ELGBTQI+ et à renforcer la collaboration entre les organisations 2ELGBTQI+ et le milieu de la réinstallation des réfugiés au Canada. Grâce au Rainbow Refugee Assistance Partnership, le gouvernement assume les coûts de démarrage et offre trois mois de soutien du revenu, tandis que les répondants du secteur privé fournissent neuf mois de soutien du revenu. En 2022, 40 réfugiés sont arrivés au pays dans le cadre de ce partenariat. De plus, le partenariat a été élargi en réponse à la crise en Afghanistan; 150 places supplémentaires par année ont été ajoutées entre 2022 et 2024.

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés	Source des données	Commentaires
Nombre et pourcentage d'admissions de réfugiés réinstallés, par type et genre au cours de l'AC* Réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) Réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV) Réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP);	RPG Total : 23 911 Femmes : 11 746 (49 %) Hommes : 12 056 (50 %) Autre genre : <1 % RDBV Total : 100 Femmes : 47 (47 %) Hommes : 53 (53 %) RPSP Total : 22 517 Femmes : 10 432 (46 %)	SMGC	

* Les résultats pour cet indicateur concernent l'année 2022.

	Hommes : 12 085 (54 %)		
Nombre et pourcentage de RPG qui ont bénéficié du Programme d'aide à la réinstallation (PAR)** , par genre au cours de l'exercice	Total : 23 843 Femmes : 10 297 (49 %) Hommes : 10 540 (51 %) Autres genres : 6 (<1 %)	Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC)	Parmi les RPG, les femmes et les hommes étaient presque paritaires. En 2021-2022, aucun des RPG ne s'est identifié comme étant d'un genre autre.
Nombre et pourcentage de RPG qui ont reçu des services du Programme d'établissement*** pendant la première année suivant leur arrivée au cours de l'exercice	Total : 20 324 Femmes : 10 047 Hommes : 10 271 Autres genres : 6	iEDEC	Les femmes et les hommes étaient presque paritaires.
Pourcentage de RPG qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de la première année suivant leur arrivée et qui ont eu accès à des services de soutien, comme des services de garde d'enfants, d'interprétation, etc., par genre au cours de l'exercice	Total : 76 % Femmes : 82 % Hommes : 82 %	iEDEC	Parmi toutes les catégories d'immigration, les réfugiés réinstallés, en particulier les RPG, affichaient le pourcentage le plus élevé d'utilisation des services de soutien. Les hommes et les femmes ont utilisé la plupart des types de services de soutien dans la même proportion, mais les femmes ont été plus nombreuses à recevoir des services de garde d'enfants.
Nombre et pourcentage, par genre, de réfugiés réinstallés qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de l'exercice	Total : 136 739 Femmes : 67 424 (50 %) Hommes : 67 594 (50 %)	iEDEC	Réfugiés réinstallés qui ont reçu des services en 2022-2023, quelle que soit l'année d'admission

** Le PAR est un programme national en vigueur dans toutes les provinces, à l'exception du Québec. Cette province reçoit un financement distinct en vertu de l'Accord Canada-Québec de 1991 relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, ce qui lui permet d'offrir des services semblables aux réfugiés admissibles qui vont s'établir au Québec. L'aide financière transitoire fournie en vertu d'une annexe à ces modalités et conditions peut être fournie à des bénéficiaires au Québec, si cela est précisé et si ce n'était pas contraire aux modalités de l'Accord.

*** Le Programme d'établissement est un programme national en vigueur dans toutes les provinces, à l'exception du Québec. Cette province reçoit un financement distinct en vertu de l'Accord Canada-Québec de 1991 relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, ce qui lui permet d'offrir des services semblables aux réfugiés admissibles qui vont s'établir au Québec.

	Autres genres : 9 (< 1 %)		
Pourcentage de réfugiés réinstallés au Canada depuis au moins trois ans qui ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Canada, par genre	Femmes : 94 % Hommes : 93 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2021****	
Pourcentage de réfugiés réinstallés au Canada depuis au moins trois ans qui ont déclaré dans le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants être en mesure de communiquer de manière autonome dans une langue officielle dans des situations sociales, par genre	Anglais Femmes : 93 % Hommes : 93 % Français Femmes : 89 % Hommes : 82 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2021, en fonction des services fournis en 2020-2021	
Pourcentage de réfugiés réinstallés au Canada qui ont déclaré dans le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qu'ils participaient au marché du travail canadien deux ans ou plus après leur admission, par genre	Femmes : 72 % Hommes : 90 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2021, en fonction des services fournis en 2020-2021	

Autres grandes répercussions du programme

En 2022, le Ministère a lancé une évaluation axée sur l'ACS Plus du Programme de réinstallation des réfugiés pour examiner dans quelle mesure les préjugés (pouvant être liés aux résultats de traitement non équitable ou à la discrimination fondée sur des caractéristiques protégées) sont présents dans la politique du Programme de réinstallation des réfugiés et sa mise en œuvre. L'évaluation axée sur l'ACS Plus comprendra une analyse de données qualitatives et quantitatives, et les résultats serviront de base aux recommandations des changements à apporter à la politique ou à la conception du programme.

En 2022-2023, IRCC a consulté régulièrement les fournisseurs de services (FS) du Programme d'aide à la réinstallation à l'occasion de tables de discussions nationales régionales pour aider à soutenir la capacité voulue pour fournir des services essentiels et

**** Les données sont fondées sur des répondants non pondérés qui sont des clients des services d'établissement et elles ne visent pas à être représentatives de tous les clients des services d'établissement ni de l'ensemble de la population d'immigrants.

immédiats aux réfugiés, y compris ceux de l'Afghanistan. En 2022-2023, IRCC a continué à soutenir la réinstallation des RPG afghans dans 44 collectivités du Canada, y compris des villes de petite et moyenne taille hors Québec.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le [Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants](#) d'IRCC, réalisé chaque année et pour lequel la participation est volontaire, permet de recueillir de l'information des clients du Programme d'aide à la réinstallation, ainsi que des réfugiés réinstallés qui utilisent les services de réinstallation. Le sondage est un outil essentiel pour comprendre les résultats de la réinstallation (réponse aux besoins immédiats) et les résultats d'intégration globaux de tous les nouveaux arrivants, y compris les réfugiés réinstallés au Canada. L'optique intersectionnelle appliquée à l'analyse du sondage permet au Ministère de comprendre les besoins particuliers des réfugiés réinstallés appartenant aux groupes en quête d'équité.

En 2022, on a ajouté au sondage des questions sur le genre, l'appartenance à la communauté 2SLGBTQI+, la situation de handicap, le revenu du ménage et le nombre d'enfants dans le ménage. Une question sur la race était également incluse pour la troisième fois; des répondants ont indiqué la race ou l'origine ethnique à laquelle ils s'identifiaient, et seul un très faible pourcentage (3 %) ont indiqué qu'ils préféreraient ne pas répondre. L'analyse de ces données est en cours, et cette information permettra d'obtenir un portrait plus complet des tendances et des obstacles auxquels les réfugiés réinstallés doivent faire face, ce qui éclairera la prise de décisions stratégiques sur la réinstallation et le Programme d'établissement.

Au printemps 2021, IRCC a analysé des données opérationnelles anonymisées du PAR par rapport aux caractéristiques de clients comme le genre, l'âge, les études, la langue maternelle, la connaissance des langues officielles et le pays de naissance. L'information sera communiquée aux partenaires d'exécution du PAR, et les résultats contribueront aux décisions sur les politiques et les opérations.

En 2021, le Canada a été un des premiers pays à lancer un programme de réinstallation humanitaire spécial pour les Afghans vulnérables, y compris les réfugiés LGBTQI+. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement américain a recommandé des réfugiés LGBTQI+ sélectionnés par Rainbow Railroad. Récemment, IRCC a aussi discuté avec un éventail d'intervenants, dont Rainbow Railroad, pour faciliter la réinstallation de certains groupes ou certaines personnes qui se trouvent dans des circonstances extraordinaires, y compris d'autres réfugiés afghans LGBTQI+.

De plus, le Rainbow Refugee Assistance Partnership a été élargi en réponse à la crise en Afghanistan; 150 places supplémentaires pour des réfugiés afghans LGBTQI+ seront ajoutées entre 2022 et 2024.

Public cible : Afghans

Après la chute de Kaboul en août 2021, IRCC a annoncé l'expansion du programme de réinstallation canadien en réponse à la situation en Afghanistan. Cette expansion comprend un programme humanitaire qui vise la réinstallation des membres de groupes d'Afghans vulnérables et à risque, y compris les femmes dirigeantes, les personnes 2ELGBTQI+, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et les membres de minorités ethniques et religieuses.

Le Ministère a tenu compte de l'ACS Plus dans la conception de l'initiative de réinstallation des réfugiés afghans en s'associant à des organismes de recommandation qui sont spécialisés dans la détermination des facteurs de vulnérabilité prioritaires pour les réfugiés, et en offrant des mesures de soutien adaptées aux réfugiés afghans vulnérables (p. ex. femmes, personnes LGBTQ+, etc.). Guidé par les recommandations du Comité spécial de la Chambre des communes sur l'Afghanistan, en 2022, le gouvernement a facilité la réinstallation d'Afghans vulnérables qui s'exposaient à des risques plus élevés en raison de leur lien avec le Canada ou de leur appartenance à un groupe faisant l'objet d'une marginalisation et d'une discrimination accrues, avec notamment Rainbow Railroad, Journalistes pour les droits humains, le Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne et Focus Humanitarian Assistance. De manière plus générale, l'initiative de réinstallation des réfugiés afghans a appuyé les objectifs d'égalité des genres du Canada en offrant une protection et un soutien aux réfugiés afghans et, en particulier, à certains groupes vulnérables, en leur permettant de s'établir au Canada de manière permanente. En date du 31 mars 2023, le Canada avait accueilli 29 733 Afghans vulnérables et réfugiés dans le cadre de cette initiative.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Programmes : Immigration pour motifs discrétionnaires et d'ordre humanitaire

Buts des programmes

Le programme humanitaire et les politiques d'intérêt public temporaires offrent une souplesse et une marge de manœuvre au ministre pour accorder des dispenses ou faciliter l'octroi de la résidence permanente dans des situations exceptionnelles ou des cas non prévus dans la législation. Les programmes d'immigration pour des motifs discrétionnaires et d'ordre humanitaire offrent des programmes d'immigration aux personnes et aux membres de leur famille qui ne se qualifieraient pas autrement dans une catégorie d'immigration régulière. Dans le cadre de la gestion et de l'élaboration des programmes d'immigration pour motifs discrétionnaires et d'ordre humanitaire, on utilise l'ACS Plus pour confirmer que les identités intersectionnelles sont prises en compte, et pour évaluer les résultats pour les groupes issus de la diversité.

Public cible : Demandeurs d'asile au pays qui ont travaillé dans le secteur de la santé pendant la pandémie de COVID-19

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Femmes (77 %); hommes (23 %) (demandeurs principaux seulement)
Par groupe d'âge	Adultes

Résultats par groupe démographique

La majorité des demandeurs principaux admis en vertu de cette politique d'intérêt public étaient des femmes racisées qui avaient demandé l'asile et travaillaient dans le secteur de la santé et qui fournissaient des soins directs aux patients durant la pandémie de COVID-19. Les cinq principaux pays de citoyenneté sont Haïti, le Nigeria, la République démocratique du Congo, le Cameroun et l'Angola.

Statistiques sur les principales répercussions des programmes pour les demandeurs principaux seulement

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Nombre et pourcentage d'admissions en vertu de la politique d'intérêt public sur les anges gardiens, par genre	Total : 1 682 Femmes : 1 298 (77 %) Hommes : 384 (23 %)	SMGC	Cette politique ne ciblait pas précisément les femmes, mais ce sont les femmes qui en ont bénéficié le plus, compte tenu de la proportion plus élevée de femmes exerçant les professions dans le secteur des soins de santé précisées dans cette politique d'intérêt public.
Nombre et pourcentage d'admissions en vertu de la politique d'intérêt public sur les anges gardiens, par groupe d'âge	18-34 ans (20 %) 35-64 ans (79 %) 65 ans ou plus (1 %)	SMGC	
Nombre et pourcentage d'admissions en vertu de la politique d'intérêt public sur les anges gardiens, par citoyenneté (cinq premiers pays)	Nigeria : 630 (37 %) Haïti : 492 (29 %) République démocratique du Congo : 105 (6 %) Kenya : 37 (2 %) Cameroun : 35 (2 %)	SMGC	

Autres grandes répercussions des programmes

De nombreuses politiques d'intérêt public temporaires sont utilisées pour faciliter l'immigration de groupes ayant des besoins d'ordre humanitaire. Par exemple, en reconnaissance de la contribution exceptionnelle des demandeurs d'asile travaillant dans le secteur des soins de santé au Canada pendant la pandémie de COVID-19, IRCC a mis en œuvre, le 14 décembre 2020, une mesure spéciale visant à leur offrir une voie d'accès à la résidence permanente, appelée [Politique d'intérêt public sur les anges gardiens](#). Cette politique ne ciblait pas précisément les femmes, mais 77 % des demandeurs principaux en 2022 étaient des femmes. L'initiative a pris fin le 31 août 2021.

La politique d'intérêt public sur les anges gardiens comptait aussi un important volet de lutte contre le racisme. En effet, près de 90 % des demandeurs venaient de l'Afrique subsaharienne ou de pays des Caraïbes ayant des populations noires.

Public cible : Résidents de Hong Kong ayant un capital humain élevé

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Jeunes

Résultats par groupe démographique

Cette politique d'intérêt public est relativement bien équilibrée entre les genres. En ce qui concerne l'âge, on a utilisé les études récentes comme substitut pour cibler des demandeurs ayant un capital humain élevé. Un faible nombre de demandeurs ayant obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire à un âge plus avancé remplissaient les critères d'admissibilité et ont été admis dans le cadre de cette politique d'intérêt public.

Statistiques sur les principales répercussions du programme – admissions en 2022 – demandeurs principaux seulement

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Nombre et pourcentage d'admissions de résident permanent en vertu de la politique d'intérêt public pour les résidents de Hong Kong, par groupe d'âge pour les demandeurs principaux	Total : 701 0-34 ans : 568 (81 %) 35-64 ans : 132 (19 %) 65 ans et + : 1 (< 1 %)	SMGC	

Autres grandes répercussions du programme

La [Politique d'intérêt public temporaire créant des voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong](#) cible les résidents de Hong Kong qui présentent un capital humain élevé. Cette mesure facilite l'octroi de la résidence permanente à des résidents de Hong Kong suite à l'adoption par la Chine d'une loi controversée sur la sécurité nationale pour Hong Kong en juin 2020. Cette mesure cadre aussi avec les intérêts du Canada, à l'appui de sa propre économie et de la démocratie sur la scène internationale. En 2022, des 701 demandeurs principaux résidents de Hong Kong admis au Canada en vertu d'une politique spéciale d'immigration, 81 % avaient moins de 34 ans. Cette politique prendra fin le 31 août 2026.

Public cible : Étrangers en situation vulnérable

Principales répercussions du programme selon le genre et la diversité

En 2019, le Ministère a mis en œuvre des [initiatives pour aider les étrangers au Canada victimes de violence familiale](#) à être en sécurité, y compris un processus accéléré de demande de résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire et un permis de séjour temporaire (PST) sans frais. Ces initiatives aident particulièrement les personnes dont le statut d'immigration peut être précaire parce qu'elles dépendent d'un époux ou conjoint violent pour leur statut au Canada (ce qui comprend, entre autres, les époux et conjoints parrainés) à trouver refuge. En 2022, 118 demandeurs ont été approuvés dans la cadre de la mesure de traitement accéléré des demandes pour motifs d'ordre humanitaire pour les victimes de violence familiale et 142 demandes de PST ont été approuvées pour des victimes de violence familiale. La majorité des demandeurs au titre de ces deux mesures sont des femmes de 25 à 54 ans. Ces données comprennent les enfants à charge.

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Majoritairement des femmes (80 % ou plus)
Par groupe d'âge	Adultes

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Demandes approuvées de PST présentées par des victimes de violence familiale	19 % des demandeurs ont entre 0 et 17 ans. 8 % des demandeurs ont entre 18 et 24 ans. 70 % des demandeurs ont entre 25 et 54 ans. 3 % des demandeurs ont 55 ans ou plus.	SMGC	Les demandeurs de 0 à 17 ans seraient des personnes à charge de personnes qui quittent une situation de violence. Les données indiquent que 75 % des demandeurs de sexe masculin au titre de ces deux mesures se situent dans cette tranche

			d'âge, ce qui veut dire que la majorité des hommes qui utilisent ces mesures accompagnent un parent qui quitte la situation de violence.
Demandes approuvées pour motifs d'ordre humanitaire présentées en vertu de la mesure de traitement accéléré	31 % des demandeurs ont entre 0 et 17 ans. 9 % des demandeurs ont entre 18 et 24 ans. 59 % des demandeurs ont entre 25 et 54 ans. 1 % des demandeurs ont 55 ans ou plus.	SMGC	Les demandeurs de 0 à 17 ans seraient des personnes à charge de personnes qui quittent une situation de violence. Les données indiquent que 75 % des demandeurs de sexe masculin au titre de ces deux mesures se situent dans cette tranche d'âge, ce qui veut dire que la majorité des hommes qui utilisent ces mesures accompagnent un parent qui quitte la situation de violence.
PST délivrés à des victimes de violence familiale, par genre	Femmes: 80 % Hommes : 20 %	SMGC	La majorité (76 %) des femmes qui ont fait une demande avaient entre 25 et 54 ans.
Demandes de résidence permanente approuvées en vertu de la mesure de traitement accéléré pour motifs d'ordre humanitaire pour les victimes de violence familiale, par genre	Femmes : 81 % Hommes : 19 %	SMGC	La majorité (76 %) des femmes qui ont fait une demande avaient entre 25 et 54 ans.

Public cible : Travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Avantageux dans une certaine mesure pour les personnes à faible revenu (légèrement en progression)
Par groupe d'âge	Aucune répercussion importante intergénérationnelle ou générationnelle entre les jeunes et les personnes âgées

Résultats par groupe démographique

Cette politique d'intérêt public affiche une répartition globalement équilibrée entre les genres et elle profite probablement le plus aux personnes à faible revenu, car les migrants sans papiers sont généralement moins bien payés que les immigrants qui ont un permis de travail. Si la majorité des bénéficiaires sont d'âge actif (70 % ont entre 30 et 59 ans), de nombreux enfants et adolescents bénéficient aussi de cette initiative, ce qui a des répercussions générationnelles positives.

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022	Source des données	Commentaires
Pourcentage de demandeurs et de personnes à charge approuvés en vertu de la politique d'intérêt public pour les travailleurs de la construction sans statut, par genre	Total : 536 Femmes : 240 (45 %) Hommes : 296 (55 %) Ventilation par demandeurs principaux Total : 226 Femmes : 4 (2 %) Hommes : 222 (98 %) Ventilation par membres de la famille à charge Total : 310 Femmes : 236 (76 %) Hommes : 74 (24 %)	SMGC	Même si cette politique cible un secteur à prédominance masculine, elle permet aussi aux personnes à charge (conjointes et personnes à charge) de ces demandeurs d'obtenir la résidence permanente.

Le 30 juillet 2021, la [Politique d'intérêt public temporaire pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto](#) a été mise en œuvre. En janvier 2023, la [politique d'intérêt public](#) a été prolongée pendant une autre année (jusqu'au 2 janvier 2024), et le plafond de demandes est passé de 500 à 1 000 demandeurs principaux. Même si cette politique cible un secteur largement dominé par les hommes, elle permet aussi aux personnes à charge des demandeurs d'obtenir la résidence permanente. En 2022, même si 98 % des demandeurs principaux étaient des hommes, 76 % des membres de la famille à charge étaient des femmes. Cette politique d'intérêt public expirera le 2 janvier 2024, ou lorsque 1 000 demandeurs principaux auront obtenu la résidence permanente.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le Ministère continue à recueillir des résultats et des leçons retenues pour orienter les futurs programmes et politiques de régularisation. Une importante analyse de données anonymisées par genre, âge, pays de naissance, profession et utilisation des services d'établissement a été réalisée pour mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent les clients du programme. Comme dans le cas d'autres programmes d'immigration, l'absence de collecte de données sur la race constitue une lacune importante.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Programme : Demandeurs d’asile et personnes protégées

Public cible : Demandeurs d’asile

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (légèrement en progression)
Par groupe d’âge	Jeunes, enfants, adultes et personnes âgées

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022-2023	Source des données	Commentaires
Pourcentage de demandes d’asile, par genre	Femmes : 40 % Hommes : 60 % Autre genre : < 1 %	SMGC	
Pourcentage de demandes d’asile, par motif	Femmes qui demandent l’asile pour des motifs de persécution ou de violence familiale : 20 % Orientation sexuelle ou identité de genre : 5 %	Commission de l’immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)	
Principaux pays sources de demandes d’asile déferées à la CISR	Mexique, Turquie, Haïti, Colombie, Iran, Inde, Venezuela, Pakistan, Afghanistan et Nigeria	SMGC	
Pourcentage de demandes d’asile, par groupe d’âge	0-17 ans : 22 % 18-55 ans : 74 % 55 ans et + : 4 %	SMGC	
Pourcentage de demandes d’asile présentées, par type de famille	Personne seule : 56 % Famille de 2 : 11 % Famille de 3 : 13 % Famille de 4 : 12 % Famille de 5 et plus : 8 %	SMGC	

Pourcentage de demandes d'asile, par état matrimonial	Célibataire : 49 % Marié : 31 % Divorcé, séparé ou mariage annulé : 3 % Conjoint de fait : 10 % Veuf : 1 % Inconnu/non précisé : 6 %	SMGC	
Nombre et pourcentage de demandeurs d'asile admissibles bénéficiaires du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), par genre et âge*	Total : 224 106 ≤5 ans : 6 948 (3 %) 6-12 ans : 24 496 (11 %) 13-18 ans : 17 340 (8 %) 19-44 ans : 124 956 (56 %) 45-64 ans : 43,366 (19 %) 65 ans ou plus : 7 000 (3 %) Femmes : 98 078 ≤5 ans : 3 362 (3 %) 6-12 ans : 11 819 (12 %) 13-18 ans : 8 382 (9 %) 19-44 ans : 51 897 (53 %) 45-64 ans : 18 513 (19 %) 65 ans ou plus : 4 105 (4 %) Hommes : 125 990 ≤5 ans : 3 586 (3 %) 6-12 ans : 12 676 (10 %) 13-18 ans : 8 955 (7 %) 19-44 ans : 73 027 (58 %) 45-64 ans : 24 852 (20 %) 65 ans ou plus : 2 894 (2 %) Autres genres : 38 6-12 ans : 1 (3 %) 13-18 ans : 3 (8 %) 19-44 ans : 32 (84 %) 45-64 ans : 1 (3 %) 65 ans ou plus : 1 (3 %)	SMGC	
Nombre et pourcentage de demandeurs d'asile utilisateurs du PFSI, par genre et âge**, ***	Total : 164 074 ≤5 ans : 11 409 (7 %) 6-12 ans : 15 167 (9 %) 13-18 ans : 10 577 (6 %) 19-44 ans : 96 742 (59 %) 45-64 ans : 25 702 (16 %)	SMGC	

* Le nombre de bénéficiaires admissibles au PFSI correspond au nombre de personnes qui ont reçu des prestations du PFSI pendant au moins une journée au cours d'un exercice financier.

** Le nombre d'utilisateurs du PFSI correspond au nombre de bénéficiaires admissibles qui ont présenté au moins une demande de services de santé au cours d'un exercice financier donné.

*** À noter que les fournisseurs de services du PFSI ont jusqu'à six mois pour présenter des demandes de remboursement. Par conséquent, les données pour l'exercice 2022-2023 doivent être considérées comme préliminaires uniquement.

	65 ans ou plus : 4 497 (3 %) Femmes : 92 054 ≤5 ans : 5 956 (6 %) 6-12 ans : 7 886 (9 %) 13-18 ans : 5 589 (6 %) 19-44 ans : 56 262 (61 %) 45-64 ans : 14 590 (16 %) 65 ans ou plus : 1 771 (2 %) Hommes : 71 988 ≤5 ans : 5 453 (8 %) 6-12 ans : 7 280 (10 %) 13-18 ans : 4 966 (7 %) 19-44 ans : 40 452 (56 %) 45-64 ans : 11 111 (15 %) 65 ans ou plus : 2 726 (4 %) Autres genres : 32 6-12 ans : 1 (3 %) 13-18 ans : 2 (6 %) 19-44 ans : 28 (88 %) 45-64 ans : 1 (3 %)		
--	--	--	--

Autres grandes répercussions du programme

Le système d’octroi de l’asile au Canada accorde une protection particulière aux personnes qui demandent l’asile en sol canadien. Il s’appuie sur les [Directives du président de la CISR](#) concernant les personnes qui demandent l’asile et craignent d’être persécutées du fait de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, ainsi que les personnes vulnérables. De plus, IRCC a élaboré des instructions sur l’exécution des programmes précises en lien avec le traitement des demandes d’asile de mineurs et d’autres personnes vulnérables présentées en sol canadien.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Titre du programme : Établissement

Buts du programme

IRCC appuie l’intégration réussie des nouveaux arrivants au Canada par une série de services d’établissement et d’intégration fournis dans le cadre du Programme d’établissement. Les services comprennent les services avant et après l’arrivée d’information et d’orientation, d’évaluation des besoins et des atouts et d’aiguillage, la formation linguistique, les services liés à l’emploi, dont le mentorat et les programmes d’apprentissage, et les services qui aident les nouveaux arrivants à créer des réseaux et à contribuer à leurs collectivités. Ces services aident également les nouveaux arrivants à s’orienter sur le marché du travail et à surmonter les obstacles à l’emploi.

De nombreux facteurs, dont la race, l'origine ethnique, le genre, la religion, la situation de handicap, l'orientation sexuelle, les études, le revenu, les compétences linguistiques et l'âge peuvent jouer sur l'accès des nouveaux arrivants aux services d'établissement et à leurs résultats sociaux et économiques. Pour cette raison, le Programme d'établissement continue de fournir des services de soutien personnalisés aux nouveaux arrivants qui doivent surmonter des obstacles additionnels à l'accès aux services et qui ont un risque accru d'être marginalisés.

Selon le modèle logique du Programme d'établissement, le programme recueille des données sur les activités et les résultats d'activités financées ciblant les besoins de certains groupes ayant des caractéristiques intersectionnelles, comme les femmes racisées, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Les données sur les résultats des nouveaux arrivants sont recueillies dans le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants. Puisque ces données sont liées aux renseignements d'immigration, elles permettent une ventilation selon les caractéristiques des clients (p. ex. âge, genre, niveau de scolarité, etc.) et, depuis 2020, selon la race. On obtient ainsi de précieux renseignements sur l'accès aux services et sur la conception des programmes, lesquels constituent des données probantes à l'appui des futurs programmes et politiques d'établissement.

Public cible : Résidents permanents et certains résidents temporaires

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Jeunes, enfants, adultes et personnes âgées

Résultats par groupe démographique

Les nouveaux arrivants au Canada, y compris les résidents permanents, les personnes protégées et les personnes sélectionnées en vue de la résidence permanente, bénéficient du Programme d'établissement.

Principales répercussions du programme sur le genre et la diversité

Dans le cadre du Programme d'établissement, les clients admissibles ont accès à l'information qui aident les nouveaux arrivants à prendre des décisions éclairées sur leur établissement et à mieux comprendre les lois et les institutions du Canada, à une formation linguistique pour favoriser leur intégration dans les collectivités et sur le marché du travail, à des services de connexions communautaires pour développer un sentiment d'appartenance et à des services liés à l'emploi, comme l'aide à la recherche d'emploi, le réseautage avec les employeurs et l'information sur la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Des mesures de soutien adaptées sont offertes aux nouveaux

arrivants qui doivent surmonter des obstacles additionnels pour accéder aux services et qui ont un risque plus élevé de marginalisation, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes 2ELGBTQI+. Par ailleurs, plus de 30 bénéficiaires de financement fournissent des services de soutien adaptés et des activités pour lutter contre la violence fondée sur le genre, en plus des fournisseurs de services dans le secteur qui orientent les clients vers les ressources communautaires de lutte contre la violence fondée sur le genre. Les services d'aide comprennent les programmes de formation linguistique pour femmes seulement, la surveillance par les pairs, des dispositions pour les personnes en situation de handicap, la traduction et l'interprétation, le counseling à court terme et les services de garde d'enfants. En 2022–2023, 76 % des services de garde d'enfants ont été fournis à des femmes et 2 135 nouveaux arrivants ont reçu des services liés à un handicap. Environ 22 % des clients du [Programme d'établissement](#) étaient des réfugiés réinstallés qui sont considérés comme étant plus vulnérables que les immigrants de bien d'autres catégories.

De plus, le Programme d'établissement fait progresser les efforts de vérité et de réconciliation en offrant des programmes qui améliorent la connaissance et la compréhension de l'histoire et de la culture des Autochtones chez les nouveaux arrivants, et il facilite la création de liens significatifs entre les Autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens. Il prévoit en outre des partenariats entre certains fournisseurs de services d'établissement et des organisations et/ou des peuples autochtones.

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022-2023	Source des données	Commentaire
Nombre de projets liés à des ententes de contribution du Programme d'établissement ciblant les nouveaux arrivants qui doivent surmonter des obstacles additionnels à l'intégration	Prévention de la violence fondée sur le genre : 37 Lutte contre le racisme : 75 Volet autochtone : 90 Services de santé mentale et de bien-être : 82 Communauté LGBTQ2+ : 25 Gestion de cas pour les RPG et d'autres nouveaux arrivants vulnérables : 73	Système de subventions et contributions (SSC)	
Nombre de projets liés à l'initiative Travailleurs de l'établissement dans les écoles ciblant les étudiants et les parents dans les	115 projets	iEDEC	Même nombre d'ententes en place que l'année précédente

écoles primaires et secondaires			
Nombre et pourcentage de nouveaux arrivants qui ont reçu des services du Programme d'établissement, par genre	Total : 607 866 Femmes : 332 120 (55 %) Hommes : 260 471 (43 %) Autres genres : 37 (< 1 %) Non précisé : 15 238 (2 %) *	iEDEC	2022-2023 : 37 nouveaux arrivants identifiés comme de genre « autre », par rapport à 21 en 2021-2022, soit une hausse de près de 76 %
Nombre de clients du Programme d'établissement, par genre et groupe d'âge	Enfants (0-14 ans) Total : 95 497 (16 %) Femmes : 41 015 (43 %) Hommes : 43 986 (46 %) Autre genre : 1 (< 1 %) Non précisé : 10 495 (11 %) Jeunes (15-29 ans) Total : 136 019 (22 %) Femmes : 76 152 (56 %) Hommes : 59 221 (44 %) Autres genres : 14 (< 1 %) Non précisé : 632 (< 1 %) Adultes (30-59 ans) Total : 331 277 (54 %) Femmes : 191 690 (58 %) Hommes : 139 206 (42 %) Autres genres : 22 (< 1 %) Non précisé : 359 (< 1 %) Personnes âgées (≥ 60 ans) Total : 42 070 (7 %) Femmes : 23 683 (56 %) Hommes : 18 271 (43 %) Non précisé : 33 (< 1 %)	iEDEC	38 % des services du Programme d'établissement fournis à des enfants et des jeunes (0 à 29 ans)
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu	Total : 295 269 Femmes : 158 217 (54 %)	iEDEC	IRCC fournit des services d'évaluation des besoins et des atouts pour comprendre

* « Non précisé » signifie qu'IRCC ne dispose d'aucun renseignement sur le genre ou le sexe. Cette mention concerne surtout les résidents temporaires. Elle s'applique à tous les cas où le terme « non précisé » est mentionné dans ce tableau.

des services d'évaluation des besoins et des atouts, par genre	Hommes : 127 011 (43 %) Autres genres : 26 (< 1 %) Non précisé : 10 015 (3 %)		les besoins des clients et s'assurer que les services fournis sont utiles. Plus de femmes que d'hommes ont reçu des services d'évaluation des besoins et des atouts.
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'information et d'orientation, par genre	Total : 504 129 Femmes : 272 851 (54 %) Hommes : 219 408 (44 %) Autres genres : 33 (< 1 %) Non précisé : 11 837 (2 %)	iEDEC	Plus de la moitié de femmes ont reçu des services d'information et d'orientation.
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de connexions communautaires, par genre	Total : 103 680 Femmes : 60 204 (58 %) Hommes : 41 009 (40 %) Autres genres : 5 (< 1 %) Non précisé : 2 462 (2 %)	iEDEC	Plus de la moitié des clients ayant reçu des services de connexions communautaires étaient des femmes.
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation linguistique, par genre	Total : 104 431 Femmes : 63 912 (61 %) Hommes : 40 443 (39 %) Autres genres : 11 (< 1 %) Non précisé : 65 (< 1 %)	iEDEC	Près des deux tiers des clients qui ont reçu des services d'évaluation linguistique étaient des femmes.
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de formation linguistique, par genre	Total : 100 325 Femmes : 68 827 (69 %) Hommes : 31 465 (31 %) Autres genres : 6 (< 1 %) Non précisé : 27 (< 1 %)	iEDEC	Plus des deux tiers des clients qui ont suivi une formation linguistique étaient des femmes.
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services liés à l'emploi, par genre	Total : 68 825 Femmes : 39 160 (57 %) Hommes : 29 571 (43 %) Autres genres : 4 (< 1 %) Non précisé : 90 (< 1 %)	iEDEC	Les femmes ont participé à des activités d'emploi dans une proportion plus élevée que les hommes.
Nombre et pourcentage de clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de soutien, par type et par genre	Services d'aide à la garde d'enfants : Total : 16 929 Femmes : 12 793 (76 %) Hommes : 3 999 (24 %) Non précisé : 137 (< 1 %)	iEDEC	Plus de femmes que d'hommes ont reçu des services de soutien à la garde d'enfants.

	Services de soutien aux personnes handicapées : Total: 2 152 Femmes : 1 238 (58%) Hommes : 887 (41%) Non précisé : 27 (1%)		
Pourcentage de répondants au Sondage auprès des nouveaux arrivants qui ont déclaré avoir participé au marché du travail canadien, par genre	Femmes : 82 % Hommes : 92 %	Sondage auprès des nouveaux arrivants 2021, en fonction des services fournis en 2020-2021	Plus d'hommes que de femmes ont déclaré avoir participé au marché du travail canadien, ce qui correspond à l'écart global sur le marché du travail canadien (10 % en 2019).
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Canada, par genre	Femmes : 91 % Hommes : 91 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants de 2021, en fonction des services fournis en 2020-2021	Le pourcentage de répondants qui ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance était le même chez les hommes et chez les femmes.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont déclaré pouvoir communiquer en anglais ou en français lors de situations sociales, du moins dans une certaine mesure	Anglais (de ceux qui ont indiqué qu'ils voulaient ou devaient parler anglais) Femmes : 96 % Hommes : 96 % Français (de ceux qui ont indiqué qu'ils voulaient ou devaient parler français) Femmes : 81 % Hommes : 82 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants de 2021, en fonction des services fournis en 2020-2021	Si la capacité de parler anglais dans des situations sociales est similaire chez les hommes et chez les femmes, un pourcentage légèrement plus élevé de répondants au sondage ont indiqué qu'ils peuvent parler français dans des situations sociales, du moins dans une certaine mesure.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le [Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants](#) d'IRCC, qui se tient chaque année et pour lequel la participation est volontaire, recueille de l'information auprès des clients du Programme d'établissement et des personnes qui n'ont pas utilisé ce programme. Le sondage recueille de l'information auprès de nouveaux arrivants qui sont devenus des résidents permanents (RP) sur une période de sept ans pour permettre une analyse des résultats à court, moyen et long terme. Les clients sont sélectionnés s'ils ont bénéficié d'au moins un service d'établissement depuis qu'ils ont obtenu la résidence permanente.

Ce sondage est un outil essentiel pour comprendre les résultats d'intégration généraux de tous les nouveaux arrivants au Canada; pourtant, une perspective intersectionnelle dans l'analyse permet au Ministère de répondre aux besoins de tous les groupes en quête d'équité. En 2022, des questions sur le genre, les personnes 2ELGBTQI+, la situation de handicap, le revenu du ménage et le nombre d'enfants dans le ménage ont été ajoutées au sondage. Une question sur la race était également incluse pour la troisième fois; des répondants ont indiqué la race ou l'origine ethnique à laquelle ils s'identifient, et seul un faible pourcentage (3 %) ont indiqué qu'ils préféreraient ne pas répondre. Dans l'ensemble, 86 % des clients répondants se sont identifiés comme des personnes racisées. L'analyse de ces données est en cours, et elle contribuera à dresser un portrait plus complet des tendances et des obstacles auxquels doivent faire face les différents groupes de nouveaux arrivants; ces données éclaireront aussi les décisions stratégiques relatives au Programme d'établissement.

Public cible : Résidents permanents et certains résidents temporaires victimes de violence fondée sur le genre

Autres grandes répercussions du programme

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement du Canada intitulée « [Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#) », annoncée en 2017, IRCC a reçu un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans (2017-2022) pour améliorer le Programme d'établissement. Le financement soutient la mise en œuvre d'[une stratégie du secteur pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre](#) grâce à une coalition d'organismes des secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence (ngbv.ca). Le partenariat de la Stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre (VFG) se poursuit grâce à des investissements prévus dans le budget de 2021, avec un financement additionnel de 2 millions de dollars sur cinq ans jusqu'en 2026. Le partenariat pour lutter contre la VFG a fait progresser des pratiques exemplaires de lutte contre les problèmes émergents de VFG pour le secteur de l'établissement, ainsi que des ressources efficaces pour les intervenants pour appuyer une solide approche intersectorielle. Ces ressources comprennent des webinaires de formation en ligne qui portent sur des questions précises et un cours en ligne bilingue conçu spécialement pour le secteur de l'établissement, Ponts vers la sécurité. De plus, le partenariat VFG a piloté une séance d'information des clients avec participants, établi un réseau de champion du secteur de l'établissement et produit de nombreux guides. Les premiers résultats des projets indiquent que l'initiative a réussi à établir une base commune de connaissances pour les fournisseurs de services et à renforcer la collaboration entre les secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence, et entre les organismes.

Renseignements supplémentaires

Voir la [stratégie pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre](#).

Public cible : Nouvelles arrivantes racisées

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Très majoritairement des femmes (80 % ou plus de femmes)

Principales répercussions du programme selon le genre et la diversité

2022-2023 a été la dernière année de l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées. Cette initiative pilote visait à soutenir les résultats en matière d'emploi et d'avancement professionnel des nouvelles arrivantes racisées, qui comprenaient la mise à l'essai et l'évaluation de l'efficacité des services pour les nouvelles arrivantes racisées dans le cadre du Programme d'établissement, notamment des placements professionnels, du mentorat et du counseling en emploi pour des cohortes exclusivement féminines. Les résultats jusqu'à maintenant montrent des améliorations dans l'adaptabilité professionnelle et les résultats en matière d'emploi, y compris la probabilité de travail, de rémunération et d'heures de travail pour les participantes.

Le Ministère prévoit d'intégrer les leçons générales tirées de l'initiative pilote dans des services élargis d'établissement liés à l'emploi pour faire en sorte que le programme puisse mieux répondre aux besoins des clientes qui doivent surmonter des obstacles fondés sur le genre et l'origine ethnique. L'initiative pilote est terminée, mais le financement de projets sélectionnés a été prolongé jusqu'en mars 2025.

En 2022–2023, 1 496 bénéficiaires ont reçu du soutien dans le cadre de l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées.

Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports

Programme : Citoyenneté

Buts du programme

Le Programme de citoyenneté vise à fournir un accès équitable dans la prestation de services de citoyenneté, y compris le traitement de l'attribution de la citoyenneté, les demandes de preuve de citoyenneté et les cérémonies de citoyenneté. En outre, le programme travaille pour améliorer l'accès et l'expérience des clients tout en favorisant l'accessibilité et l'inclusion grâce aux demandes en ligne, aux entrevues, aux serments et aux audiences en mode virtuel.

Pour appuyer les buts de ce programme, le Ministère recueille des données démographiques (genre, âge, pays de naissance) et d'autres données disponibles, dont les résultats des examens pour la citoyenneté, les dispenses pour motifs d'ordre humanitaire, les résultats des tests de langue, les déclarations de revenus produites et les liens avec les données sur les admissions de résidents permanents. Le Ministère utilise aussi des données de Statistique Canada pour orienter l'analyse de programme. Ensemble, ces données appuient les analyses et résultats de l'ACS Plus, y compris l'accès à la citoyenneté. Par exemple, une optique d'ACS Plus est appliquée pour comprendre

l'incidence des options envisagées pour aider à rendre la citoyenneté plus abordable pour les demandeurs.

À mesure que le programme se numérise, l'ACS Plus sera aussi appliquée. Par le biais de ses efforts de modernisation, le Ministère planifie de tirer parti de la technologie pour faciliter la tâche aux clients qui demandent la citoyenneté. De plus, le Ministère entend produire des communications plus proactives en temps réel à ses clients, pour les informer régulièrement de l'état de leur demande et leur demander de prendre des mesures au besoin. Le programme a un taux d'approbation de la citoyenneté très élevé (99 % en 2022-2023) et une technologie de soutien permettrait de rendre les décisions d'approbation plus rapidement et d'améliorer la prestation des services, pour maintenir la nature facilitante du Programme de citoyenneté. Le programme continuera d'évaluer les indicateurs de l'ACS Plus à mesure que les initiatives de modernisation sont conçues et mises en œuvre. Une adoption graduelle et prudente de la technologie est prévue pour s'assurer que ces outils soient conçus pour détecter et prévenir les préjugés ou tout effet discrimination. Le rendement sera surveillé pour détecter les effets imprévus potentiels.

Public cible : Résidents permanents pour l'attribution de la citoyenneté, citoyens canadiens pour les autres services de citoyenneté (preuves, répudiation et révocation, promotion de la citoyenneté)

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence considérable sur le plan de la répartition

Résultats par groupe démographique

Tous les Canadiens et les nouveaux arrivants et immigrants

Même si de nombreux demandeurs tireront parti de l'accessibilité et du caractère abordable améliorés associés aux initiatives de modernisation et à la promotion des options d'élimination des frais, l'effet positif devrait être plus important dans certains groupes, y compris les personnes à faible revenu et les familles et populations vulnérables.

La littératie numérique et l'accès à Internet peuvent être des obstacles pour les demandeurs appartenant à des groupes d'immigrants/de nouveaux arrivants moins scolarisés et à faible revenu, mais les options d'accessibilité aideront à atténuer ces impacts.

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022-2023	Source des données	Commentaires
Nombre de décisions relatives aux demandes de citoyenneté rendues, par genre	Total : 376 289 Femmes : 192 872 Hommes : 183 872 Autres genres : 24 Inconnu : 2	SMGC	
Nombre de nouveaux citoyens, par genre	Total : 364 166 Femmes : 186 892 Hommes : 177 257 Autres genres : 15 Inconnu : 2	SMGC	

Autres grandes répercussions du programme

En 2022–2023, le Programme de citoyenneté a appliqué l’ACS Plus à l’élaboration du nouveau guide d’étude pour la citoyenneté. Le nouveau guide donnera suite à l’appel à l’action no 93 de la Commission de vérité et de réconciliation en assurant une représentation plus équilibrée et inclusive de l’histoire des peuples autochtones. Il parle aussi de l’évolution des droits et libertés civiques, en particulier ceux des minorités racisées, des communautés 2ELGBTQI+, des femmes et des personnes en situation de handicap. De plus, le nouveau guide sera disponible dans des formats accessibles, notamment en gros caractères, en braille et sur support audio. Une optique d’ACS Plus a également été appliquée à l’élaboration d’outils d’études numériques pour accompagner le nouveau guide d’étude pour la citoyenneté et aider les clients qui devront passer l’examen de citoyenneté.

Des ateliers avec des partenaires internes et externes et des intervenants ont eu lieu en 2022-2023. Ils portaient sur l’évaluation de la faisabilité d’une plus grande ventilation des données pour les indicateurs clés de rendement des programmes afin de mieux soutenir la diversité, y compris la lutte contre le racisme. Des travaux sont en cours pour mettre à jour ces indicateurs de rendement clés.

Plan de collecte de données relatives à l’ACS Plus

Le Programme de citoyenneté recueille actuellement des données par le biais du Système mondial de gestion des cas (SMGC), de la Base de données longitudinales sur l’immigration (BDMI) et de l’Enquête sociale générale (ESG), et dans les sondages annuels d’IRCC sur l’expérience client.

Titre du programme : Passeport, y compris les certificats d’identité, les titres de voyage pour réfugiés et les passeports spéciaux et diplomatiques

En 2022-2023, le Programme de passeport a mené un examen de ses politiques opérationnelles au moyen d’un outil adapté d’évaluation des répercussions raciales, qui applique une analyse intersectionnelle d’ACS Plus et comprend les thèmes des inégalités

raciales systémiques, des obstacles socioéconomiques, de la vérité et de la réconciliation, et de la modernisation numérique. Ce travail se poursuit en 2023-2024 alors que le Programme de passeport apporte des modifications continues aux politiques et procédures définies afin de promouvoir des pratiques plus équitables dans les domaines suivants, entre autres :

- Éliminer les obstacles pour les groupes désavantagés
- Améliorer l'accès pour les personnes en situation de handicap
- Reconnaître les structures familiales créées par la garde, le placement en famille d'accueil, l'adoption et la maternité de substitution
- Éliminer les préjugés

Le Programme de passeport recueille plusieurs éléments de données clés à partir des formulaires de demande, notamment le genre (y compris l'indicateur de genre « X »), la date de naissance (âge) et le lieu de naissance. D'autres renseignements démographiques sur les clients sont recueillis dans le cadre du sondage annuel sur l'expérience client. Les données recueillies sur les formulaires de demande et le sondage sur l'expérience client permettent l'application de l'ACS Plus aux différentes étapes de l'interaction des clients avec le programme.

Le Programme de passeport recueille des données qui montrent que les demandeurs sont issus de structures familiales diversifiées. Par exemple, l'exigence du « nom de jeune fille de la mère » n'est pas une terminologie inclusive qui tient compte de la diversité des structures familiales, comme les parents de même genre. Le terme « nom de famille du parent à la naissance » est une terminologie plus juste et inclusive.

Public cible : En raison des nombreuses façons dont les services relatifs aux passeports ou aux documents de voyage canadiens sont offerts, ainsi que des critères d'admissibilité à ces services, il est impossible de calculer avec exactitude le nombre de citoyens et de non-citoyens canadiens qui sont admissibles à ces services. Selon Statistique Canada, le nombre total de citoyens canadiens est de 40 millions.

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Jeunes, enfants, adultes, personnes âgées

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022-2023	Source des données	Commentaires
--------------	---------------------------------	--------------------	--------------

Nombre et pourcentage de passeports pour adultes délivrés, par genre	Total : 2 099 308 Femmes : 1 106 059 (53 %) Hommes : 992 006 (47 %) Autres genres : 1 243 (< 1 %)	Système intégré de récupération d'information (IRIS) et SMGC	53 % de tous les passeports pour adultes ont été délivrés à des femmes, comparativement à 47 % pour les hommes.
Nombre et pourcentage de passeports pour enfants délivrés, par genre	Total : 1 446 453 Femmes : 712 047 (49%) Hommes : 734 115 (51 %) Autres genres : 291 (< 1 %)	IRIS et SMGC	49 % de tous les passeports pour enfants ont été délivrés à des femmes, comparativement à 51 % pour les hommes.
Nombre et pourcentage de passeports délivrés, par type, genre et âge	Total : 3 545 761 Femmes : 1 818 106 Enfants : 712 047 (39 %) Adultes : 1 106 059 (61 %) 16-24 ans : 326 563 (18 %) 25-34 ans : 201 998 (11%) 35-44 ans : 192 854 (11 %) 45-54 ans : 132 232 (7 %) 55-64 ans : 116 133 (6 %) 65-74 ans : 83 923 (5 %) 75 ans ou plus : 52 356 (3 %) Hommes : 1 726 121 Enfants : 734 115 (43 %) Adultes : 992 006 (57 %) 16-24 ans : 308 011 (18 %) 25-34 ans : 169 907 (10 %) 35-44 ans : 167 093 (10 %) 45-54 ans : 119 916 (7 %) 55-64 ans : 105 861 (6 %) 65-74 ans : 76 091 (4 %) 75 ans ou plus : 45 127 (3 %) Autres genres : 1 534 Enfants : 291 (19 %) Adultes : 1 243 (81 %) 16-24 ans : 567 (37 %) 25-34 ans : 247 (16 %) 35-44 ans : 131 (9 %) 45-54 ans : 82 (5 %) 55-64 ans : 51 (3 %) 65-74 ans : 61 (4 %) 75 ans ou plus : 104 (7 %)	IRIS et SMGC	41 % des passeports ont été délivrés à des enfants. 69 % des passeports ont été délivrés à des personnes de moins de 35 ans. L'écart le plus important entre les groupes d'âge des femmes et des hommes se situait dans le groupe des 25 à 34 ans, où 32 091 femmes de plus que d'hommes ont obtenu un passeport. Au total, 62 % de tous les passeports comportant l'indicateur de genre X ont été délivrés à des personnes de moins de 44 ans.

Services internes

Programme : Services de gestion des acquisitions

Public cible : Populations autochtones

Autres grandes répercussions du programme

IRCC a mis en œuvre avec succès la cible obligatoire minimale de 5 % de la valeur des marchés publics fédéraux attribués aux entreprises autochtones. En 2022-2023, IRCC a attribué des marchés totalisant 26,6 millions de dollars à des entreprises autochtones, dépassant ainsi sa cible de 14 millions de dollars en marchés prévus. De plus, 21 demandes de propositions d'IRCC comprenaient des critères d'évaluation de la diversité. La diversité était également prise en compte dans de grands projets, exprimée par des questions axées sur l'approvisionnement social, la diversité et l'accessibilité dans la demande d'information (participation de l'industrie) pour l'approvisionnement de la phase 3 de la modernisation de la plateforme numérique d'IRCC. En 2022-2023, toutes les demandes de propositions d'IRCC comportant une évaluation technique cotée comprendra des critères de diversité.

Programme : Services de communication

Public cible : Public canadien et intervenants et clients d'IRCC

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Les sondages sur l'opinion publique d'IRCC, notamment le sondage de suivi annuel, comprennent des questions sur les caractéristiques démographiques qui demandent aux participants d'indiquer leur genre, âge, race, statut de citoyenneté, etc. pour permettre une ventilation des données quand les données sont analysées ou utilisées pour orienter les services, politiques et programmes du Ministère. De plus, dans la mesure du possible, lors des groupes de discussion menés avec le grand public, on s'efforce d'inclure des groupes typiquement sous-représentés (p. ex. nouveaux arrivants, Autochtones, francophones hors Québec, etc.) pour garantir l'inclusion de leurs points de vue.

À la suite de l'engagement d'IRCC d'examiner ses politiques pour détecter les préjugés et mieux comprendre les répercussions de ces derniers sur les clients, le Ministère a sollicité des commentaires dans le cadre d'activités du public avec des intervenants et des partenaires clés du secteur de l'immigration. Par exemple, les consultations sur les niveaux d'immigration de 2022 d'IRCC comprenaient une question de sondage visant à recueillir des commentaires sur la façon d'améliorer l'accès équitable aux possibilités de résidence permanente. Les intervenants ont aussi eu l'occasion de s'exprimer par le biais d'une plateforme de consultation en ligne appelée « Parlons immigration » et durant des séances de discussion publiques avec le ministre et la secrétaire parlementaire. Des considérations d'équité ont également été intégrées aux consultations d'IRCC sur la sélection fondée sur la catégorie dans Entrée express, où les participants devaient indiquer comment, selon eux, le système en ligne utilisé par IRCC pour gérer les demandes d'immigration des travailleurs qualifiés pourrait aussi améliorer l'accès aux occasions de résidence permanente.

Le travail est en cours pour diversifier et élargir l'étendue des intervenants invités à assister ou participer aux activités de consultation et de mobilisation du Ministère. On prévoit une augmentation importante du nombre de personnes 2ELGBTQI+, d'organisations autochtones et confessionnelles participant aux efforts de sensibilisation

d'IRCC. Par ailleurs, le Ministère demande proactivement aux participants de définir les besoins en mesures d'adaptation lorsqu'il échange avec eux à l'occasion d'activités en personne, en mode virtuel ou en mode hybride.

Programme : Service de gestion des ressources humaines

Public cible : Employés d'IRCC

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	60 à 79 % de femmes
Par niveau de revenu	Aucune incidence considérable sur le plan de la répartition
Par groupe d'âge	Adultes

Statistiques sur les principales répercussions du programme

Statistiques	Résultats observés en 2022-2023	Source des données	Commentaires
Représentation des genres à IRCC	Au 31 mars 2023, l'effectif d'IRCC était composé de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes.	PeopleSoft	

Autres grandes répercussions du programme

Les Ressources humaines continuent à travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail anti-racisme afin de contrer les préjugés qui existent dans les processus susceptibles de nuire aux personnes appartenant à un groupe racisé. En 2021-2022, cette mesure comprenait la mise en œuvre d'initiatives de recrutement pour le Ministère, où l'on a tenu compte des groupes en quête d'équité. Le Ministère était également représenté à des salons de l'emploi visant à accroître la représentation des groupes en quête d'équité dans des secteurs où ils sont sous-représentés, comme la technologie de l'information. Le Ministère a également élargi les programmes de leadership qu'il offre en se concentrant sur le renforcement des compétences en leadership, des réseaux et du parrainage des membres de groupes racisés afin de soutenir leur cheminement professionnel, comme il est indiqué à la section 1. En 2022-2023, les données de référence pour l'équité en matière d'emploi ont servi à éclairer les recommandations des Ressources humaines à la haute direction en ce qui concerne les investissements centralisés dans les programmes de développement du leadership chez les cadres de direction. Plus précisément, cela comprenait la priorisation des investissements pour les hommes VM et pour les programmes spécialisés dans le leadership féminin. De plus, pour le jumelage des mentors et « camarade » de direction, le genre est un des facteurs à considérer pour dresser la liste de candidats recommandés.

Les Ressources humaines ont également mis au point un outil qui nous permet de mieux repérer les lacunes de l'équité en matière d'emploi selon le genre. Cela nous permet de mieux cibler nos efforts de recrutement afin d'attirer les bons candidats. De plus, les données extraites du questionnaire sur la gestion des cadres de la relève continuent à être utilisées pour faire des recommandations aux responsables du ressourcement des cadres qui cherchent à pourvoir des postes EX-01 vacants avec des candidats de groupes désignés, qui ont une expérience dans un domaine particulier. Le genre est un des facteurs à considérer pour dresser la liste de candidats potentiels.

Programme : Services de gestion et de surveillance – Évaluation

Buts du programme

Comme les évaluations aident à éclairer la prise de décisions, l'innovation et la reddition de comptes à IRCC, s'il y a lieu, les évaluations comprennent l'application d'une optique d'ACS Plus, y compris la ventilation des données et sondages afin de fournir de l'information aux gestionnaires de programmes et aux cadres supérieurs, pour mieux comprendre les résultats des programmes, dans le but d'apporter des améliorations et d'éliminer les défis et obstacles.

Public cible : Programmes d'IRCC, nouveaux arrivants au Canada et tous les Canadiens

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence considérable sur le plan de la répartition
Par groupe d'âge	Adultes

Autres grandes répercussions du programme

Le Guide d'évaluation inclusive et de mesure du rendement d'IRCC comprend des techniques d'application de l'analyse de la diversité et de l'ACS Plus à différentes étapes pendant l'élaboration d'une évaluation ou d'un modèle logique. Il comprend également des questions clés liées à la diversité à poser lors de la réalisation d'évaluations et d'activités de mesure du rendement.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Les techniques incluses dans le guide ont été appliquées aux étapes de planification de six évaluations lancées en 2022-2023. Par exemple, toutes les évaluations ont intégré au besoin l'optique d'ACS Plus, qui comprenait entre autres facteurs la prise en compte de caractéristiques suivantes du client : âge, statut d'immigration, pays d'origine, langue maternelle/profil linguistique et emplacement géographique (c.-à-d. milieu urbain ou rural).

Programme : Administration, sécurité et installations (ASI)

Public cible : Employés d'IRCC

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Par genre	Répartition globalement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence négative considérable
Par groupe d'âge	Adultes

Autres grandes répercussions du programme

Une stratégie de gestion des locaux visant à regrouper et à moderniser les locaux d'IRCC permettra de soutenir un effectif à distance qui a accès à des espaces de travail modernes, accessibles et souples. IRCC continue d'inclure des considérations relatives à la diversité dans la conception du milieu de travail. Des toilettes à accès universel avec une enseigne non genrée, des pellicules protectrices et des vitres sur les fenêtres des salles de réunion, ainsi que des panneaux de séparation sur les tables de travail sont en cours d'installation. L'ACS Plus a été intégrée dans la conception de documents stratégiques en matière de sécurité en consultation avec des experts en la matière. Les administrateurs et les enquêteurs responsables des vérifications de sécurité du personnel ont suivi les principaux cours en lien avec l'ACS Plus, les préjugés inconscients et la prévention du harcèlement et de la violence. Cette formation favorise un processus de vérification de sécurité juste et exempt de préjugés.

« Non précisé » signifie qu'IRCC ne dispose d'aucun renseignement sur le genre ou le sexe. Cette mention concerne surtout les résidents temporaires. Elle s'applique à tous les cas où le terme « non précisé » est mentionné dans ce tableau.

Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Réponse aux comités parlementaires

[Douzième rapport – Promouvoir l'équité dans les décisions d'immigration du Canada, 16 novembre 2022](#)

Dans les ambassades, hauts-commissariats et centres de traitement du Canada situés partout dans le monde, les agents des visas sont appelés à décider quelles demandes seront acceptées et lesquelles seront rejetées. Leurs décisions permettent à certains candidats de poursuivre leurs rêves ou de répondre à leurs besoins; d'autres devront faire

une croix sur leurs ambitions ou se résoudre à ne pas satisfaire leurs besoins, souvent à un coût personnel élevé. Les agents des visas prennent leurs décisions dans un cadre législatif et juridique vaste, en appliquant les critères des programmes, en respectant les priorités de financement et de traitement, en soupesant les options de réinstallation et les interventions pour faire respecter la loi. C'est une vaste toile de choix et de jugements qui, inévitablement, favorise certains candidats au détriment des autres.

Le présent rapport dresse le portrait des résultats des décisions d'immigration canadienne et du système d'immigration du Canada qui pourraient, systématiquement et sans raison valable, désavantager certains groupes en raison de caractéristiques comme leur race et leur pays d'origine. Il conclut une étude sur les résultats différentiels dans les décisions d'immigration canadienne que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (le Comité) a réalisée du 22 mars au 4 mai 2022.

Le rapport est structuré principalement selon les types de résultats que les décisions d'immigration peuvent moduler. Le chapitre 1 résume les témoignages que le Comité a entendus sur les résultats différentiels des candidats découlant de l'application de la législation et des politiques. Il y est notamment question des délais de traitement et arriérés de demandes pour les divers programmes d'immigration et les différentes populations. Le chapitre 2 porte sur les effets éventuels sur les demandeurs et les nouveaux arrivants des décisions concernant les technologies de traitement de demande, l'emplacement et le financement du réseau mondial de bureaux des visas d'IRCC, et le financement des services d'établissement. Dans le chapitre 3, le Comité examine les effets éventuels des préjugés ou du racisme conscients ou inconscients pour les employés d'IRCC – effets qui, au bout du compte, se répercutent également sur les refus, les délais de traitement et l'infrastructure pour les demandeurs.

Réponse du gouvernement

Onzième rapport – Réponse aux événements en Iran en matière d'immigration, 17 octobre 2022

À la lumière de l'écrasement du vol PS 752 d'Ukraine International Airlines abattu par le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) et du meurtre de Mahsa Amini par la Police des mœurs iranienne, le Comité a exigé que le gouvernement cesse de délivrer des visas à tous les ressortissants iraniens directement affiliés au CGRI, aux forces armées iraniennes, à la Police des mœurs iranienne ou aux organismes de renseignement iraniens.

Réponse du gouvernement

Huitième rapport – Traitement différentiel dans le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada, 31 mai 2022

Au cours des cinq dernières années, les programmes d'IRCC destinés à accueillir des étudiants étrangers au Canada ont connu une forte croissance, ce qui présente de nouvelles possibilités, mais apporte aussi son lot de défis.

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (le Comité) a décidé de réaliser une étude sur le recrutement et les taux d'acceptation d'étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada, notamment d'étudiants francophones originaires de pays d'Afrique. Il voulait comprendre les raisons expliquant l'augmentation des délais de traitement des demandes et les taux élevés de refus, ainsi que les conséquences que cela peut avoir sur les étudiants eux-mêmes et sur les établissements d'enseignement; autant de questions qu'il examine au chapitre 2 du présent rapport, en s'appuyant sur les témoignages et des données.

Le chapitre 1 porte quant à lui sur la responsabilité importante et grandissante qu'a le gouvernement fédéral d'attirer, de sélectionner et de retenir des étudiants étrangers par rapport aux responsabilités des provinces et des établissements d'enseignement désignés canadiens. Il expose les différents programmes et politiques encadrant la mobilité des étudiants étrangers qui choisissent le Canada.

Le chapitre 3 traite pour sa part des raisons données pour justifier les refus, et explique les causes possibles des différences systémiques dans les décisions des fonctionnaires d'IRCC. Enfin, le quatrième chapitre fait état des perspectives qu'offre au Canada l'accueil d'étudiants étrangers, et sur la nécessité d'intégrer et de retenir ces étudiants une fois leurs études terminées. Dans l'ensemble, s'appuyant sur les déclarations de 31 témoins et de plusieurs mémoires, le Comité en est venu à faire 35 recommandations à IRCC et au gouvernement fédéral, de façon plus générale.

Réponse du gouvernement

Sixième rapport – Aider les Ouïgours et les autres musulmans turcs à se mettre en sécurité au Canada, 25 octobre 2022

Puisque les Ouïgours et les autres musulmans en Chine subissent un génocide permanent, et que ceux qui se trouvent dans des pays tiers risquent en permanence d'être détenus et expulsés vers la Chine, où ils sont exposés à un sérieux risque de détention, de torture et d'autres atrocités, le Comité a demandé au gouvernement :

- a) de prolonger les mesures spéciales existantes en matière d'immigration visant les Ouïgours et les autres musulmans turcs, y compris l'élargissement des capacités d'inscription biométrique dans les pays tiers et la délivrance de permis de séjour temporaire et de documents de voyage d'aller simple à ceux qui n'ont pas de passeport;
- b) d'autoriser les Ouïgours et les autres musulmans turcs qui se trouvent dans des pays tiers, et qui risquent d'être détenus et expulsés vers la Chine, à chercher refuge au Canada;
- c) de renoncer à la détermination du statut de réfugié par le HCR;
- d) de fournir au Comité, dans un délai de 30 jours, une réponse globale par lettre.

Aucune réponse du gouvernement n'a été sollicitée.

Cinquième rapport – Soutien aux Russes s’opposant aux attaques de la Russie contre l’Ukraine, 18 octobre 2018

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l’immigration a fait le rapport suivant à la Chambre. Nous :

- a) condamnons l’attaque continue contre l’Ukraine ordonnée par le président russe Vladimir Poutine;
- b) reconnaissons qu’une proportion croissante du peuple russe résiste courageusement et s’oppose à cette attaque;
- c) demandons au gouvernement du Canada de prendre des mesures pour soutenir les dissidents russes, les défenseurs des droits de la personne et les objecteurs de conscience dans l’armée qui cherchent à fuir d’urgence la Russie, tout en prenant les précautions de sécurité nécessaires.

Aucune réponse du gouvernement n’a été sollicitée.

Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles – L’Immigration francophone en milieu minoritaire : pour une démarche audacieuse, coordonnée et renforcée

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a examiné la nécessité d’agir pour renverser le déclin du poids démographique de la francophonie canadienne, notamment par l’augmentation du nombre d’immigrants d’expression française dans les communautés minoritaires afin d’atteindre la cible fédérale d’immigration francophone. Douze recommandations sont présentées, dont dix ont des implications pour IRCC.

La mise en œuvre des recommandations du Comité, énumérées ci-dessous, exige une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, ainsi que les municipalités et les communautés francophones en situation minoritaire.

IRCC devrait :

1. Adopter sans tarder une politique en matière d’immigration francophone (rec.1)
2. Fixer une nouvelle cible d’immigrants d’expression française qui s’établissent à l’extérieur du Québec (rec.2)
3. Adapter ses mesures et ses programmes aux besoins de la francophonie canadienne (rec.4)
4. Cibler la proportion de candidats francophones à recruter dans chacune des catégories d’immigration (rec.5)
5. Bonifier le financement dédié à l’immigration francophone dans le Plan d’action pour les langues officielles 2023-2028 (rec.6)
6. Revoir ses activités de recrutement et de promotion en matière d’immigration francophone d’IRCC (rec.7)

7. Sensibiliser ses employés ainsi que ses partenaires et sous-traitants à l'existence et à l'importance des institutions et des organismes des communautés francophones en situation minoritaire (rec.9)
8. Revoir ses pratiques afin d'alléger les processus et les pratiques qui ont des impacts directs sur l'atteinte des objectifs de la Stratégie en matière d'immigration francophone. (rec.10)
9. Faciliter la transition des candidats francophones vers la résidence permanente. (rec. 11)
10. Créer un poste de sous-ministre adjoint qui appuiera le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté afin d'adopter la politique en matière d'immigration francophone et de fixer la nouvelle cible d'immigrants d'expression française qui s'établissent à l'extérieur du Québec. (rec.12)

La réponse du gouvernement sera déposée d'ici le 25 septembre 2023.

Réponse aux vérifications externes

Réponses aux vérifications menées par le vérificateur général (incluant la commissaire à l'environnement et au développement durable)

Rapport 1 – L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre

La vérification visait à déterminer si l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada veillaient, directement ou par l'entremise d'autres ministères fédéraux et d'entités non fédérales, à ce que les populations difficiles à joindre connaissent l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Supplément de revenu garanti et le Bon d'études canadien, et puissent y avoir accès. Services aux Autochtones Canada et IRCC étaient également visés par l'audit, puisque ces ministères mènent des activités de sensibilisation auprès de leur clientèle (c.-à-d. les nouveaux arrivants au Canada).

Les auteurs du rapport ont constaté que l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada n'en avaient pas fait assez pour aider les populations difficiles à joindre à se prévaloir des prestations visant à soutenir les Canadiens à faible revenu.

Aucune recommandation ne visait directement IRCC.

Aucune vérification menée en 2022-2023 n'exigeait de réponse.

Réponse aux vérifications effectuées par la Commission de la fonction publique du Canada ou le Commissariat aux langues officielles

Aucune vérification menée en 2022-2023 n'exigeait de réponse.